

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 29 novembre 2023. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 101 à 107 du présent Rapport annuel.

2 Vue d'ensemble	7 Vue d'ensemble du rendement financier	14 Mesures non conformes aux PCGR	47 Gestion du risque
2 Notre stratégie	7 Revue des résultats financiers de 2023	21 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques	88 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Performance par rapport aux objectifs	7 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	21 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	88 Méthodes comptables critiques et estimations
4 Points saillants financiers	8 Produits autres que d'intérêts	24 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	92 Faits nouveaux en matière de comptabilité
5 Conjoncture de l'économie et du marché	8 Produits de négociation (BIE)	27 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	93 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
5 Revue de l'exercice 2023	9 Dotations à la provision pour pertes sur créances	30 Marchés des capitaux et Services financiers directs	94 Transactions entre parties liées
5 Perspectives pour l'année 2024	9 Charges autres que d'intérêts	33 Siège social et autres	94 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
6 Événements importants	10 Impôt sur le résultat et taxes	34 Situation financière	95 Information financière annuelle supplémentaire
	10 Change	34 Revue du bilan consolidé résumé	
	11 Revue des résultats du quatrième trimestre	35 Gestion des fonds propres	101 Glossaire
	11 Analyse des tendances trimestrielles	45 Arrangements hors bilan	
	12 Rétrospective du rendement financier de 2022		

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2024 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Marchés des capitaux et Services financiers directs », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles et nos engagements en matière de durabilité (dont ceux visant l'atteinte de la carboneutralité et les activités liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)), nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2024 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « prévision », « cible », « engagement », « ambition », « objectif », « s'efforcer de », « projet » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2024 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante du taux d'inflation élevé, de la hausse des taux d'intérêt, de l'évolution défavorable soutenue dans le secteur bancaire aux États-Unis exerçant des pressions sur les liquidités et les conditions de financement dans le secteur des services financiers, des effets des ententes de travail hybride et de la hausse des taux d'intérêt dans le secteur de l'immobilier aux États-Unis, de la possibilité d'une récession et de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient; l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme les effets des ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et d'actes terroristes; les catastrophes naturelles, les perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies, y compris l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans le cadre de nos activités; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique et commerciale générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris l'augmentation du niveau d'endettement des ménages au Canada et des risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et autres risques ESG; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés; notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et nous mobilisons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus sécuritaire, équitable et durable.

À l'échelle de la banque et de nos secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux et Services financiers directs – nos 48 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

En 2023, nous avons continué à nous consacrer à concrétiser notre ambition visant à bâtir une banque moderne axée sur les relations qui offre à ses clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant sa solidité financière, en gérant rigoureusement le risque et en faisant progresser sa culture animée par sa raison d'être. À plus long terme, nous générerons une croissance à long terme et renforcerons notre dynamisme en nous appuyant sur notre stratégie client qui englobe quatre priorités stratégiques :

- accroître nos activités liées aux clients bien nantis et à la gestion privée de patrimoine au Canada et aux États-Unis;
- élargir notre offre de services bancaires numériques de premier plan au Canada;
- offrir des canaux d'intercommunication et des services distinctifs aux clients commerciaux et des marchés des capitaux;
- développer et protéger la CIBC et simplifier ses processus.

Performance par rapport aux objectifs

La CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, levier d'exploitation, rentabilité et rendement pour les actionnaires ainsi que solidité du bilan. Pour chacune de ces mesures, nous avons fixé des objectifs pour toute la durée du cycle, que nous définissons actuellement comme les trois à cinq prochains exercices, en supposant un contexte commercial et un cycle de crédit normaux. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être compromise par des événements et des perturbations extraordinaires.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons dû faire face à des défis économiques engendrés par les enjeux géopolitiques et les pressions inflationnistes persistantes, ce qui a eu une incidence sur notre capacité à atteindre certains objectifs de rendement. Au nombre de ces défis précis, soulignons la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de bureaux aux États-Unis, le retour à la normale des conditions de crédit dans d'autres portefeuilles et les exigences de fonds propres plus élevées.

Croissance du résultat

Nous utilisons le résultat par action¹ pour apprécier la croissance de notre résultat. Notre objectif de générer un taux de croissance de 7 % à 10 % tient compte d'une moyenne simple du résultat dilué par action¹ ajusté² sur une base annuelle. En 2023, dans un contexte économique difficile, notre résultat dilué par action¹ comme présenté et notre résultat dilué par action¹ ajusté² ont diminué respectivement de 23 % et 5 % d'un exercice à l'autre. Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans³ de notre résultat dilué par action¹ comme présenté et de notre résultat dilué par action¹ ajusté² s'est établi respectivement à 7,9 % et 11,5 %, et le TCAC sur cinq ans³ de notre résultat dilué par action¹ comme présenté et de notre résultat dilué par action¹ ajusté² s'est établi respectivement à (2,4) % et 1,9 %.

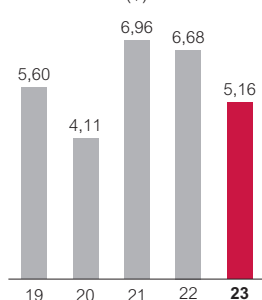
À plus long terme, nous continuons de cibler un TCAC du résultat dilué par action¹ ajusté² de 7 % à 10 % pour toute la durée du cycle.

Levier d'exploitation

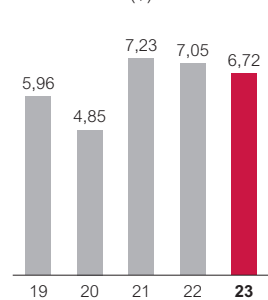
Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges. En 2023, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté² de la CIBC se sont établis respectivement à (5,2) % et 1,2 %, contre respectivement (1,9) % et (1,9) % en 2022. La moyenne simple sur trois ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté² de la CIBC s'est établie respectivement à (0,6) % et 0,0 %, et la moyenne simple sur cinq ans du levier d'exploitation comme présenté et du levier d'exploitation ajusté², respectivement à (1,5) % et (0,1) %.

À plus long terme, notre objectif demeurera de générer un levier d'exploitation ajusté² positif pour toute la durée du cycle.

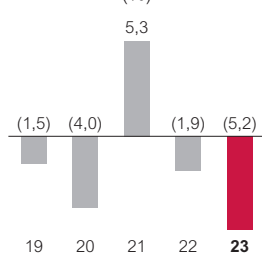
Résultat dilué par action¹
comme présenté
(\$)



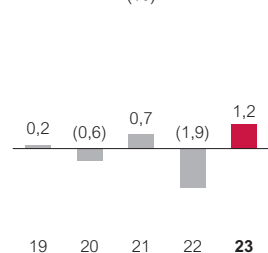
Résultat dilué par action¹
ajusté²
(\$)



Levier d'exploitation
comme présenté
(%)



Levier d'exploitation
ajusté²
(%)



1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

2) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

3) Le taux de croissance annuel composé (TCAC) sur trois ans est calculé pour la période de 2020 à 2023, et le TCAC sur cinq ans, pour la période de 2018 à 2023.

Rentabilité et rendement pour les actionnaires

Nous avons recours à trois mesures de rentabilité et de rendement pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Le RCP, qui s'entend du ratio du résultat net par rapport aux capitaux propres moyens² applicables aux porteurs d'actions ordinaires, constitue une mesure clé de la rentabilité. En 2023, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 10,3 % et 13,3 %, contre respectivement 14,0 % et 14,7 % en 2022, et ont été inférieurs à l'objectif d'un RCP d'au moins 16 % pour toute la durée du cycle. En moyenne sur trois ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC ont été respectivement de 13,5 % et 14,9 %. En moyenne sur cinq ans, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ de la CIBC ont été respectivement de 13,0 % et 14,4 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP ajusté¹ d'au moins 16 % pour toute la durée du cycle d'ici 2025.

2. Ratio de versement de dividendes

Le ratio de versement de dividendes s'entend du ratio, exprimé en pourcentage, des dividendes sur actions ordinaires versés par rapport au résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, des primes aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres instruments de capitaux propres. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat. En 2023, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ se sont établis respectivement à 66,6 % et 51,2 %, contre respectivement à 48,8 % et 46,3 % en 2022. En moyenne sur trois ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ ont été respectivement de 52,4 % et 45,9 %. En moyenne sur cinq ans, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ ont été respectivement de 55,6 % et 48,9 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes ajusté¹ de 40 % à 50 % pour toute la durée du cycle.

3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de trois et de cinq exercices. Pour la période de trois exercices close le 31 octobre 2023, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 15,0 % (28,5 % en 2022), soit un rendement inférieur à celui de 36,2 % de l'indice composé S&P/TSX des banques. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2023, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 12,7 % (40,2 % en 2022), soit un rendement inférieur à celui de 29,8 % de l'indice composé S&P/TSX des banques au cours de la même période.

Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Nous gérons activement nos fonds propres pour maintenir des sources de capitaux solides et efficaces, tout en soutenant la croissance de nos activités et en redistribuant du capital à nos actionnaires. À la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2023, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴ était de 12,4 % contre 11,7 % en 2022, soit bien au-delà du ratio réglementaire actuellement fixé par le BSIF.

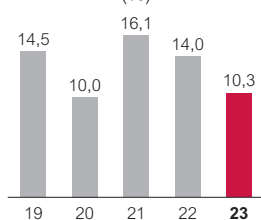
À plus long terme, nous continuerons de maintenir une solide réserve par rapport aux exigences réglementaires.

2. Ratio de liquidité à court terme (LCR)

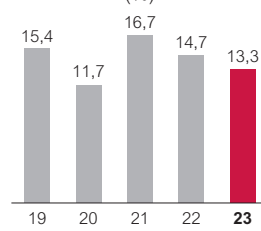
Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le LCR. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le LCR ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023, notre LCR⁴ moyen quotidien sur trois mois s'est établi à 135 %, contre 129 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

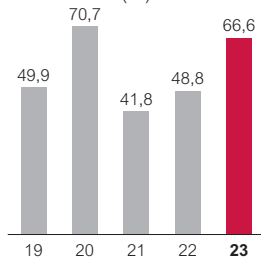
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté
(%)



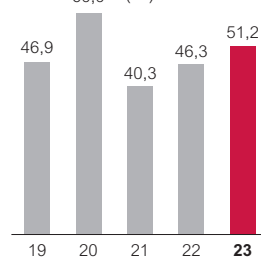
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹
(%)



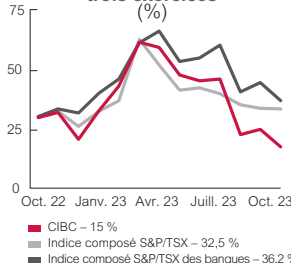
Ratio de versement de dividendes comme présenté³
(%)



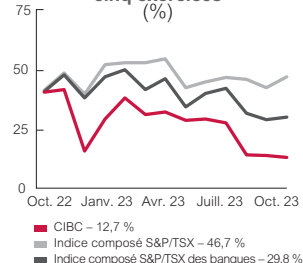
Ratio de versement de dividendes ajusté^{1,3}
(%)



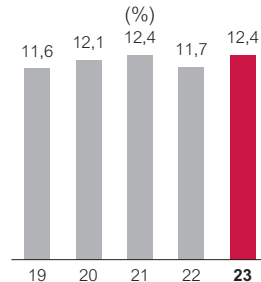
Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de trois exercices
(%)



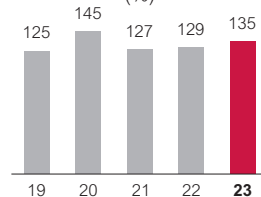
Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices
(%)



Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires³
(%)



Ratio de liquidité à court terme
(%)



1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a demandé aux institutions financières fédérales (IFF) de suspendre, avec prise d'effet en mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les bonifications de dividendes et les rachats d'actions. La mesure temporaire a été levée le 4 novembre 2021.

4) Les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, et le LCR conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les résultats de 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2023	2022	2021	2020	2019
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	12 825 \$	12 641 \$	11 459 \$	11 044 \$	10 551 \$
Produits autres que d'intérêts	10 498	9 192	8 556	7 697	8 060
Total des produits	23 323	21 833	20 015	18 741	18 611
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 010	1 057	158	2 489	1 286
Charges autres que d'intérêts	14 349	12 803	11 535	11 362	10 856
Résultat avant impôt sur le résultat	6 964	7 973	8 322	4 890	6 469
Impôt sur le résultat	1 931	1 730	1 876	1 098	1 348
Résultat net	5 033 \$	6 243 \$	6 446 \$	3 792 \$	5 121 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	38	23	17	2	25
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	267	171	158	122	111
Porteurs d'actions ordinaires	4 728	6 049	6 271	3 668	4 985
Résultat net applicable aux actionnaires	4 995 \$	6 220 \$	6 429 \$	3 790 \$	5 096 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté ¹	61,5 %	58,6 %	57,6 %	60,6 %	58,3 %
Levier d'exploitation comme présenté ¹	(5,2)%	(1,9)%	5,3 %	(4,0)%	(1,5)%
Coefficient de pertes sur créances ²	0,30 %	0,14 %	0,16 %	0,26 %	0,29 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ¹	10,3 %	14,0 %	16,1 %	10,0 %	14,5 %
Marge d'intérêts nette ¹	1,35 %	1,40 %	1,42 %	1,50 %	1,65 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	1,49 %	1,58 %	1,59 %	1,69 %	1,84 %
Rendement de l'actif moyen ^{1,3}	0,53 %	0,69 %	0,80 %	0,52 %	0,80 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	0,58 %	0,78 %	0,89 %	0,58 %	0,89 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	27,7 %	21,7 %	22,5 %	22,5 %	20,8 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$) ⁴					
– résultat de base	5,16 \$	6,70 \$	6,98 \$	4,12 \$	5,61 \$
– résultat dilué comme présenté	5,16	6,68	6,96	4,11	5,60
– dividendes	3,440	3,270	2,920	2,910	2,800
– valeur comptable ⁵	51,61	49,95	45,83	42,03	39,94
Cours de clôture de l'action (\$) ⁴	48,91	61,87	75,09	49,69	56,16
Nombre d'actions en circulation (en milliers) ⁴					
– moyen pondéré de base	915 631	903 312	897 906	890 870	888 648
– moyen pondéré dilué	916 223	905 684	900 365	892 042	890 915
– fin de la période	931 099	906 040	901 656	894 171	890 683
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	45 540 \$	56 057 \$	67 701 \$	44 431 \$	50 016 \$
Mesures de valeur					
Rendement total pour les actionnaires	(15,85)%	(13,56)%	58,03 %	(5,90)%	4,19 %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	7,0 %	5,3 %	3,9 %	5,9 %	5,0 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté ¹	66,6 %	48,8 %	41,8 %	70,7 %	49,9 %
Ratio cours/valeur comptable	0,95	1,24	1,64	1,18	1,41
Principales mesures financières – ajustées⁶					
Coefficient d'efficacité ajusté ⁷	55,8 %	56,4 %	55,4 %	55,8 %	55,5 %
Levier d'exploitation ajusté ⁷	1,2 %	(1,9)%	0,7 %	(0,6)%	0,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	13,3 %	14,7 %	16,7 %	11,7 %	15,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté	21,0 %	21,9 %	22,7 %	21,8 %	20,6 %
Résultat dilué par action ajusté (\$) ⁴	6,72 \$	7,05 \$	7,23 \$	4,85 \$	5,96 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	51,2 %	46,3 %	40,3 %	60,0 %	46,9 %
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	267 066 \$	239 740 \$	218 398 \$	211 564 \$	138 669 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances	540 153	528 657	462 879	416 388	398 108
Total de l'actif	975 719	943 597	837 683	769 551	651 604
Dépôts	723 376	697 572	621 158	570 740	485 712
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ¹	48 056	45 258	41 323	37 579	35 569
Actif moyen ³	948 121	900 213	809 621	735 492	639 716
Actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	861 136	799 224	721 686	654 142	572 677
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{1,3}	46 130	43 354	38 881	36 792	34 467
Biens administrés ^{1,8,9}	2 853 007	2 854 828	2 963 221 ⁸	2 364 005 ⁸	2 423 240
Biens sous gestion ^{1,9}	300 218	291 513	316 834 ⁸	261 037 ⁸	249 596
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité¹⁰					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
Total de l'APR	326 120 \$	315 634 \$	272 814 \$	254 871 \$	239 863 \$
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹¹	12,4 %	11,7 %	12,4 %	12,1 %	11,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹¹	13,9 %	13,3 %	14,1 %	13,6 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres ¹¹	16,0 %	15,3 %	16,2 %	16,1 %	15,0 %
Ratio de levier	4,2 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,3 %
LCR ¹²	135 %	129 %	127 %	145 %	125 %
Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	118 %	118 %	118 %	s. o.	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	48 074	50 427	45 282	43 853	45 157

1) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

2) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action supplémentaire le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.

5) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

6) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, le cas échéant.

7) Calculé sur une base d'imposition équivalente (BIE).

8) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 2 241,9 G\$ au 31 octobre 2023 (2 258,1 G\$ en 2022).

9) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

10) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le LCR et le NSFR, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Les résultats de 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.11) Les ratios pour 2020, 2021 et 2022 reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. Le 1^{er} novembre 2022, les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues ont cessé de s'appliquer.

12) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2023

L'économie du Canada a démarré en force en 2023, mais a rapidement stagné, étant donné que la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement économique mondial ont eu des répercussions négatives sur les dépenses de consommation et les exportations. La croissance rapide de la population a soutenu les dépenses de consommation liées aux produits essentiels et la demande de logements locaux; toutefois, le nombre d'achats discrétionnaires a commencé à diminuer, surtout sur une base par habitant. Le taux de chômage qui est brièvement passé sous la barre des 5 % en 2022 devrait augmenter pour se fixer juste en deçà de 6 % d'ici la fin de l'année civile, car la création d'emplois n'a pas pu suivre le rythme de la croissance rapide de la population active. Bien que l'inflation soit demeurée supérieure au taux cible de la Banque du Canada, elle s'est essouffée, notamment par rapport aux sommets atteints au cours de l'année précédente. Sur le plan des ménages, la demande de prêts hypothécaires s'est affaiblie en raison du contexte de hausse des taux d'intérêt, mais le recours aux marges et aux cartes de crédit personnelles a continué à s'intensifier après le recul observé pendant la pandémie. En ce qui a trait aux dépôts, la préférence pour les dépôts à terme s'est encore accentuée, les taux d'intérêt ayant continué de grimper. L'économie américaine n'a pas présenté les mêmes signes clairs de ralentissement que l'économie canadienne, malgré le fait que l'inflation a tout de même nettement fléchi par rapport aux sommets atteints en 2022, puisque certaines des pressions exercées sur la chaîne d'approvisionnement qui pesaient sur l'économie mondiale se sont atténuées. La demande de prêts aux entreprises a stagné au Canada et aux États-Unis en 2023, après avoir connu un essor en 2022.

Perspectives pour l'année 2024

La faiblesse généralisée de la croissance économique mondiale en 2023 est le fait des mesures de resserrement monétaire, et la croissance pourrait continuer d'être inférieure à la normale au cours de la première moitié de 2024. Le Royaume-Uni et certains pays de la zone euro devraient entrer en récession, la hausse des taux d'intérêt faisant sentir ses effets dans cette région déjà vulnérable en raison des retombées négatives de la guerre en Ukraine. L'économie de la Chine s'est essouffée, à mesure que les profits ponctuels liés à la levée des mesures de confinement instaurées dans le cadre de la pandémie de COVID-19 sont devenus chose du passé. Pour le reste de 2023 et en 2024, les prix moyens de la plupart des marchandises devraient être inférieurs à ceux qui ont perduré en 2022, bien que les risques géopolitiques sur l'approvisionnement pourraient exercer des pressions à la hausse sur certaines marchandises. Les chaînes d'approvisionnement devraient continuer à profiter d'une atténuation encore plus marquée des perturbations liées à la COVID-19 et de l'allègement attendu des pressions exercées par la demande à l'échelle mondiale.

Au Canada, la Banque du Canada a relevé son taux de financement à un jour à 5 % et le niveau toujours élevé de l'inflation de base laisse entrevoir que nous pouvons nous attendre à d'autres hausses, bien qu'il ne s'agisse pas de l'hypothèse de notre scénario de référence. La croissance a déjà ralenti considérablement et nous prévoyons que la faible croissance trimestrielle du PIB persistera au cours du premier semestre de 2024, alors que davantage de ménages refinanceront leur prêt hypothécaire à des taux d'intérêt plus élevés et réduiront leurs achats discrétionnaires. Le ralentissement économique en découlant pourrait toutefois faire en sorte que l'inflation se situera près du taux cible de 2 % à la fin de l'année prochaine. Pour l'ensemble de l'année 2024, nous prévoyons une croissance inférieure à 1 % et nous anticipons maintenant que le taux de chômage dépassera la barre des 6 %. Cependant, si les taux d'intérêt commencent à diminuer progressivement d'ici le milieu de l'année comme nous l'anticipons, la croissance devrait s'intensifier au cours du deuxième semestre de 2024 et le taux de chômage se mettre à reculer par rapport au sommet atteint.

Bien que les États-Unis aient jusqu'à présent fait preuve d'une meilleure résilience face à la hausse des taux d'intérêt, nous prévoyons que d'autres signes de ralentissement des dépenses de consommation apparaîtront en 2024. Nous nous attendons aussi à ce que la croissance du PIB aux États-Unis se fixe à environ 1 % l'année prochaine et à ce que le taux de chômage augmente légèrement pour franchir le seuil de 4 %, permettant ainsi de freiner l'inflation salariale davantage. D'autres risques de révision à la baisse des perspectives aux États-Unis persistent, du fait du possible resserrement des activités de prêt en raison des difficultés éprouvées par certaines banques régionales à conserver les dépôts, des coûts de financement plus élevés et des pertes liées à l'évaluation à la valeur du marché de leurs portefeuilles de titres de placement.

Un ralentissement de la croissance économique aura probablement de vastes répercussions dans bon nombre de nos unités d'exploitation stratégiques. L'augmentation du taux de chômage et le niveau plus élevé des taux d'intérêt devraient entraîner un autre léger recul de la qualité du crédit des ménages et des entreprises par rapport aux niveaux très élevés atteints en 2022. La détérioration soutenue de la qualité du crédit dans certains portefeuilles, dont celui du marché des immeubles de bureaux aux États-Unis, pourrait s'intensifier sous l'effet de l'évolution défavorable de la conjoncture économique ou du marché. La croissance des dépôts sera lente, car les mesures de resserrement quantitatif feront en sorte que les obligations actuellement détenues par la banque centrale devront être financées sur les marchés publics, les taux d'intérêt plus élevés engendrant une croissance des dépôts à terme plus élevée que celle des dépôts à court terme. Bien que nous anticipions une stabilisation du contexte de hausse des taux d'intérêt sous peu, nous entrevoyons qu'elle aura une incidence légèrement positive sur la marge d'intérêts nette de toutes nos unités d'exploitation stratégiques. Cependant, la hausse des taux d'intérêt pourrait avoir des répercussions sur la qualité du crédit en 2024 alors que la croissance économique continuera de fléchir sous l'effet du resserrement de la politique monétaire.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires devrait demeurer faible tout au moins au cours du premier semestre de 2024, en phase avec la baisse du volume de vente et du prix moyen des logements découlant de l'augmentation des taux d'intérêt. Même si la hausse de la demande de crédit à la consommation autre qu'hypothécaire d'une année à l'autre devrait être favorisée par l'accroissement de la population, la baisse de l'inflation et la diminution des dépenses discrétionnaires devraient quant à elles entraîner un ralentissement de la croissance en valeurs monétaires. Le nombre de prêts aux entreprises devrait rester généralement stable au cours du premier semestre de 2024, avant d'augmenter légèrement à mesure que l'économie reprendra du mieux vers la fin de l'année.

Les marchés financiers commencent à tenir compte du nouvel environnement de taux d'intérêt « plus élevés plus longtemps » qui pourrait continuer de stimuler la volatilité au premier semestre de 2024. La croissance des bénéfices des entités cotées pourrait s'essouffier davantage au cours de la première moitié de 2024, mais le contexte devrait s'améliorer pour les sociétés de gestion de patrimoine au Canada et aux États-Unis à mesure que l'année 2024 progresse et que les marchés misent sur une croissance plus forte au deuxième semestre de 2024 et en 2025.

Les activités de Marchés des capitaux et Services financiers directs devraient encore profiter de la reprise à mesure que les activités de fusions et acquisitions continuent à se rétablir par rapport au faible niveau observé au début de 2023, tandis que les émissions d'obligations de sociétés pourraient reprendre du rythme en 2024 si les taux à plus long terme reculent. La croissance des prêts dans les activités de Groupe Entreprises et Services financiers aux entreprises au Canada devrait s'essouffier davantage au début de 2024, en raison de l'affaiblissement de la croissance économique et du ralentissement de la construction d'immeubles résidentiels, avant de prendre de la vigueur au deuxième semestre de l'année. La croissance des prêts et des dépôts dans les activités de Groupe Entreprises aux États-Unis a fléchi au cours des derniers trimestres, mais nous anticipons qu'elle s'intensifiera au début de l'année civile 2024 et qu'elle poursuivra sur sa lancée au cours de l'année.

Les perspectives économiques précitées reposent sur bon nombre d'hypothèses quant aux répercussions économiques des taux d'intérêt élevés, à l'assouplissement des pressions inflationnistes, à l'incidence des événements récents dans le secteur bancaire aux États-Unis, ainsi qu'aux risques économiques mondiaux liés à la guerre en Ukraine, au conflit au Moyen-Orient et au ralentissement de l'économie chinoise. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus. L'incidence des événements géopolitiques et du ralentissement de l'économie en Chine sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Événements importants

Règlement de l'affaire Cerberus

Le 17 février 2023, la CIBC a annoncé qu'elle avait conclu avec l'entité ad hoc contrôlée par Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus) une entente qui a permis de procéder au règlement complet de la poursuite intentée par Cerberus contre la CIBC, y compris le plus récent jugement rendu par le tribunal de New York, comme il est mentionné à la note 22 des états financiers consolidés. Aux termes de l'entente de règlement, la CIBC a versé 770 M\$ US (1 055 M\$ avant impôt ou 762 M\$ après impôt) à Cerberus en règlement complet du jugement, et les deux parties ont pris des dispositions en vue du rejet immédiat et définitif de l'ensemble des demandes, demandes reconventionnelles et appels relatifs au litige.

Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 12 octobre 2021, FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) a annoncé avoir conclu des ententes visant la vente de ses actifs bancaires situés à Aruba, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à Saint-Kitts-et-Nevis, à la Grenade et à la Dominique. Les ventes des actifs bancaires situés à Aruba, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à la Grenade ont été conclues respectivement en février 2022, en mars 2023 et en juillet 2023. Les projets de transactions à Saint-Kitts-et-Nevis et à la Dominique n'ont pas eu de suite, et les activités de CIBC FirstCaribbean à la Dominique ont pris fin le 31 janvier 2023. Ces projets et clôtures de projets n'ont pas eu d'incidence importante.

Le 31 octobre 2023, CIBC FirstCaribbean a annoncé qu'elle avait conclu une entente pour vendre ses actifs bancaires situés à Curaçao et à Saint Martin. Les transactions sont assujetties à l'obtention des approbations réglementaires et au respect des autres conditions de clôture, ce qui devrait être finalisé au cours de l'exercice 2024. Les répercussions de la clôture des transactions ne devraient pas être importantes.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2023. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégiques est présentée aux pages 21 à 32. Se reporter à la page 12 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2022.

Revue des résultats financiers de 2023

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 5 033 M\$, en regard de 6 243 M\$ en 2022.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 6 461 M\$, contre 6 578 M\$ en 2022.

Le résultat dilué par action comme présenté² pour l'exercice considéré a été de 5,16 \$, contre 6,68 \$ en 2022.

Le résultat dilué par action ajusté^{1, 2} pour l'exercice considéré s'est établi à 6,72 \$, contre 7,05 \$ en 2022.

2023

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une augmentation de 1 055 M\$ (762 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- une charge d'impôt sur le résultat de 545 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada (DRC) et de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition en lien avec le budget fédéral canadien de 2022³ (Siège social et autres);
- un montant de 121 M\$ (96 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (20 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 41 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 35 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une charge liée aux taxes à la consommation de 34 M\$ (25 M\$ après impôt) attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023 (Services bancaires personnels et PME, région du Canada).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné un recul des produits de 34 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 1 176 M\$ et une augmentation de l'impôt sur le résultat de 218 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 1 428 M\$.

2022

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 181 M\$ (133 M\$ après impôt) au titre des coûts d'acquisition et d'intégration, des ajustements selon la méthode de l'acquisition et de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁴ liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- une augmentation de 136 M\$ (100 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un montant de 98 M\$ (75 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (14 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 50 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 11 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une charge de 37 M\$ (27 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille immobilier (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une progression des produits de 16 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 94 M\$, une augmentation des charges autres que d'intérêts de 374 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 117 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 335 M\$.

- 1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.
- 2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.
- 3) La charge d'impôt sur le résultat comprend un montant de 510 M\$ qui représente la valeur actualisée du montant estimé du dividende pour la relance au Canada (DRC) établi à 555 M\$, ainsi qu'une charge de 35 M\$ liée à l'incidence pour l'exercice 2022 de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ de certaines banques et de certains assureurs-vie pour les périodes ouvertes après avril 2022. L'écart d'actualisation de 45 M\$ sur l'impôt au titre du DRC est amorti sur la période de versement de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale.
- 4) Les coûts d'acquisition et d'intégration sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Actif productif d'intérêts moyen	861 136 \$	799 224 \$
Produits nets d'intérêts ¹	12 825	12 641
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,49 %	1,58 %

- 1) Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 184 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2022, en raison surtout de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par la diminution de la marge d'intérêts nette.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 9 points de base par rapport à celle de l'exercice 2022, compte tenu surtout des produits d'intérêts nets issus de la négociation. La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen compte non tenu des produits de négociation a profité de la progression de la marge sur les dépôts, compensée en partie par une diminution des marges sur les prêts.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés dans les sections Information financière annuelle supplémentaire et Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

Produits autres que d'intérêts¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	519 \$	557 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	924	880
Commissions sur crédit	1 385	1 286
Honoraires d'administration de cartes	379	437
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{2, 3}	1 768	1 760
Produits tirés des fonds communs de placement ³	1 743	1 776
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	338	351
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	338	378
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ⁴	2 346	1 172
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	83	35
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	360	242
Produits découlant des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ²	30	47
Divers	285	271
	10 498 \$	9 192 \$

- 1) Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.
- 2) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde liés aux coentreprises entre la CIBC et The Bank of New York Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.
- 3) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien direct avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 4) Comprendent des profits de 64 M\$ (profits de 44 M\$ en 2022) liés aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts se sont accrus de 1 306 M\$, ou 14 %, en regard de ceux de 2022.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation ont diminué de 38 M\$, ou 7 %, en raison surtout de la baisse des produits tirés de l'activité d'émission de titres de participation et de créance.

Les frais sur les dépôts et les paiements ont augmenté de 44 M\$, ou 5 %, en lien principalement avec la hausse des frais liés aux opérations bancaires courantes dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les commissions sur crédit ont progressé de 99 M\$, ou 8 %, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux et aux entreprises.

Les honoraires d'administration de cartes ont reculé de 58 M\$, ou 13 %, en raison principalement des charges supplémentaires liées aux taxes à la consommation en lien avec le budget fédéral canadien de 2023, dont l'incidence rétroactive est présentée à titre d'élément d'importance.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont augmenté de 1 174 M\$, ou 100 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation, dont l'incidence des hausses des taux d'intérêt sur les dérivés qui couvrent, sur le plan économique, les produits d'intérêts issus de la négociation de titres qui sont inclus dans les produits nets d'intérêts.

Les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, se sont accrus de 48 M\$, ou 137 %, en raison surtout de la hausse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG.

Les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ont augmenté de 118 M\$, ou 49 %, du fait surtout des activités de Trésorerie menées dans le cours normal des affaires.

Produits de négociation (BIE)^{1, 2}

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits de négociation composés de ce qui suit :		
Produits nets d'intérêts ¹	(53)\$	875 \$
Produits autres que d'intérêts ³	2 282	1 128
	2 229 \$	2 003 \$
Produits de négociation par gamme de produits :		
Taux d'intérêt	469 \$	335 \$
Change	927	899
Titres de participation ¹	626	611
Marchandises	197	144
Divers	10	14
	2 229 \$	2 003 \$

- 1) Comprendent un ajustement selon la BIE de 254 M\$ (211 M\$ en 2022) comptabilisé dans Marchés des capitaux et Services financiers directs. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions.
- 2) Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP.
- 3) Présentés en tant qu'éléments du poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN dans le compte de résultat consolidé, ce qui comprend un profit de 2 282 M\$ (1 128 M\$ en 2022) lié à des instruments financiers détenus à des fins de négociation évalués/désignés à la JVRN et un profit de 64 M\$ (44 M\$ en 2022) lié à des instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits de négociation ont progressé de 226 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2022, du fait essentiellement de l'augmentation des produits tirés de la négociation de titres portant intérêt et de dérivés sur marchandises et des opérations de change.

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts. Les produits nets d'intérêts découlent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, autres que sur les dérivés, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les produits de négociation excluent la rémunération de prise ferme et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, qui sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts douteux		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	922 \$	534 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	108	22
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	520	113
Marchés des capitaux et Services financiers directs	4	(31)
Siège social et autres	40	59
	1 594	697
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts productifs		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	64	342
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	35	1
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	330	105
Marchés des capitaux et Services financiers directs	15	(31)
Siège social et autres	(28)	(57)
	416	360
	2 010 \$	1 057 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 953 M\$, ou 90 %, par rapport à celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté du fait surtout d'une migration du crédit désavantageuse dans l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques, neutralisée en partie par une évolution moins défavorable de nos perspectives économiques en 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue en lien essentiellement avec l'augmentation de la dotation à la provision dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et la hausse des radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégiques.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Salaires et avantages du personnel		
Salaires ¹	4 168 \$	3 770 \$
Rémunération liée au rendement	2 513	2 460
Avantages du personnel	869	927
	7 550	7 157
Frais d'occupation²	823	853
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 467	2 297
Communications	364	352
Publicité et expansion des affaires	304	334
Honoraires	245	313
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	124	123
Divers	2 472	1 374
	14 349 \$	12 803 \$

1) Comprennent les prestations de cessation d'emploi.

2) Comprennent un montant de néant (37 M\$ en 2022) lié à la consolidation de notre portefeuille immobilier, présentée à titre d'éléments d'importance.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 1 546 M\$, ou 12 % par rapport à celles de l'exercice 2022.

Les salaires et avantages du personnel ont progressé de 393 M\$, ou 5 %, ce qui s'explique essentiellement par la progression des salaires du personnel. La hausse des coûts liés aux cessations d'emploi a été neutralisée en grande partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite.

Le matériel informatique, les logiciels et le matériel de bureau ont augmenté de 170 M\$, ou 7 %, en raison principalement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les honoraires ont baissé de 68 M\$, ou 22 %, du fait surtout de la baisse des charges de consultation en lien avec les initiatives stratégiques en appui à la croissance au sein de la plateforme de Groupe Entreprises et au développement d'infrastructures pour nos activités aux États-Unis.

Les charges Divers ont augmenté de 1 098 M\$, ou 80 %, étant donné que les charges de l'exercice considéré tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, y compris celles dont les charges correspondantes sont présentées à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Impôt sur le résultat	1 931 \$	1 730 \$
Taxes indirectes¹		
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	484	471
Charges sociales	387	368
Taxes sur le capital	81	84
Impôt foncier et taxes d'affaires	78	73
Total des taxes indirectes	1 030	996
Total des impôts et taxes	2 961 \$	2 726 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	27,7 %	21,7 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	37,0 %	30,4 %

1) Certains montants sont fondés sur les sommes payées ou payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

Le total des impôts et taxes a augmenté de 235 M\$ en regard de celui de 2022.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 1 931 M\$, en hausse de 201 M\$ par rapport à celle de 2022. Cela s'explique par le DRC et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition comptabilisée au cours de l'exercice considéré, contrebalancés en partie par l'incidence de la baisse de l'impôt sur le résultat en lien avec la composition des bénéfices au cours de l'exercice considéré.

Les taxes indirectes se sont accrues de 34 M\$ par rapport à celles de 2022, ce qui s'explique par la hausse des taxes de vente et des charges sociales. Les taxes de vente ont augmenté de 13 M\$ par rapport à celles de 2022, en lien principalement avec la hausse de certains montants de taxes de vente à l'égard de nos établissements à l'étranger. Les charges sociales ont progressé de 19 M\$ en regard de celles de 2022, du fait essentiellement de la hausse des cotisations prescrites par la loi aux régimes de retraite et à l'assurance-emploi, laquelle découle de la progression des salaires du personnel. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Propositions fiscales canadiennes

Le gouvernement fédéral canadien a publié des propositions fiscales qui auront une incidence sur la CIBC si elles sont adoptées. Le budget fédéral canadien de 2023 comprenait une proposition prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus à l'égard des dividendes reçus par les institutions financières sur des actions canadiennes qui constituent des biens évalués à la valeur du marché. Les propositions législatives publiées le 4 août 2023 comprenaient une taxe de 2 % sur les rachats d'actions, ainsi qu'un impôt minimum mondial de 15 % conformément au plan reposant sur deux piliers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Pilier 2 de l'OCDE). La proposition budgétaire relative aux dividendes n'a pas été incluse dans les propositions législatives. L'Énoncé économique de l'automne de 2023, publié le 21 novembre 2023, propose d'exclure les dividendes reçus sur des actions privilégiées imposables de l'application de la mesure prévoyant le refus de la déduction pour dividendes reçus. Un avis de motion de voies et moyens en vue du dépôt d'un projet de loi portant exécution de certaines mesures du budget de 2023 et de l'Énoncé économique de l'automne de 2023, y compris la proposition relative aux dividendes contenue dans le budget de 2023, a été publié et présenté au Parlement le 28 novembre 2023.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations des taux de change moyens et s'estime comme suit :

	2023 vs 2022	2022 vs 2021
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		
Augmentation estimative des éléments suivants :		
Total des produits	225 \$	143 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	37	6
Charges autres que d'intérêts	158	65
Impôt sur le résultat	18	10
Résultat net	12	62
Incidence sur le RPA ¹		
De base	0,01 \$	0,07 \$
Dilué	0,01	0,07
Appréciation moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	4,5 %	2,9 %

1) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au cours de toutes les périodes présentées.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les trimestres clos les

	2023				2022			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 455 \$	2 412 \$	2 280 \$	2 260 \$	2 262 \$	2 321 \$	2 143 \$	2 183 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 366	1 350	1 336	1 351	1 316	1 338	1 303	1 297
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	672	666	648	706	653	604	591	609
Marchés des capitaux et Services financiers directs ¹	1 290	1 355	1 362	1 481	1 182	1 199	1 316	1 304
Siège social et autres ¹	61	67	76	129	(25)	109	23	105
Total des produits	5 844 \$	5 850 \$	5 702 \$	5 927 \$	5 388 \$	5 571 \$	5 376 \$	5 498 \$
Produits nets d'intérêts	3 197 \$	3 236 \$	3 187 \$	3 205 \$	3 185 \$	3 236 \$	3 088 \$	3 132 \$
Produits autres que d'intérêts	2 647	2 614	2 515	2 722	2 203	2 335	2 288	2 366
Total des produits	5 844	5 850	5 702	5 927	5 388	5 571	5 376	5 498
Dotation à la provision pour pertes sur créances	541	736	438	295	436	243	303	75
Charges autres que d'intérêts	3 440	3 307	3 140	4 462	3 483	3 183	3 114	3 023
Résultat avant impôt sur le résultat	1 863	1 807	2 124	1 170	1 469	2 145	1 959	2 400
Impôt sur le résultat	380	377	436	738	284	479	436	531
Résultat net	1 483 \$	1 430 \$	1 688 \$	432 \$	1 185 \$	1 666 \$	1 523 \$	1 869 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	8 \$	10 \$	11 \$	9 \$	7 \$	6 \$	5 \$	5 \$
Actionnaires	1 475	1 420	1 677	423	1 178	1 660	1 518	1 864
Résultat par action – de base²	1,53 \$	1,47 \$	1,77 \$	0,39 \$	1,26 \$	1,79 \$	1,63 \$	2,02 \$
– dilué ²	1,53	1,47	1,76	0,39	1,26	1,78	1,62	2,01

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au début de 2022.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2022

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 1 483 M\$, en hausse de 298 M\$, ou 25 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2022.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 12 M\$, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités, contrebalancées en partie par la diminution des produits nets d'intérêts issus de la négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 444 M\$, ou 20 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits autres que d'intérêts issus de la négociation, la hausse des profits tirés des opérations de change autres que de négociation et l'accroissement des commissions sur crédit.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a grimpé de 105 M\$, ou 24 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué de 154 M\$, reflète surtout d'une évolution plus défavorable de nos perspectives économiques au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 259 M\$, ce qui est essentiellement attribuable à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont fléchi de 43 M\$, ou 1 %, étant donné que les charges autres que d'intérêts de la période correspondante de l'exercice précédent tenaient compte de l'accroissement des dépenses liées aux initiatives stratégiques, dont celles liées à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 96 M\$, ou 34 %, en raison surtout de la hausse du résultat.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2023

Le résultat net du trimestre a progressé de 53 M\$, ou 4 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont baissé de 39 M\$, ou 1 %, ce qui est attribuable surtout à la baisse des produits nets d'intérêt issus de la négociation, en partie compensée par la hausse de la marge d'intérêts nette et la croissance des volumes dans la plupart de nos activités.

Les produits autres que d'intérêts se sont accrues de 33 M\$, ou 1 %, ce qui reflète principalement la hausse des produits autres que d'intérêts issus de la négociation et la progression des honoraires d'administration de cartes, en partie neutralisées par le recul des commissions sur crédit et la diminution des profits nets issus de nos portefeuilles de placement.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 195 M\$, ou 26 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a baissé de 195 M\$, en raison surtout de l'évolution plus défavorable de nos perspectives économiques au trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle du trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 133 M\$, ou 4 %, en raison surtout de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de la dépréciation d'une immobilisation incorporelle liée à FirstCaribbean ainsi que de la hausse des provisions pour procédures judiciaires.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 3 M\$, ou 1 %, en raison surtout de la hausse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de la croissance des volumes, des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients et de l'environnement des taux d'intérêt. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, au niveau d'activité de placement de nos clients et à la conjoncture du marché. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients, sur les activités de prise ferme ainsi que sur les activités de services consultatifs.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a profité de l'accroissement des prêts et des dépôts au cours des huit derniers trimestres, stimulé par la croissance interne liée aux clients, la fidélisation de sa base de clients et la conclusion de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco au cours du deuxième trimestre de 2022. Au cours des périodes plus récentes, le contexte de hausse des taux d'intérêt a fait ralentir la croissance des prêts et des dépôts et a amélioré la marge d'intérêts nette, reflète de la progression des marges sur les dépôts, contrebalancée en partie par une compression des marges sur les prêts.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes de Groupe Entreprises, contrebalancée par l'incidence des difficultés qu'a connues le marché sur nos activités de gestion des avoirs. Pour Groupe Entreprises, la croissance des produits a été soutenue par la forte demande des clients qui s'est atténuée au cours des derniers trimestres et par la hausse des taux d'intérêt. Pour Gestion des avoirs, la croissance des biens administrés et des biens sous gestion ainsi que les produits d'honoraires connexes ont été touchés par la volatilité des marchés boursiers et l'incidence des facteurs macroenvironnementaux.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a profité de l'accroissement des volumes de prêts, des rentrées nettes et des produits d'honoraires. Le tout a été neutralisé par l'incidence des difficultés qu'a connues le marché sur nos activités de gestion des avoirs en lien avec la volatilité du marché, ainsi que par le ralentissement récent de la croissance des prêts et le recul des dépôts.

Marchés des capitaux et Services financiers directs a présenté une baisse des produits de négociation au troisième et au quatrième trimestres de 2022 et de 2023. Une hausse des produits de négociation, portée par une conjoncture des marchés robuste et l'intensification des activités des clients, a été observée au premier trimestre de 2023.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence d'une hausse des coûts de financement depuis le deuxième trimestre de 2022, attribuable à une augmentation des écarts de taux. La hausse des taux d'intérêt depuis le deuxième trimestre de 2022 a fait augmenter les marges de Services bancaires internationaux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit, de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain en raison des préoccupations liées aux taux d'intérêt et d'inflation plus élevés, aux événements géopolitiques et au ralentissement de la croissance économique. L'estimation des pertes sur créances attendues dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable.

Le premier trimestre de 2022 tenait compte d'une légère amélioration de la conjoncture économique et de nos perspectives économiques. Le relèvement des taux d'intérêt à un rythme plus rapide que prévu conjugué à la hausse de l'inflation, aux perturbations soutenues de la chaîne d'approvisionnement et aux préoccupations géopolitiques croissantes à l'échelle mondiale s'est répercuté sur notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2022 et aux troisième et quatrième trimestres de 2023. Une migration du crédit désavantageuse a également pesé sur notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs aux premier, deuxième et troisième trimestres de 2023. Les perspectives défavorables dans le secteur de l'immobilier et de la construction aux États-Unis se sont traduites par une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2023.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision des premier et deuxième trimestres de 2022 a été influencée par la diminution des cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. La diminution du nombre de cas d'insolvabilité est conforme à la tendance nationale canadienne, et la diminution des radiations est une conséquence positive de l'augmentation des épargnes des ménages pendant la pandémie. À compter du deuxième trimestre de 2022, nos pertes sur prêts comprennent les radiations découlant d'une meilleure connaissance du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis. Depuis le troisième trimestre de 2022, les radiations sur les prêts à la consommation ont affiché une tendance à la hausse.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a présenté une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante pour l'exercice 2023.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats des premier, deuxième et quatrième trimestres de 2022 et de tous les trimestres de 2023 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante. La hausse de la dotation à la provision inscrite aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2023 était essentiellement attribuable au secteur de l'immobilier et de la construction.

Pour Marchés des capitaux et Services financiers directs, les pertes sur prêts douteux sont demeurées faibles.

Pour Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux est demeurée relativement stable. Une reprise de provision a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2023.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations des salaires du personnel, des investissements dans les initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats des deuxième et quatrième trimestres de 2022 et du premier trimestre de 2023 tenaient compte d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Une baisse des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance, a été inscrite au deuxième trimestre de 2023. Les résultats du quatrième trimestre de 2022 faisaient état de charges liées à la consolidation de notre portefeuille immobilier du fait de notre emménagement dans le nouveau siège social mondial, ces deux éléments étant présentés à titre d'éléments d'importance.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du revenu imposable dans les territoires desquels le résultat provient. Les résultats du premier trimestre de 2023 tenaient compte d'une charge d'impôt sur le résultat inscrite afin de comptabiliser le DRC et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition, présentés à titre d'éléments d'importance.

Rétrospective du rendement financier de 2022

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre						
2022						
Produits nets d'intérêts	6 657 \$	1 672 \$	1 655 \$	2 814 \$	(157) \$	12 641 \$
Produits autres que d'intérêts	2 252	3 582	802	2 187	369	9 192
Total des produits	8 909	5 254	2 457	5 001	212	21 833
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057
Charges autres que d'intérêts	4 975	2 656	1 328	2 437	1 407	12 803
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973
Impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730
Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569) \$	6 243 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	23 \$	23 \$
Actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220
2021						
Produits nets d'intérêts	5 954 \$	1 291 \$	1 449 \$	2 701 \$	64 \$	11 459 \$
Produits autres que d'intérêts	2 196	3 379	745	1 819	417	8 556
Total des produits	8 150	4 670	2 194	4 520	481	20 015
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158
Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322
Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876
Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496) \$	6 446 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$
Actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2022 s'est établi à 6 243 M\$, en regard de 6 446 M\$ en 2021. La baisse du résultat net de 203 M\$ était attribuable à l'accroissement des charges autres que d'intérêts et à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des produits.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 182 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, contrebalancée en partie par la diminution des produits de négociation.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 636 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2021, sous l'effet surtout de l'accroissement des produits de négociation, de la hausse des produits tirés des honoraires découlant d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés en lien avec nos activités de gestion des avoirs, de la croissance des honoraires liés aux prêts commerciaux et de la progression des honoraires dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, le tout neutralisé en partie par le recul des produits tirés des activités d'émission de titres de participation et de créance et la baisse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 899 M\$, ou 569 %, par rapport à celle de 2021, étant donné que la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au cours de l'exercice 2022 reflétait une évolution défavorable de nos perspectives économiques, alors que la dotation à la provision de l'exercice 2021 avait été favorisée par l'évolution favorable de nos perspectives économiques en raison de la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 268 M\$, ou 11 %, par rapport à celles de 2021, essentiellement en raison de la hausse des salaires du personnel et de la rémunération liée au rendement, de l'accroissement des dépenses liées aux initiatives stratégiques, d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires et des coûts liés à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco au cours de l'exercice 2022, ces deux derniers éléments étant présentés à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 146 M\$, ou 8 %, par rapport à celle de 2021, en raison surtout de la diminution du résultat ainsi que d'une augmentation de la proportion relative du résultat assujettie à des taux d'impôt plus bas.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits se sont accrus de 759 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2021, en raison surtout de la croissance des volumes, dont celle liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, et de l'augmentation des produits d'honoraires.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont augmenté de 584 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2021. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 451 M\$, ou 25 %, en lien surtout avec la hausse des produits nets d'intérêts liée à la croissance des prêts et des dépôts, l'accroissement des marges sur les dépôts grâce à l'environnement des taux d'intérêt à la hausse et la progression des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 133 M\$, ou 5 %, en raison principalement de la hausse des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, reflet de l'appréciation des marchés et de l'incidence des ventes nettes, et de l'augmentation des produits nets d'intérêts, en lien surtout avec les dépôts, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés des commissions liée au recul des activités des clients.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 263 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2021. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 169 M\$, ou 12 %, en raison essentiellement de la progression des produits nets d'intérêts attribuable à la croissance des prêts, d'une augmentation des commissions de syndication de prêts et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par une diminution des marges sur les prêts. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 94 M\$, ou 13 %, du fait surtout de la hausse des produits nets d'intérêts, attribuable à la croissance des dépôts, de la progression des marges sur les dépôts, de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une moyenne plus élevée des soldes des biens sous gestion et des biens administrés ainsi que des ventes nettes.

Marchés des capitaux et Services financiers directs

Les produits ont augmenté de 481 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2021. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté de 246 M\$, ou 12 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de nos activités liées aux opérations de change, au financement mondial avec garantie et à la négociation de dérivés sur actions, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur marchandises. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont augmenté de 84 M\$, ou 5 %, essentiellement en raison de l'accroissement des produits tirés des services financiers aux entreprises et des services consultatifs et de la progression des profits issus de nos portefeuilles de placement, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des activités de prise ferme de titres de participation et de titres de créance. Les produits de Services financiers directs ont augmenté de 151 M\$, ou 18 %, principalement en raison de la hausse des produits tirés de la Financière Simplii, de la progression du volume et de la croissance de nos activités d'opérations de change et de paiements, le tout en partie contrebalancé par la baisse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Siège social et autres

Les produits ont reculé de 269 M\$, ou 56 %, par rapport à ceux de 2021. Les produits de Services bancaires internationaux ont augmenté de 91 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, à l'accroissement des marges sur produits nettes découlant de l'incidence positive du contexte de hausse des taux d'intérêt et à la progression des produits tirés des honoraires dans Services bancaires internationaux. Les produits Divers ont reculé de 360 M\$, en raison principalement d'une baisse des produits de trésorerie, attribuable à une hausse des coûts de financement liée à l'augmentation des écarts de taux et de liquidité.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performance sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, aux fins du calcul du coefficient d'efficacité ajusté.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour la banque au niveau consolidé selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Dans le cadre de l'adoption des réformes de Bâle III, une approche révisée pour répartir l'APR reflétant le risque opérationnel entre chacune des unités d'exploitation stratégiques a pris effet le 30 avril 2023. Les nouvelles répartitions sont établies selon les contributions de chaque unité d'exploitation stratégique au total des produits sur trois ans et au total des pertes opérationnelles sur dix ans. Ce changement de méthode a eu une incidence sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis à partir du troisième trimestre de 2023. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2023							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	9 407 \$	5 403 \$	2 692 \$	5 488 \$	333 \$	23 323 \$	1 994 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010	630
Charges autres que d'intérêts	5 174	2 691	1 466	2 721	2 297	14 349	1 086
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 247	2 569	376	2 748	(1 976)	6 964	278
Impôt sur le résultat	889	691	(3)	762	(408)	1 931	(2)
Résultat net (perte nette)	2 358	1 878	379	1 986	(1 568)	5 033	280
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	38	38	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 358	1 878	379	1 986	(1 606)	4 995	280
Résultat dilué par action (\$)¹						5,16 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023	34 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	34 \$	– \$
Incidence des éléments d'importance sur les produits	34	–	–	–	–	34	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(26)	–	(56)	–	(39)	(121)	(41)
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires³	–	–	–	–	(1 055)	(1 055)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(26)	–	(56)	–	(1 094)	(1 176)	(41)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	60	–	56	–	1 094	1 210	41
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	6	–	15	–	4	25	11
Charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023	9	–	–	–	–	9	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires³	–	–	–	–	293	293	–
Charge d'impôt sur le résultat attribuable à l'incidence du budget fédéral canadien de 2022⁴	–	–	–	–	(545)	(545)	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	15	–	15	–	(248)	(218)	11
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	45 \$	– \$	41 \$	– \$	1 342 \$	1 428 \$	30 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						1,56 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajusté⁶	9 441 \$	5 403 \$	2 692 \$	5 488 \$	333 \$	23 357 \$	1 994 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	986	143	850	19	12	2 010	630
Charges autres que d'intérêts – ajustées	5 148	2 691	1 410	2 721	1 203	13 173	1 045
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 307	2 569	432	2 748	(882)	8 174	319
Impôt sur le résultat – ajusté	904	691	12	762	(656)	1 713	9
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 403	1 878	420	1 986	(226)	6 461	310
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	38	38	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 403	1 878	420	1 986	(264)	6 423	310
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						6,72 \$	

- Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC (fractionnement d'actions), à raison de deux actions pour une. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait été appliqué de manière rétroactive au cours de toutes les périodes présentées.
- Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.
- Comprend l'incidence des provisions pour procédures juridiques comptabilisées au premier et au deuxième trimestres de 2023.
- La charge d'impôt sur le résultat comprend un montant de 510 M\$ qui représente la valeur actualisée du montant estimé du dividende pour la relance au Canada (DRC), soit 555 M\$, ainsi qu'une charge de 35 M\$ liée à l'incidence pour l'exercice 2022 de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ de certaines banques et de certains assureurs-vie pour les périodes ouvertes après avril 2022. L'écart d'actualisation de 45 M\$ sur l'impôt au titre du DRC est amorti sur la période de versement de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale.
- Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.
- Les résultats pour l'ensemble de la CIBC ne tiennent pas compte d'un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 254 M\$ (211 M\$ en 2022). Le coefficient d'efficacité ajusté et le levier d'exploitation ajusté sont calculés sur une BIE.
- Les coûts d'acquisition et d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2021, sont des coûts marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, notamment la recherche d'occasions de franchisage, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la réalisation de projets, les frais de communication et les primes de bienvenue aux clients. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance à partir du deuxième trimestre de 2022, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des créances sur cartes de crédit du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquises à la date d'acquisition. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco comprend la provision pour pertes de crédit attendues de premier stade établie immédiatement après la date d'acquisition et l'incidence de la migration des comptes du premier vers le deuxième stade au cours du deuxième trimestre de 2022. Les coûts d'intégration, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les coûts de transaction, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation ainsi que les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du deuxième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors et Wellington Financial.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2022							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 909 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 833 \$	1 902 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
Charges autres que d'intérêts	4 975	2 656	1 328	2 437	1 407	12 803	1 028
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 058	2 575	911	2 626	(1 197)	7 973	705
Impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
Résultat net (perte nette)	2 249	1 895	760	1 908	(569)	6 243	588
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 249	1 895	760	1 908	(592)	6 220	588
Résultat dilué par action (\$)¹						6,68 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁷	(16)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	(16)\$	– \$
Incidence des éléments d'importance sur les produits	(16)	–	–	–	–	(16)	–
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances							
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁷	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	(94)	–	–	–	–	(94)	–
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(18)	–	(68)	–	(12)	(98)	(53)
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁷	(103)	–	–	–	–	(103)	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(37)	(37)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(136)	(136)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(121)	–	(68)	–	(185)	(374)	(53)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	199	–	68	–	185	452	53
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	–	18	–	1	23	14
Coûts d'acquisition et d'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition, et dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs⁷	48	–	–	–	–	48	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	10	10	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	36	36	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	52	–	18	–	47	117	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	147 \$	– \$	50 \$	– \$	138 \$	335 \$	39 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,37 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajusté⁶	8 893 \$	5 254 \$	2 457 \$	5 001 \$	212 \$	21 817 \$	1 902 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée	782	23	218	(62)	2	963	169
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 854	2 656	1 260	2 437	1 222	12 429	975
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 257	2 575	979	2 626	(1 012)	8 425	758
Impôt sur le résultat – ajusté	861	680	169	718	(581)	1 847	131
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(431)	6 578	627
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	23	23	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 396	1 895	810	1 908	(454)	6 555	627
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						7,05 \$	

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2021							
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts	4 414	2 443	1 121	2 117	1 440	11 535	893
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 386	2 266	1 148	2 503	(981)	8 322	916
Impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
Résultat net (perte nette)	2 494	1 665	926	1 857	(496)	6 446	739
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 494	1 665	926	1 857	(513)	6 429	739
Résultat dilué par action (\$)¹						6,96 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	– \$	– \$	(68)\$	– \$	(11)\$	(79)\$	(54)\$
Coûts d'acquisition et d'intégration⁷	(12)	–	–	–	–	(12)	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(109)	(109)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(125)	(125)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(12)	–	(68)	–	(245)	(325)	(54)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	12	–	68	–	245	325	54
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	–	–	18	–	1	19	14
Coûts d'acquisition et d'intégration⁷	3	–	–	–	–	3	–
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	29	29	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	33	33	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	3	–	18	–	63	84	14
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	9 \$	– \$	50 \$	– \$	182 \$	241 \$	40 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,27 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajusté⁶	8 150 \$	4 670 \$	2 194 \$	4 520 \$	481 \$	20 015 \$	1 748 \$
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 402	2 443	1 053	2 117	1 195	11 210	839
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 398	2 266	1 216	2 503	(736)	8 647	970
Impôt sur le résultat – ajusté	895	601	240	646	(422)	1 960	191
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(314)	6 687	779
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	17	17	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	2 503	1 665	976	1 857	(331)	6 670	779
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						7,23 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts	4 308	2 179	1 126	1 929	1 820	11 362	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 425	1 639	430	1 813	(1 417)	4 890	324
Impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
Résultat net (perte nette)	1 785	1 202	375	1 308	(878)	3 792	282
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	1 785	1 202	375	1 308	(880)	3 790	282
Résultat dilué par action (\$)¹						4,11 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(8)\$	(1)\$	(83)\$	– \$	(13)\$	(105)\$	(62)\$
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	(114)	(114)	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(70)	(70)	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	79	79	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	(339)	(339)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean	–	–	–	–	(248)	(248)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(8)	(1)	(83)	–	(705)	(797)	(62)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	8	1	83	–	705	797	62
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	22	–	1	25	17
Charge au titre de la consolidation de notre portefeuille immobilier	–	–	–	–	30	30	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	19	19	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	–	–	–	–	(21)	(21)	–
Charges de restructuration, en lien principalement avec des indemnités de départ et des frais connexes	–	–	–	–	89	89	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	2	–	22	–	118	142	17
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	6 \$	1 \$	61 \$	– \$	587 \$	655 \$	45 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,74 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajusté⁶	7 922 \$	4 121 \$	2 043 \$	4 053 \$	602 \$	18 741 \$	1 520 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	1 189	303	487	311	199	2 489	358
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 300	2 178	1 043	1 929	1 115	10 565	776
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	2 433	1 640	513	1 813	(712)	5 687	386
Impôt sur le résultat – ajusté	642	437	77	505	(421)	1 240	59
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(291)	4 447	327
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	2	2	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	1 791	1 203	436	1 308	(293)	4 445	327
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						4,85 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
Résultats d'exploitation – comme présentés							
Total des produits	8 240 \$	4 027 \$	1 911 \$	3 475 \$	958 \$	18 611 \$	1 438 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286	55
Charges autres que d'intérêts	4 459	2 106	1 114	1 802	1 375	10 856	838
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 892	1 758	724	1 513	(418)	6 469	545
Impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348	58
Résultat net (perte nette)	2 126	1 287	648	1 117	(57)	5 121	487
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	25	25	–
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	2 126	1 287	648	1 117	(82)	5 096	487
Résultat dilué par action (\$)¹						5,60 \$	
Incidence des éléments d'importance²							
Produits							
Règlement de certaines questions fiscales	– \$	– \$	– \$	– \$	(67)\$	(67)\$	– \$
Ajustements selon la méthode de l'acquisition⁷	–	–	(34)	–	–	(34)	(26)
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	–	(34)	–	(67)	(101)	(26)
Charges autres que d'intérêts							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(9)	(1)	(88)	–	(11)	(109)	(66)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition⁷	–	–	–	–	11	11	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean	–	–	–	–	(135)	(135)	–
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes	(227)	–	–	–	–	(227)	–
Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts	(236)	(1)	(88)	–	(163)	(488)	(66)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	236	1	54	–	96	387	40
Impôt sur le résultat							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	–	23	–	2	27	17
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition⁷	–	–	(9)	–	(3)	(12)	(7)
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires	–	–	–	–	7	7	–
Règlement de certaines questions fiscales	–	–	–	–	(18)	(18)	–
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes	60	–	–	–	–	60	–
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	62	–	14	–	(12)	64	10
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	174 \$	1 \$	40 \$	– \$	108 \$	323 \$	30 \$
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)¹						0,36 \$	
Résultats d'exploitation – ajustés⁵							
Total des produits – ajusté⁶	8 240 \$	4 027 \$	1 877 \$	3 475 \$	891 \$	18 510 \$	1 412 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	889	163	73	160	1	1 286	55
Charges autres que d'intérêts – ajustées	4 223	2 105	1 026	1 802	1 212	10 368	772
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	3 128	1 759	778	1 513	(322)	6 856	585
Impôt sur le résultat – ajusté	828	471	90	396	(373)	1 412	68
Résultat net – ajusté	2 300	1 288	688	1 117	51	5 444	517
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	25	25	–
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	2 300	1 288	688	1 117	26	5 419	517
Résultat dilué par action ajusté (\$)¹						5,96 \$	

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et le résultat avant impôt et provisions (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de US \$)
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre								
2023	Résultat net (perte nette)	2 358 \$	1 878 \$	379 \$	1 986 \$	(1 568)\$	5 033 \$	280 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	986	143	850	19	12	2 010	630
	Ajouter : impôt sur le résultat	889	691	(3)	762	(408)	1 931	(2)
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	4 233	2 712	1 226	2 767	(1 964)	8 974	908
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	60	—	56	—	1 094	1 210	41
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	4 293 \$	2 712 \$	1 282 \$	2 767 \$	(870)\$	10 184 \$	949 \$
2022	Résultat net (perte nette)	2 249 \$	1 895 \$	760 \$	1 908 \$	(569)\$	6 243 \$	588 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	876	23	218	(62)	2	1 057	169
	Ajouter : impôt sur le résultat	809	680	151	718	(628)	1 730	117
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 934	2 598	1 129	2 564	(1 195)	9 030	874
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ^{2, 4}	105	—	68	—	185	358	53
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	4 039 \$	2 598 \$	1 197 \$	2 564 \$	(1 010)\$	9 388 \$	927 \$
2021	Résultat net (perte nette)	2 494 \$	1 665 \$	926 \$	1 857 \$	(496)\$	6 446 \$	739 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	350	(39)	(75)	(100)	22	158	(61)
	Ajouter : impôt sur le résultat	892	601	222	646	(485)	1 876	177
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 736	2 227	1 073	2 403	(959)	8 480	855
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	12	—	68	—	245	325	54
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	3 748 \$	2 227 \$	1 141 \$	2 403 \$	(714)\$	8 805 \$	909 \$
2020	Résultat net (perte nette)	1 785 \$	1 202 \$	375 \$	1 308 \$	(878)\$	3 792 \$	282 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	1 189	303	487	311	199	2 489	358
	Ajouter : impôt sur le résultat	640	437	55	505	(539)	1 098	42
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 614	1 942	917	2 124	(1 218)	7 379	682
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	8	1	83	—	705	797	62
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	3 622 \$	1 943 \$	1 000 \$	2 124 \$	(513)\$	8 176 \$	744 \$
2019	Résultat net (perte nette)	2 126 \$	1 287 \$	648 \$	1 117 \$	(57)\$	5 121 \$	487 \$
	Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	889	163	73	160	1	1 286	55
	Ajouter : impôt sur le résultat	766	471	76	396	(361)	1 348	58
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹	3 781	1 921	797	1 673	(417)	7 755	600
	Incidence avant impôt des éléments d'importance ²	236	1	54	—	96	387	40
	Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³	4 017 \$	1 922 \$	851 \$	1 673 \$	(321)\$	8 142 \$	640 \$

1) Mesure non conforme aux PCGR.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Compte non tenu de l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, ce montant étant inclus au poste Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux et Services financiers directs. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de Trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des différents secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité touchés relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi ainsi qu'à certains coûts attribuables. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Certaines unités d'exploitation stratégiques évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégiques majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de façon à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégiques. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégiques est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et entreprises au Canada des conseils, des solutions et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux numériques et mobiles pour les aider à faire de leurs idées une réalité.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer un rendement durable et parmi les meilleurs du marché. Pour ce faire, notre stratégie continue de comporter les trois priorités suivantes :

- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux;
- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement en investissant dans les capacités numériques et d'accès à distance et en temps réel;
- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients conformément à l'approche d'une même équipe.

Progrès en 2023

Nous avons dégagé de solides résultats d'affaires en investissant massivement dans les segments de clientèle en forte croissance qui nécessitent des interactions actives et en renforçant davantage notre technologie et nos talents. Nous avons attiré un nombre important de nouveaux clients et avons approfondi nos relations avec les clients actuels en leur offrant nos conseils judicieux pour les aider à composer avec l'évolution du marché. Par exemple, des milliers de titulaires de cartes Costco font maintenant affaire avec Service Impérial CIBC, ce qui nous permet de leur offrir les conseils et les solutions dont ils ont besoin à long terme. Les notes de satisfaction de notre clientèle témoignent de la solidité de notre équipe et des relations que nous entretenons avec nos clients. Nous avons continué de réduire l'écart qui nous sépare de la position de tête pour ce qui est du score net de recommandation mesuré par le sondage du Customer Satisfaction Index d'IPSOS et nous avons été la seule banque à améliorer son score d'une année à l'autre. Nous sommes arrivés au troisième rang pour la satisfaction à la clientèle dans le sondage mené par J.D. Power et, d'une année à l'autre, nous gagnons du terrain par rapport à la position de tête. En outre, pour la troisième fois depuis 2020, nous nous sommes hissés au premier rang pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications bancaires mobiles dans l'étude menée par J.D. Power à ce sujet pour 2023.

Offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui est significative et pertinente pour chacun d'eux

- Lancement du plan de vie dans le cadre de Pro-objectifs CIBC, notre plateforme numérique d'établissement d'objectifs, pour permettre aux clients de modifier leurs objectifs et leur valeur nette de façon à visualiser instantanément l'incidence des moments marquants de la vie sur leur plan personnalisé.
- Lancement du balado Conseils Intelli CIBC, qui réunit des experts de la CIBC et des leaders éclairés du secteur offrant des conseils financiers et en placement aux Canadiens et qui s'est classé au premier rang des balados sur les placements et les affaires au Canada.
- Amélioration de notre Programme de prêts résidentiels pour Autochtones, en consultation avec les chefs des Premières Nations pour lutter contre la pénurie de logements et appuyer les clients autochtones en leur donnant un meilleur accès aux produits de prêt pour qu'ils puissent acheter une maison ou financer un projet de construction.
- Annonce d'un partenariat avec l'Institut pour la citoyenneté canadienne pour aider les clients nouvellement arrivés au Canada à s'installer au pays et leur donner accès à des offres exclusives de la CIBC.
- Déploiement de nouvelles options de primes à l'intention des clients à l'appui de leurs objectifs climatiques lorsqu'ils rechargent leur véhicule électrique à des bornes de recharge publiques admissibles à l'aide de leurs cartes de crédit Aventura, Dividendes CIBC ou CIBC Aéroplan.
- Intégration de calculateurs de certificats de placement garantis, de comptes d'épargne libres d'impôt, de régimes enregistrés d'épargne-retraite et de régimes enregistrés d'épargne-études dans Conseils Intelli CIBC, notre portail numérique de prestation de conseils, pour aider les Canadiens à prendre des décisions financières importantes en matière de placement.
- Ouverture de notre centre Expérience CIBC au Yorkdale Shopping Centre à Toronto qui offre une expérience de services bancaires de détail unique en son genre assortie de fonctions numériques interactives et immersives pour faciliter les conversations sur l'établissement et l'atteinte des objectifs financiers.

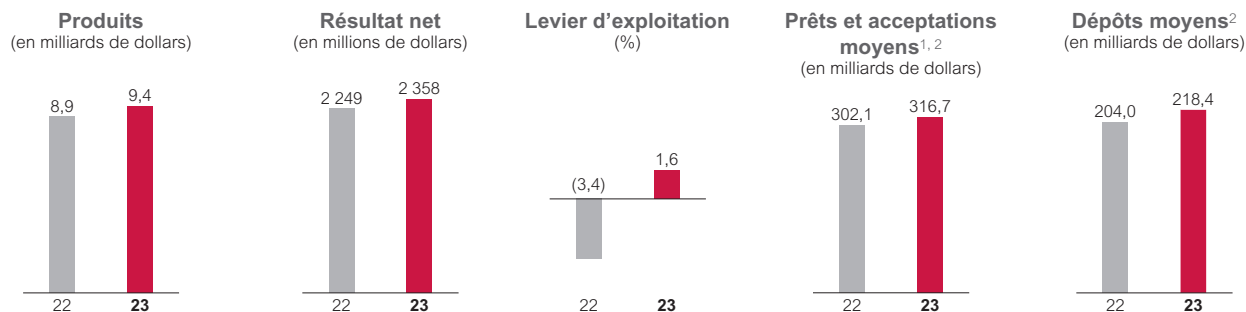
Créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement

- Classement au premier rang pour la troisième fois depuis 2020 dans le cadre de l'étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des applications bancaires mobiles pour 2023, au premier rang également selon l'étude comparative des nouvelles fonctionnalités de services bancaires mobiles au Canada réalisée par Insider Intelligence et au premier rang aussi pour l'expérience de services bancaires mobiles selon l'examen de l'expérience bancaire mobile de Surviscor pour 2023.
- Lancement de Plani Intelli CIBC^(MC), l'outil numérique de prestation de conseils de notre application de services bancaires mobiles qui aide les clients à établir leurs objectifs financiers, à en faire le suivi et à les atteindre. Cet outil simplifie la gestion des finances grâce à des conseils personnalisés fondés sur les choix et les habitudes de consommation des clients.
- Classement au premier rang pour l'expérience des titulaires de cartes au Canada et au premier rang également pour notre carte de crédit assortie d'une remise en argent dans le rapport The Loyalty ReportTM de 2023 réalisé par Bond.
- Lancement de la carte d'affaires CIBC Costco, la première carte du genre pour Costco Canada, ainsi que de chèques-cadeaux numériques de remise en argent et de la solution d'adhésion à AutoPaiement numérique à l'intention des titulaires de nos cartes Costco.
- Lancement d'une option permettant aux clients de choisir ou de modifier le numéro d'identification personnel (NIP) de leur carte de crédit et de débit par le truchement des services bancaires mobiles ou en ligne, et élargissement de notre plan de paiement par versements MonTempo CIBC^(MC) pour permettre aux titulaires de cartes de convertir leurs achats admissibles effectués sur les sites Web des marchands participants au point de vente.
- Lancement des opérations de crédit international pour que les clients puissent plus aisément recevoir des fonds d'autres personnes et de marchands au moyen de leur Carte de débit Avantage CIBC plutôt que de virements télégraphiques.

Fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients

- Classement au premier rang du bulletin de rendement sur les banques 2023 du magazine *Investment Executive* pour la huitième année consécutive.
- Lancement du Compte Intelli CIBC^(MC) de succession pour rehausser l'expérience de règlement de succession des clients.
- Déploiement de nouvelles capacités d'ouverture de comptes transfrontaliers à l'appui des Canadiens qui ont besoin de services bancaires aux États-Unis.
- Bonification de l'expérience de protection du crédit en dotant les conseillers d'outils automatisés pour qu'ils puissent offrir des conseils personnalisés et percutants sur la protection du crédit à nos clients.
- Amélioration de la prestation de services dans nos centres bancaires à distance afin de bonifier les services d'encaisse pour nos clients dans des régions éloignées.

Revue financière de 2023



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Nos priorités en 2024

Dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous visons à devenir le chef de file des conseils financiers pour aider nos clients à faire de leurs idées une réalité et à générer des résultats constants et durables. Notre stratégie s'articule autour de trois priorités suivantes :

- offrir des expériences client exceptionnelles fondées sur des conseils personnalisés et des services et solutions qui nécessitent une interaction active grâce aux services de Service Impérial;
- faire croître les activités de Services bancaires personnels en adoptant un état d'esprit axé sur le numérique pour faciliter les opérations bancaires en ligne des clients;
- instaurer une culture d'excellence opérationnelle qui prend appui sur les talents, la technologie et les processus.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits	9 407 \$	8 909 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	922	534
Prêts productifs	64	342
Dotation à la provision pour pertes sur créances	986	876
Charges autres que d'intérêts	5 174	4 975
Résultat avant impôt sur le résultat	3 247	3 058
Impôt sur le résultat	889	809
Résultat net	2 358 \$	2 249 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	2 358 \$	2 249 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	7 247 \$	6 657 \$
Produits autres que d'intérêts ²	2 160	2 252
	9 407 \$	8 909 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4}	2,30 %	2,21 %
Coefficient d'efficacité	55,0 %	55,8 %
Levier d'exploitation	1,6 %	(3,4)%
Rendement des capitaux propres ⁵	25,0 %	28,2 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	9 414 \$	7 987 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	319,8 \$	305,1 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ³	316,7 \$	302,1 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	218,4 \$	204,0 \$
Équivalents temps plein	13 208	13 840

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net s'est accru de 109 M\$, ou 5 %, en regard de celui de 2022, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits, contrebalancée en partie par l'accroissement des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont progressé de 498 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2022, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 590 M\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2022, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes, en lien notamment avec l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco. Les produits autres que d'intérêts ont baissé de 92 M\$, ou 4 %, comparativement à ceux de 2022, ce qui est essentiellement attribuable à la diminution des produits tirés des honoraires, dont la baisse des honoraires d'administration de cartes, qui découle en partie de la charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023, présentée à titre d'élément d'importance.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 9 points de base, en lien essentiellement avec la hausse des marges sur les dépôts, partiellement contrebalancée par la baisse des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 110 M\$, ou 13 %, par rapport à celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, en raison surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques à l'exercice précédent et d'une dotation à la provision liée à l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, du fait surtout de l'accroissement des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 199 M\$, ou 4 %, par rapport à celles de 2022, en lien surtout avec l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, dont l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco, et la progression des salaires du personnel, y compris la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi, et de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 80 M\$, ou 10 %, par rapport à celui de 2022, par suite principalement de l'accroissement des produits et de la hausse de l'impôt découlant du budget fédéral canadien de 2022, lequel comprenait une hausse de 1,5 % du taux d'imposition.

Actif moyen

L'actif moyen s'est accru de 14,7 G\$, ou 5 %, en regard de celui de 2022, en raison surtout de la croissance des portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de cartes, y compris de l'acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit Costco.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises;
- accélérer la croissance de Gestion privée;
- faire évoluer nos activités de gestion d'actifs.

Progrès en 2023

En 2023, notre équipe, qui est animée par notre raison d'être, a continué de porter une grande attention aux clients, notamment en appuyant leurs objectifs à court et à long terme dans un contexte économique en pleine évolution. Cette année, l'incidence de la hausse rapide des taux d'intérêt et les pressions inflationnistes persistantes ont entraîné le ralentissement du marché commercial canadien. Comme la hausse des taux d'intérêt s'est répercutée tant sur les flux de trésorerie que sur les consommateurs et les entreprises du Canada, les entrepreneurs se sont montrés plus prudents lorsque venait le moment de lancer de nouvelles initiatives ou de s'endetter davantage. Dans un contexte de croissance économique modérée, Groupe Entreprises a continué à générer un rendement financier constant et à employer une approche rigoureuse de gestion du risque et des dépenses, tout en offrant de nouveaux outils et de nouvelles technologies numériques afin de simplifier l'expérience des clients et des membres de l'équipe. Dans Gestion privée, nous avons lancé des outils ou avons bonifié les outils existants, notamment l'outil Pro-objectifs CIBC, pour aider nos conseillers à fournir des conseils financiers spécialisés et à approfondir les relations avec les clients. Dans Gestion d'actifs, nous avons lancé notre Plateforme de placements CIBC moderne et numérique, laquelle permettra de rehausser la productivité des conseillers. À l'échelle de l'entreprise, les activités de recommandation au sein de nos équipes sont demeurées solides, ce qui a permis d'approfondir les relations avec les clients et de renforcer notre engagement visant à aider nos clients à faire de leurs idées une réalité.

Générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises

- Nous avons obtenu le plus haut score net de recommandation de notre histoire, ce qui témoigne des résultats de nos investissements dans nos services d'expertise-conseil et de soutien.
- Nous avons élargi les équipes de nos programmes sectoriels ciblés, notamment celle des Services financiers Innovation en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, et continuons de faire croître celles du groupe Programmes sectoriels nationaux.
- Nous avons continué de moderniser les systèmes de Groupe Entreprises, dont le déploiement de PrecisionLender, le lancement de DocuSign et la mise en place du nouveau modèle de Soutien des ventes aux clients afin de mieux répondre aux besoins des clients en matière de soutien aux transactions.

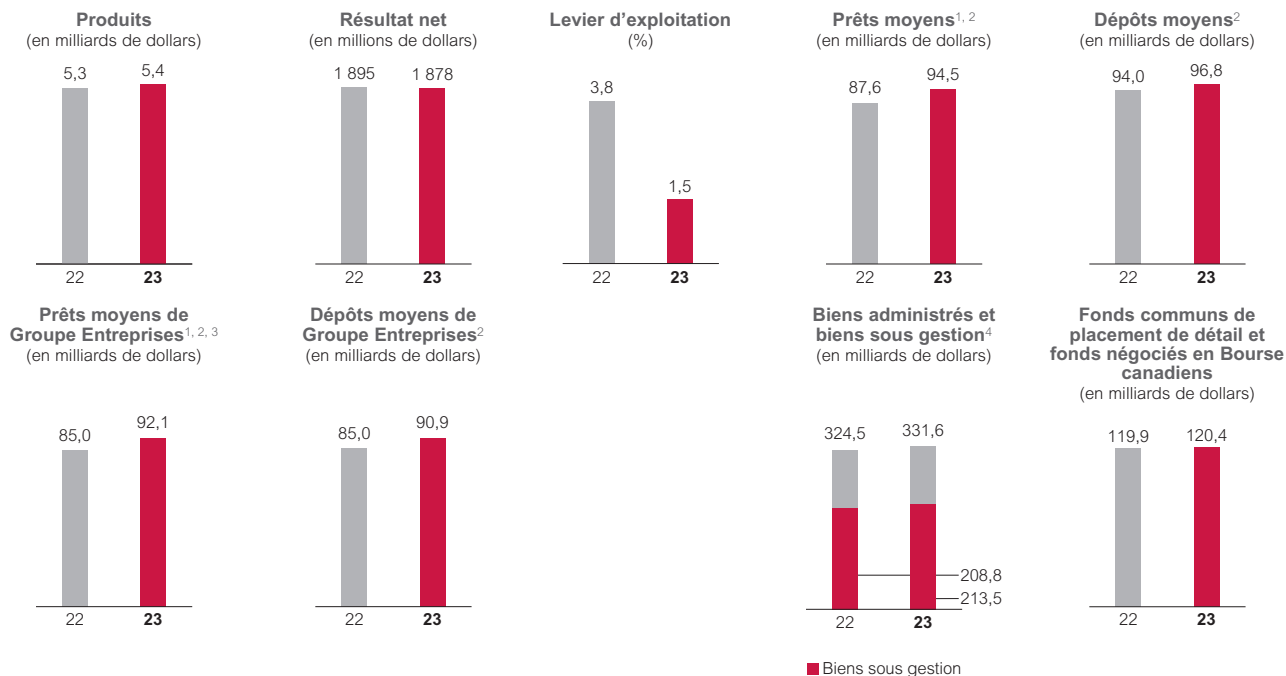
Accélérer la croissance de Gestion privée

- Le magazine *Investment Executive* a classé Wood Gundy au deuxième rang de son bulletin de rendement sur les services de courtage pour l'ensemble des cinq grandes banques, ce qui met en évidence la grande confiance accordée à notre équipe de conseillers.
- Nous avons lancé, en collaboration avec Gestion privée CIBC, un outil de gestion des relations avec la clientèle de premier plan dans le secteur afin de favoriser une gestion efficace des relations avec les clients.
- Nous avons lancé Pro-objectifs CIBC, notre plateforme numérique d'établissement d'objectifs, par l'entremise de CIBC Wood Gundy, pour faciliter les discussions sur la planification financière avec les clients.

Faire évoluer nos activités de gestion d'actifs

- Nous avons lancé la Plateforme de placements CIBC, notre plateforme à la fine pointe de la technologie qui vise à rationaliser la structure des comptes, à améliorer les processus d'accueil et de présentation de rapports aux clients et à renforcer les capacités de gestion de portefeuille des conseillers.
- Nous nous sommes classés au troisième rang parmi les six grandes banques pour les ventes de fonds communs de placement à long terme et l'acquisition de grands clients institutionnels offrant d'importants régimes de retraite au Japon et en Australie.
- Nous avons élargi la gamme de produits non traditionnels en créant le fonds Stratégie de créances non traditionnelle CIBC et accru notre collaboration avec Ares pour offrir des occasions de placement dans des titres de créance privés.
- Nous avons continué d'investir dans des programmes visant à remédier à la sous-représentation, notamment au moyen de bourses d'études pour l'obtention du titre d'analyste financier agréé à l'intention des personnes qui s'identifient comme des Autochtones, lequel est offert par Gestion d'actifs CIBC, et du programme Women in Asset Management de la Ivey School of Business.

Revue financière de 2023



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.

4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2024

Dans Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, nous avons comme objectif de devenir le chef de file des conseils financiers pour les particuliers et les entreprises. Nous continuons de nous concentrer sur nos trois priorités stratégiques :

- générer une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises, tout en continuant de favoriser de solides activités de recommandation à l'échelle de la CIBC;
- accélérer la croissance de Gestion privée en mettant l'accent sur la planification financière afin d'approfondir les relations avec nos clients;
- faire évoluer les activités de Gestion d'actifs pour accroître l'intercommunication au sein de la banque et soutenir nos clients et nos conseillers en mettant à leur disposition des outils numériques et des technologies pour approfondir les relations avec nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits		
Groupe Entreprises	2 501 \$	2 278 \$
Gestion des avoirs	2 902	2 976
Total des produits	5 403	5 254
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	108	22
Prêts productifs	35	1
Dotation à la provision pour pertes sur créances	143	23
Charges autres que d'intérêts	2 691	2 656
Résultat avant impôt sur le résultat	2 569	2 575
Impôt sur le résultat	691	680
Résultat net	1 878 \$	1 895 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 878 \$	1 895 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	1 812 \$	1 672 \$
Produits autres que d'intérêts ²	3 591	3 582
	5 403 \$	5 254 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3, 4}	3,43 %	3,37 %
Coefficient d'efficacité	49,8 %	50,5 %
Levier d'exploitation	1,5 %	3,8 %
Rendement des capitaux propres ⁵	22,2 %	22,9 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	8 469 \$	8 275 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	91,6 \$	84,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ³	94,5 \$	87,6 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	96,8 \$	94,0 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	331,6 \$	324,5 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	213,5 \$	208,8 \$
Équivalents temps plein	5 433	5 711

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 17 M\$, ou 1 %, par rapport à celui de 2022, ce qui découle surtout de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de la hausse des charges autres que d'intérêt, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont progressé de 149 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2022.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 223 M\$, ou 10 %, en lien essentiellement avec l'accroissement des marges sur les dépôts, la croissance des volumes et la progression des honoraires, en partie neutralisés par la baisse des marges sur prêts.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont diminué de 74 M\$, ou 2 %, en raison principalement de la diminution des produits tirés des commissions liée au recul des activités des clients et de la baisse des volumes de dépôts, en partie neutralisées par l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une évolution favorable de la composition des activités et d'une hausse des soldes.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 6 points de base, ce qui est surtout attribuable à la hausse des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par la baisse des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 120 M\$, ou 522 %, par rapport à celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, en raison surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques et d'une migration du crédit désavantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, ce qui est attribuable à une hausse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux, ainsi que dans les secteurs du commerce de détail et de gros.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 35 M\$, ou 1 %, par rapport à celles de 2022, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi, en partie compensées par la baisse de la rémunération liée au rendement et des autres dépenses.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 11 M\$, ou 2 %, par rapport à celui de 2022, malgré la diminution du résultat, en raison surtout de la hausse de l'impôt découlant du budget fédéral canadien de 2022, lequel comprenait une hausse de 1,5 % du taux d'imposition.

Actif moyen

L'actif moyen a progressé de 6,9 G\$, ou 8 %, en regard de celui de 2022, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés, sur la base des cours au comptant, ont augmenté de 7,1 G\$, ou 2 %, comparativement à ceux de 2022, en raison surtout des rentrées nettes des nouveaux clients. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des solutions de services bancaires et de gestion des avoirs personnalisées et axées sur les relations partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés américains.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de développer les activités de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs aux États-Unis et d'offrir des services de premier plan axés sur les relations, en mettant l'accent sur les clients qui entretiennent des liens étroits avec leurs équipes de gestion relationnelle et en favorisant une relation plus étendue entre nos différents secteurs d'activité. Nos priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts;
- accroître l'efficacité et les capacités grâce aux données et à la technologie;
- favoriser la croissance et la transformation de nos activités.

Progrès en 2023

En 2023, l'importance que nous avons continué d'accorder aux services bancaires relationnels bien établis nous a permis d'attirer de nouveaux clients et nous a donné l'occasion d'en faire plus avec les clients existants, et ce, malgré la conjoncture économique plus changeante. Le contexte de hausse des taux d'intérêt a rendu les propriétaires d'entreprise plus prudents en matière d'emprunt, ce qui a freiné la demande de prêts, mais la stabilisation du rendement des dépôts et les rentrées nettes liées aux biens sous gestion et aux biens administrés constituent des indicateurs encourageants à long terme. Les investissements stratégiques réalisés dans nos activités nous placent en bonne position pour assurer notre croissance future, notamment par le renforcement de notre présence dans des marchés américains en croissance rapide, l'élargissement de notre éventail de produits et de services et l'amélioration des processus et des technologies dans le but de mieux répondre aux besoins des clients.

Étendre et approfondir nos relations avec les clients

- Nous avons généré une croissance importante au chapitre des activités de recommandation entre partenaires, ce qui a donné lieu à de nouvelles occasions d'affaires et aidé à répondre à davantage de besoins des clients en matière de gestion des avoirs.
- Nous avons généré une solide croissance du volume de prêts et poursuivi l'expansion de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons maintenu des rentrées nettes liées aux biens sous gestion et aux biens administrés, ce qui a contribué à l'amélioration du rendement du capital.
- Nous avons continué de tirer parti de notre solide partenariat avec l'équipe de Marchés des capitaux pour élargir notre éventail de produits et services à l'intention de nos clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous avons été classés parmi les dix meilleures sociétés de conseils en placement inscrites selon le magazine *Barron's* pour une quatrième année consécutive.
- Gestion privée CIBC demeure l'entreprise du secteur des services financiers qui a été le plus souvent reconnue par le magazine *Private Asset Management* au cours des 12 dernières années.

Renforcer et diversifier la base de nos dépôts

- Nous avons continué de faire croître les services bancaires privés en attirant des dépôts de haute qualité à long terme.
- Nous avons maintenu notre stratégie de financement diversifiée grâce à nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des services bancaires de détail.
- Nous avons élargi le service de collecte des dépôts, notamment en tirant parti de l'environnement des taux d'intérêt à la hausse pour attirer de nouveaux clients sur notre plateforme d'épargne en ligne CIBC Agility.
- Nous avons amélioré la plateforme des services bancaires mobiles et en direct, tout en renforçant les fonctions de gestion du risque.

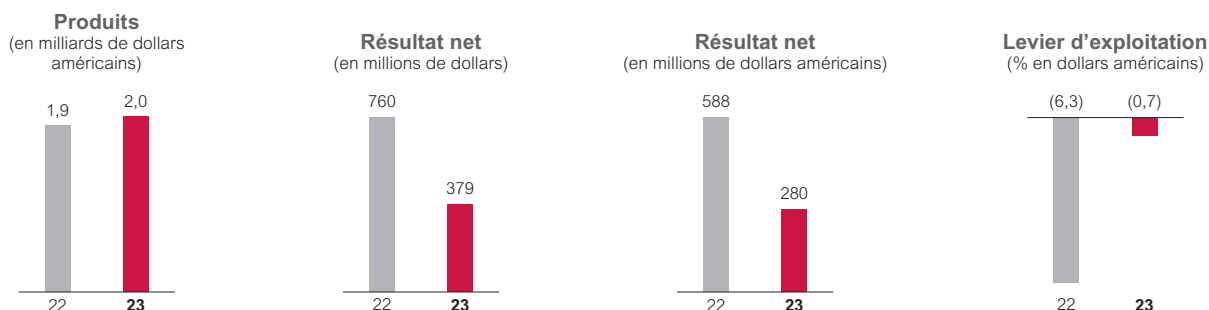
Accroître l'efficacité et les capacités grâce aux données et à la technologie

- Nous avons réalisé des investissements importants dans certaines plateformes pour améliorer l'expérience client et accroître l'efficacité à l'égard de l'établissement de rapports sur les activités de gestion des avoirs, des processus liés aux prêts de titres facilement négociables, des outils de tarification et de nos capacités de gestion des relations avec la clientèle aux États-Unis.
- Nous avons retiré les bénéfices de nos investissements dans les données en développant de solides capacités d'analyse en appui à l'exploitation, à la protection et à la transformation de notre entreprise.
- Nous avons conçu et mis en œuvre des modèles de prestation de services à la clientèle qui sont en phase avec nos investissements soutenus dans nos capacités de gestion du risque.

Favoriser la croissance et la transformation de nos activités

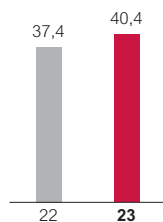
- Nous avons fait croître les activités à faible teneur en capital, comme Gestion des avoirs, en recrutant des talents et en développant les compétences, en prenant de l'expansion dans certains marchés ainsi qu'en investissant dans les produits, les processus et les technologies pour favoriser l'évolutivité à cet égard.
- Nous avons fait croître de manière disciplinée Groupe Entreprises, tout en offrant de manière ciblée de nouveaux produits et services, comme ceux liés au financement d'équipement, en mettant l'accent sur l'amélioration du financement provenant des dépôts et en continuant de prioriser les recommandations.
- Nous avons mis l'accent sur l'intercommunication, en lien notamment avec la prestation à la clientèle des solutions de l'ensemble de la banque, la création de valeur par l'approfondissement des relations avec les clients ainsi que la génération de produits récurrents et l'amélioration des rendements.
- Nous avons continué de développer nos capacités de gestion du risque en appui à notre croissance.

Revue financière de 2023

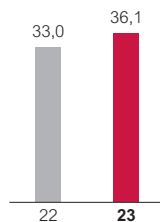
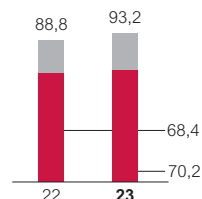


Prêts moyens^{1, 2}

(en milliards de dollars américains)

**Dépôts moyens²**

(en milliards de dollars américains)

**Prêts moyens de Groupe****Entreprises^{1, 2}**
(en milliards de dollars américains)**Biens administrés et biens****sous gestion³**
(en milliards de dollars américains)

■ Biens sous gestion

- 1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
 2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
 3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2024

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- étendre les activités de Gestion privée en mettant l'accent sur les relations qui nécessitent une intervention active et l'élargissement de notre portée;
- assurer la croissance de Groupe Entreprises en nous appuyant sur l'expertise sectorielle et les solutions uniques qui font la force de cette unité d'exploitation stratégique pour fournir des services de prêts et de dépôts;
- investir dans le personnel, la technologie et l'infrastructure pour accroître la portée de notre plateforme, favoriser l'intercommunication, renforcer nos capacités de gestion du risque et améliorer les processus décisionnels fondés sur les données.

Résultats en dollars canadiens¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits		
Groupe Entreprises	1 786 \$	1 613 \$
Gestion des avoirs	906	844
Total des produits²	2 692	2 457
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	520	113
Prêts productifs	330	105
Dotation à la provision pour pertes sur créances	850	218
Charges autres que d'intérêts	1 466	1 328
Résultat avant impôt sur le résultat	376	911
Impôt sur le résultat	(3)	151
Résultat net	379 \$	760 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	379 \$	760 \$
Total des produits²		
Produits nets d'intérêts	1 889 \$	1 655 \$
Produits autres que d'intérêts	803	802
	2 692 \$	2 457 \$
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis³	11 396 \$	10 422 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	60,6 \$	54,0 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ⁴	54,5 \$	48,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	46,7 \$	45,6 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ⁵	129,2 \$	121,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ⁵	97,3 \$	93,2 \$
Équivalents temps plein	2 780	2 472

- 1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.
 2) Comprenait des produits de 3 M\$ liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (8 M\$ en 2022).
 3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.
 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
 5) Comprennent certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Résultats en dollars américains¹

En millions de dollars américains, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Produits		
Groupe Entreprises	1 323 \$	1 249 \$
Gestion des avoirs	671	653
Total des produits ²	1 994	1 902
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	385	87
Prêts productifs	245	82
Dotation à la provision pour pertes sur créances	630	169
Charges autres que d'intérêts	1 086	1 028
Résultat avant impôt sur le résultat	278	705
Impôt sur le résultat	(2)	117
Résultat net	280 \$	588 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	280 \$	588 \$
Total des produits ²		
Produits nets d'intérêts	1 399 \$	1 281 \$
Produits autres que d'intérêts	595	621
	1 994 \$	1 902 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4}	3,46 %	3,42 %
Coefficient d'efficacité	54,5 %	54,0 %
Levier d'exploitation	(0,7)%	(6,3)%
Rendement des capitaux propres ³	3,3 %	7,3 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁵	8 445 \$	8 066 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ³	44,9 \$	41,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars) ³	40,4 \$	37,4 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ³	34,6 \$	35,3 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ⁶	93,2 \$	88,8 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ⁶	70,2 \$	68,4 \$

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Comprendait des produits de 2 M\$ US liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (6 M\$ US en 2022).

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

6) Comprendent certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

Aperçu financier

Le résultat net a reculé de 381 M\$, ou 50 % (308 M\$ US, ou 52 %), par rapport à celui de 2022, ce qui découle surtout de la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de l'augmentation des charges autres que d'intérêts, le tout en partie compensé par la hausse des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 92 M\$ US, ou 5 %, par rapport à ceux de 2022.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 74 M\$ US, ou 6 %, en raison essentiellement de la croissance des volumes de prêts, en partie contrebalancée par une diminution des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 18 M\$ US, ou 3 %, du fait surtout de la progression des marges sur les dépôts et de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet d'une hausse des produits tirés des fonds communs de placement soumis à des honoraires fondés sur le rendement annuel.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 4 points de base, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des marges sur les dépôts, en partie contrebalancé par la diminution des marges sur les prêts.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 461 M\$ US, ou 273 %, par rapport à celle de 2022. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté du fait d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques aux États-Unis, notamment en ce qui a trait au portefeuille du secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis, dans le portefeuille immobilier aux États-Unis, et d'une migration du crédit désavantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté en lien avec la hausse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'immobilier et de la construction.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 58 M\$ US, ou 6 %, par rapport à celles de 2022, en raison principalement de la hausse des salaires du personnel, y compris une augmentation des coûts liés aux cessations d'emploi, le tout en partie compensé par la baisse des honoraires.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a reculé de 119 M\$ US, ou 102 %, par rapport à celui de 2022, en lien avec la baisse du résultat et la composition des bénéfices.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 3,2 G\$ US, ou 8 %, en regard de celui de 2022, en raison surtout de la croissance des prêts.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 4,4 G\$ US, ou 5 %, comparativement à ceux de 2022, en lien surtout avec l'appréciation des marchés et les ventes nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux et Services financiers directs

Marchés des capitaux et Services financiers directs offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services de Banque d'investissement et des Services financiers aux entreprises, ainsi que des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale, et tire parti des capacités numériques de la CIBC afin d'offrir un ensemble cohérent de services bancaires et de placement directs ainsi que des solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la CIBC.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques demeurent les suivantes :

- offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la banque.

Progrès en 2023

En 2023, nous avons continué à réaliser des progrès à l'égard de nos priorités stratégiques en mettant l'accent sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle, la croissance aux États-Unis et l'optimisation de l'intercommunication à l'échelle de la banque. Collectivement, ces initiatives ont permis de bien diversifier les activités de Marchés des capitaux et Services financiers directs pour qu'elles génèrent un rendement constant ainsi qu'une croissance stable. Notre croissance en 2023 s'explique par la grande attention que nous portons à nos clients et la conjoncture des marchés qui a été favorable pour Marchés CIBC, réseau mondial. En outre, nous avons continué de développer notre secteur Services financiers directs afin de générer davantage de produits récurrents et d'attirer de nouveaux clients à la recherche de solutions de services bancaires et de placement numériques pratiques.

Offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients de base

- Nous avons continué d'offrir des conseils et des solutions parmi les meilleurs du secteur en matière de marchés des capitaux en élargissant nos capacités et notre expertise afin d'offrir nos activités existantes.
- Nous avons renforcé notre plateforme en réalisant des investissements soutenus dans la technologie et en simplifiant nos processus en appui à notre culture client.
- Nous avons tiré parti de notre soutien pluriannuel à l'Université de Calgary, la Schulich School of Business et l'Université McGill, nommé le premier titulaire de la Chaire de recherche en finance durable CIBC, créé le Energy Transition Centre et investi dans l'Initiative de croissance durable.

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons continué d'étendre nos activités aux États-Unis par l'ajout de capacités pour les entreprises clientes, les clients institutionnels et du secteur privé.
- Nous avons annoncé une nouvelle offre de financement durable en collaboration avec Exportation et développement Canada pour aider les entreprises exportatrices canadiennes à effectuer une transition vers des activités plus durables.
- Nous avons été désignés comme la meilleure banque d'investissement au Canada et reconnus pour notre leadership exceptionnel en matière de financement d'infrastructures durables par le magazine *Global Finance*.
- Nous avons remporté les prix de Meilleur émetteur et de Meilleur émetteur de billets à capital à risque décernés par SPi Canada.
- Notre groupe Banque d'investissement CIBC – Marché intermédiaire aux États-Unis a été reconnu parmi les 50 meilleures équipes de services de banque d'investissement dans la cadre d'une transaction de fusion et acquisition lors de la remise des M&A Atlas Awards.

Mettre l'accent sur l'intercommunication pour accélérer la croissance des Services financiers directs et approfondir les relations à l'échelle de la CIBC

- Nous avons encore élargi notre gamme de certificats canadiens d'actions étrangères, les premiers du genre dans le secteur, dans le cadre de notre engagement constant à mettre au point des solutions fondées sur les marchés novatrices pour répondre aux besoins des investisseurs.
- Nous avons ajouté à notre ensemble unique de solutions numériques en offrant aux clients de la CIBC et de Simplii la possibilité de virer des fonds aux utilisateurs de portefeuilles mobiles Alipay en temps réel, sans avoir à payer de frais de virement.
- Nous avons dévoilé une nouvelle image de marque visant à réaliser l'objectif de faire de la Financière Simplii un chef de file des services bancaires directs.

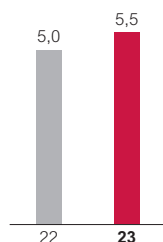
En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux et Services financiers directs a agi à titre de :

- conseiller financier de Northview Fund pour sa transaction de recapitalisation, notamment l'acquisition de trois portefeuilles pour un prix de 742 M\$, et son projet de transformation en fiducie de placement immobilier de 2,7 G\$ axée sur le marché des immeubles à logements multiples à l'échelle nationale, appelée Northview Residential REIT;
- seul conseiller financier, syndicaire et contrepartie de couverture de Pulse Clean Energy pour l'obtention d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 175 M£ en lien avec l'aménagement de nouvelles installations de stockage d'énergie et de stabilisation des réseaux électriques au Royaume-Uni;
- responsable des registres pour une émission d'actions ordinaires d'une valeur de 575 M\$ et une émission de billets de premier rang d'une valeur de 400 M\$ pour Intact Corporation financière en lien avec son acquisition des activités de courtage d'assurance des entreprises de Direct Line Insurance Group plc;

- banque de structuration, agent administratif, agent de garantie, responsable des registres et seul syndicaire chef de file en lien avec la majoration d'une facilité de crédit adossée à des actifs de construction de 2,75 G\$ US pour AES Clean Energy Development LLC, en appui à l'aménagement de projets d'énergie propre par cette entreprise, et conseiller en notation et agent de placement principal dans le cadre d'un placement privé de billets garantis de premier rang d'une valeur de 246 M\$ US pour le refinancement de quatre nouveaux projets opérationnels;
- co-responsable des registres dans le cadre de l'émission d'obligations vertes ou durables pour diverses sociétés, comme l'émission de billets liés à la durabilité d'une valeur de 900 M\$ par Enbridge Inc., l'émission de débentures vertes d'une valeur de 600 M\$ par la Corporation immobilière OMERS et l'émission de débentures subordonnées durables d'une valeur de 500 M\$ par la Financière Sun Life inc., ainsi que co-responsable des registres pour l'émission d'obligations climatiquement responsables d'une valeur de 5 G\$ US par la Banque européenne d'investissement, l'émission d'obligations vertes d'une valeur de 1,5 G\$ par la province d'Ontario et l'émission d'obligations vertes d'une valeur de 1 G\$ par l'Ontario Teachers' Finance Trust;
- responsable de la structuration et de l'exécution d'un certain nombre d'opérations de montage de prêts liés à la durabilité au Canada, en agissant notamment à titre de seul responsable des registres, seul syndicaire chef de file et seul agent de structuration chargé de la durabilité pour une superposition de prêts liés à la durabilité en lien avec une facilité de crédit renouvelable de 700 M\$ pour FortisBC Energy Inc., ainsi qu'à l'extérieur du Canada, en agissant notamment à titre de syndicaire chef de file mandaté pour le montage de prêts verts d'une valeur de 1,6 G\$ AU pour Vector Metering en Australie et en Nouvelle-Zélande;
- conseiller financier de Baytex Energy Corp. pour son acquisition de la société Ranger Oil Corporation, qui exerce ses activités dans la zone de schiste Eagle Ford, dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 3,4 G\$; co-responsable des registres pour une facilité de crédit-relais, une facilité de crédit renouvelable et un prêt à terme en appui à cette transaction, ainsi que responsable des registres actif pour l'émission de billets d'une valeur de 800 M\$ US en lien avec le remboursement de l'encours de l'emprunt lié à la facilité de crédit-relais;
- conseiller financier de Copper Mountain Mining Corporation pour son regroupement avec Hudbay Minerals Inc., dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 600 M\$ US.

Revue financière de 2023

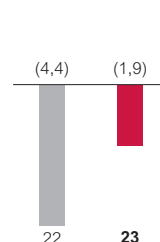
Produits
(en milliards de dollars)



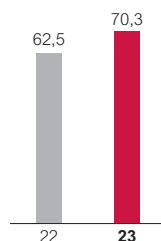
Résultat net
(en millions de dollars)



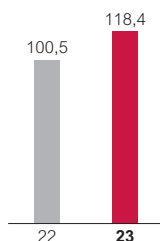
Levier d'exploitation
(%)



Prêts et acceptations moyens
(en milliards de dollars)



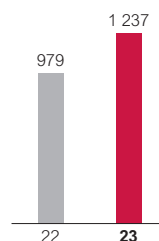
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers directs
(en millions de dollars)



Nos priorités en 2024

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la banque, Marchés des capitaux et Services financiers directs continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la banque pour aider nos clients à réaliser leurs idées. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2023	2022
Produits		
Marchés CIBC, réseau mondial	2 614 \$	2 322 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 637	1 700
Services financiers directs	1 237	979
Total des produits ²	5 488	5 001
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	4	(31)
Prêts productifs	15	(31)
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	19	(62)
Charges autres que d'intérêts	2 721	2 437
Résultat avant impôt sur le résultat	2 748	2 626
Impôt sur le résultat ²	762	718
Résultat net	1 986 \$	1 908 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	1 986 \$	1 908 \$
Coefficient d'efficacité	49,6 %	48,7 %
Levier d'exploitation	(1,9) %	(4,4) %
Rendement des capitaux propres ³	23,0 %	21,3 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³	8 638 \$	8 978 \$
Actif moyen (en milliards de dollars) ⁴	287,6 \$	284,3 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars) ⁴	70,3 \$	62,5 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars) ⁴	118,4 \$	100,5 \$
Équivalents temps plein ⁵	2 411	2 384

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 254 M\$ (211 M\$ en 2022). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

5) En 2021, 79 équivalents temps plein liés aux activités du centre d'appels de la Financière Simplicii ont fait l'objet d'un transfert de Siège social et autres à Marchés des capitaux et Services financiers directs, sans qu'il y ait d'incidence financière, car les coûts étaient auparavant attribués aux Services financiers directs.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 78 M\$, ou 4 %, par rapport à celui de 2022, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et la prise en compte d'une dotation à la provision pour pertes sur créances à l'exercice considéré, comparativement à une reprise de provision à l'exercice précédent.

Produits

Les produits ont augmenté de 487 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2022.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 292 M\$, ou 13 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de la négociation de titres à revenu fixe et de dérivés sur marchandises et des activités liées aux opérations de change, ainsi qu'à la progression des produits tirés des activités de financement, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont baissé de 63 M\$, ou 4 %, essentiellement en raison de la diminution des profits issus de nos portefeuilles de placement, de la réduction des activités de prise ferme de titres de créance et de participation ainsi que de la baisse des produits tirés des services consultatifs, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits tirés des services financiers aux entreprises.

Les produits de *Services financiers directs* ont augmenté de 258 M\$, ou 26 %, principalement en raison de la hausse des produits tirés de la Financière Simplicii, ainsi que de la croissance de nos activités d'opérations de change et de paiements, le tout en partie contrebalancé par la baisse du volume de transactions observée au sein des services de placement direct.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a été de 19 M\$ en 2023, comparativement à une reprise de provision de 62 M\$ en 2022.

L'exercice considéré tient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à une migration du crédit désavantageuse, comparativement à une reprise de provision en lien avec l'évolution favorable de nos perspectives économiques à l'exercice précédent. Pour l'exercice considéré, une petite dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comptabilisée, comparativement à une reprise de provision pour pertes sur prêts douteux à l'exercice précédent, laquelle était surtout attribuable à une reprise de provision dans le secteur du pétrole et du gaz.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 284 M\$, ou 12 %, par rapport à celles de 2022, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de la progression des salaires du personnel, y compris la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi et de la rémunération liée au rendement, et de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires à l'exercice considéré.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 44 M\$, ou 6 %, par rapport à celui de 2022, du fait de la hausse de l'impôt découlant en partie du budget fédéral canadien de 2022, lequel comprenait une hausse de 1,5 % du taux d'imposition.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 3,3 G\$, ou 1 %, par rapport à celui de 2022, essentiellement en raison d'un accroissement des engagements de clients en vertu d'acceptations, d'une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et d'une hausse des valeurs du compte de négociation, le tout en partie contrebalancé par la baisse des soldes de prêts et la diminution de la valeur des dérivés.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Produits		
Services bancaires internationaux	956 \$	778 \$
Divers	(623)	(566)
Total des produits ²	333	212
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	40	59
Prêts productifs	(28)	(57)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	12	2
Charges autres que d'intérêts	2 297	1 407
Perte avant impôt sur le résultat	(1 976)	(1 197)
Impôt sur le résultat ²	(408)	(628)
Résultat net (perte nette)	(1 568)\$	(569)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	38 \$	23 \$
Actionnaires	(1 606)	(592)
Équivalents temps plein ³	24 242	26 020

1) Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et Services financiers directs sont présentés sur une BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 254 M\$ (211 M\$ en 2022).

3) Comprendent les équivalents temps plein pour lesquels les charges sont réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des équivalents temps plein en ce qui a trait aux coûts fonctionnels et de soutien de CIBC Bank USA sont pris en compte dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Aperçu financier

La perte nette a augmenté de 999 M\$ comparativement à celle de 2022, ce qui est attribuable à une hausse des charges autres que d'intérêts et une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie compensées par une hausse des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 121 M\$ par rapport à ceux de 2022.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont augmenté de 178 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'accroissement de la marge d'intérêts nette et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les produits *Divers* ont reculé de 57 M\$, en raison principalement de l'ajustement sur une BIE plus important et de la baisse des produits liés aux investissements stratégiques, le tout en partie compensé par une hausse des produits de trésorerie.

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 10 M\$ par rapport à celle de 2022. La reprise de provision pour pertes sur prêts productifs a reculé comparativement à celle de l'exercice précédent qui tenait compte de l'incidence favorable de la mise à jour des paramètres des modèles, reflet de l'amélioration de la conjoncture de l'après-pandémie. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en raison de la dotation à la provision moins élevée dans Services bancaires internationaux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 890 M\$ par rapport à celles de 2022, en raison surtout de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, y compris celles dont les charges connexes sont présentées à titre d'élément d'importance, d'une augmentation des dépenses dans Services bancaires internationaux et d'une hausse des coûts liés aux cessations d'emploi, le tout en partie compensé par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a baissé de 220 M\$ par rapport à celle de 2022, ce qui s'explique par l'impôt plus élevé découlant en partie du budget fédéral canadien de 2022, lequel comprenait l'impôt au titre du DRC et la hausse de 1,5 % du taux d'imposition.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023	2022
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	63 861 \$
Valeurs mobilières	211 348	175 879
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	94 835	84 539
Prêts et acceptations	540 153	528 657
Dérivés	33 243	43 035
Autres actifs	40 422	47 626
	975 719 \$	943 597 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	723 376 \$	697 572 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	113 865	97 308
Dérivés	41 290	52 340
Acceptations	10 820	11 586
Autres passifs	26 672	28 117
Titres secondaires	6 483	6 292
Capitaux propres	53 213	50 382
	975 719 \$	943 597 \$

Actif

Au 31 octobre 2023, le total de l'actif avait augmenté de 32,1 G\$, ou 3 %, en comparaison de celui de 2022, une tranche d'environ 6 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont baissé de 8,1 G\$, ou 13 %, essentiellement en raison de la baisse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

Les valeurs mobilières ont augmenté de 35,5 G\$, ou 20 %, du fait principalement de hausses liées aux portefeuilles de titres de créance de l'unité Trésorerie, aux activités liées à la négociation et aux titres de participation détenus à des fins de transaction.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 10,3 G\$, ou 12 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 11,5 G\$, ou 2 %, en lien essentiellement avec l'accroissement des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts aux entreprises et aux gouvernements au Canada, lequel tient compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, et la hausse dans le portefeuille de cartes de crédit. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations.

Les dérivés ont baissé de 9,8 G\$, ou 23 %, sous l'effet principalement de la baisse de la valeur des dérivés de change et des autres dérivés sur marchandises, compensée en partie par la hausse de la valeur des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont diminué de 7,2 G\$, ou 15 %, en raison surtout d'une baisse des biens donnés en garantie sur dérivés et des montants à recevoir des courtiers, le tout en partie contrebalancé par une hausse des intérêts courus à recevoir.

Passif

Au 31 octobre 2023, le total du passif avait augmenté de 29,3 G\$, ou 3 %, en comparaison de celui de 2022, une tranche d'environ 6 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 25,8 G\$, ou 4 %, en raison surtout de l'accroissement du financement de gros, de la croissance des volumes de dépôts de détail au Canada et de l'augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des dépôts.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et vendues en vertu de mises en pension de titres, ont augmenté de 16,6 G\$, ou 17 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont baissé de 11,1 G\$, ou 21 %, sous l'effet principalement de la baisse de la valeur des dérivés de change, des autres dérivés sur marchandises et des dérivés sur actions, contrebalancée en partie par la hausse de la valeur des dérivés de taux d'intérêt.

Les acceptations ont diminué de 0,8 G\$, ou 7 %, ce qui est attribuable aux activités des clients.

Les autres passifs ont diminué de 1,4 G\$, ou 5 %, en raison surtout de la diminution des biens donnés en garantie sur dérivés et des montants à payer aux courtiers, en partie contrebalancée par la hausse des intérêts courus à payer.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,2 G\$, ou 3 %, en raison principalement de l'émission de titres secondaires au cours du premier et du deuxième trimestre, ce qui a été en partie neutralisé par le remboursement de titres secondaires au deuxième trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2023, les capitaux propres avaient augmenté de 2,8 G\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2022, ce qui s'explique surtout par une hausse nette des résultats non distribués, attribuable au fait que le résultat net était en excédent des dividendes et des distributions, et par l'émission d'actions ordinaires essentiellement aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent à nos secteurs d'activité de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à le gérer avec prudence;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour atteindre ces objectifs en appui à notre stratégie globale d'entreprise. Au moment de déployer nos fonds propres, nous prenons également en considération nos perspectives économiques et l'environnement opérationnel global et, selon notre appréciation des risques de pertes en cas de baisse, nous pourrions décider d'exercer nos activités avec un niveau de fonds propres plus élevé.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

Nous avons une politique de gestion des fonds propres qui établit les principes que nous appliquons pour gérer les fonds propres selon notre intérêt à l'égard du risque en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance de nos activités, de notre intérêt à l'égard du risque et de notre environnement commercial et réglementaire.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de précisions). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque (CGR), surveille la gestion des fonds propres de la CIBC par l'approbation de notre intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le CGR et le conseil reçoivent des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulatif, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. L'unité Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PEISFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'habitation, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomique sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PEISFP à l'échelle de la banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de nous assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être communiqués au conseil et au BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à nous assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. La planification d'urgence et les stratégies relatives aux scénarios de crise extrêmes font partie de l'élaboration et de la gestion des plans de reprise et de règlement de la CIBC. Ces plans comprennent les mesures correctives plausibles pouvant être envisagées pour atténuer les situations de crise et assurer la reprise des activités, ou pour aider la CIBC à résoudre les crises de manière ordonnée en limitant les impacts systémiques. Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les IFF doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF et aux pratiques sectorielles exemplaires.

Plan de règlement de faillite

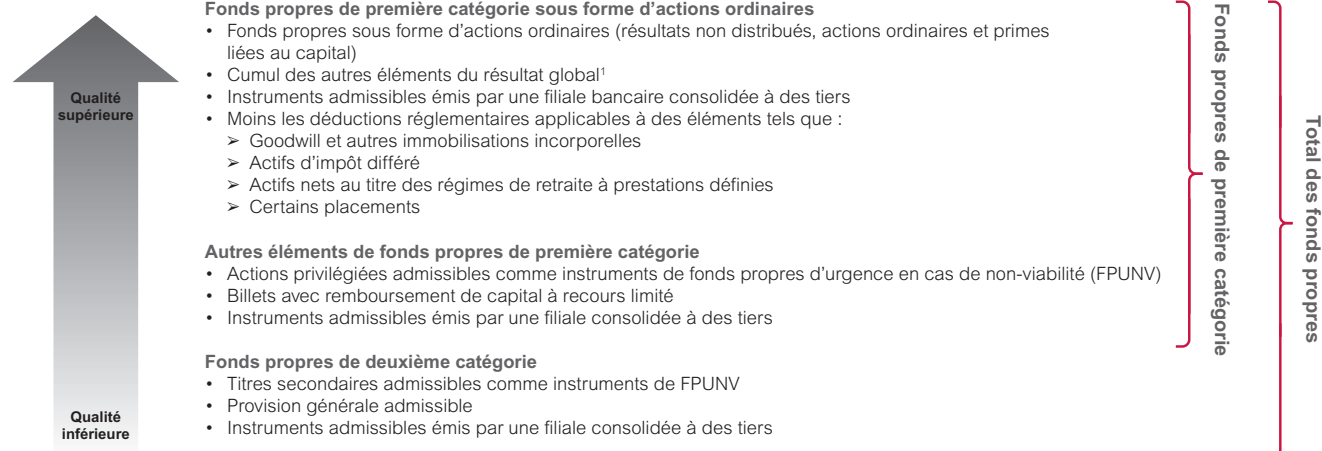
Le *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) établit le cadre régissant la soumission et la tenue à jour des plans de règlement par les banques d'importance systémique nationale (BISN), à l'appui de leur potentiel de règlement et de la stabilité du secteur financier. À titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres, dont les BISN, la SADC a publié des lignes directrices pour l'élaboration, la tenue à jour et la mise à l'essai de plans de règlement de faillite exhaustifs et de stratégies connexes visant à faire la démonstration de la capacité opérationnelle nécessaire pour assurer un règlement de faillite ordonné. Le plan de règlement de faillite de la CIBC a été élaboré et tenu à jour conformément aux lignes directrices et est conforme au *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la SADC.

Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le CBCB.

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences de fonds propres au titre du premier pilier. La RSI, qui était de 2,5 % au 1^{er} février 2023, était établie à 3,0 % au 31 octobre 2023, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 4,0 % de l'APR (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions). De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé.

En outre, les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier. L'exposition aux fins du ratio de levier est décrite dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur opérations de financement par titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Aux termes de la ligne directrice sur la CTAP du BSIF, les BISN sont tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). La CTAP s'entend de la somme du total des fonds propres et des autres instruments de CTAP, soit essentiellement des instruments de recapitalisation interne admissibles dont l'échéance résiduelle est de plus de 365 jours. La CTAP vise à faire en sorte que les BISN non viables disposent d'une capacité d'absorption de pertes suffisante pour assurer leur recapitalisation, pour ainsi faciliter un règlement ordonné pour les BISN tout en réduisant au maximum les répercussions défavorables sur la stabilité du secteur des services financiers et pour les contribuables.

Les ratios cibles actuels des fonds propres réglementaires et de la CTAP du BSIF sont résumés ci-après. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Nous nous conformons à toutes les exigences actuelles en matière de ratios de fonds propres, de levier et de CTAP du BSIF.

Au 31 octobre 2023	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure ²	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	3,0 %	11,0 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	3,0 %	12,5 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	3,0 %	14,5 %
Ratio de levier ³	3,0 %	s. o.	0,5 %	3,5 %	s. o.	3,5 %
Ratio de CTAP	18,0 %	2,5 %	1,0 %	21,5 %	3,0 %	24,5 %
Ratio de levier CTAP ³	6,75 %	s. o.	0,5 %	7,25 %	s. o.	7,25 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2023.

2) Le 20 juin 2023, le BSIF a annoncé une augmentation de la RSI, la faisant passer de 3,0 % à 3,5 % au 1^{er} novembre 2023. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions.

3) Depuis le 1^{er} février 2023, les BISN sont tenues de détenir une réserve correspondant à 50 % des exigences pondérées de capacité accrue d'absorption des pertes d'une BISN, soit 0,5 % pour le ratio de levier et le ratio de levier CTAP.

s. o. Sans objet.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit : - l'approche standard (AS) - l'approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) - l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure. Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux transactions sur dérivés : - l'approche standard (AS-RRC) - l'approche des modèles internes (AMI) Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres : - l'approche complète avec décotes prudentielles - l'approche complète avec estimations internes des décotes - l'approche VAR pour les mises en pension - l'AMI Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes : - l'approche standard - l'approche fondée sur le marché - l'approche de transparence - l'approche du mandat - l'approche de remplacement Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions de titrisation du portefeuille bancaire : - l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) - l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) - l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) - l'approche standard (SEC-SA)	Nous avons adopté l'approche fondée sur les notations internes (NI fondation et NI avancée) pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD) et l'échéance, et les estimations réglementaires prescrites (NI fondation) ou des estimations internes (NI avancée) pour déterminer les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Nous utilisons l'approche standard pour CIBC FirstCaribbean, CIBC Bank USA et certains portefeuilles de cartes de crédit. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI. La CIBC utilise l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions sont assujetties à l'AS-RCC. L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de participation dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds. Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-IAA, SEC-ERBA et SEC-SA à l'égard des expositions liées la titrisation dans le portefeuille bancaire.
Risque de marché	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche standard - l'AMI L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.	Nous utilisons principalement l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons également la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation conformément à l'approche standard.
Risque opérationnel	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche standard - l'approche standard simplifiée (ASS)	Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel. L'approche standard a été révisée au cours du deuxième trimestre de 2023, ainsi qu'il est décrit ci-après.

1) Comprend le RCC.

Nous calculons également un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard. Si les fonds propres exigés sont inférieurs au montant calculé selon l'approche standard compte tenu de l'application d'un coefficient de plancher, lequel est actuellement fixé à 65 %, un rajustement de l'APR serait requis. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions, notamment au sujet des ajustements du plancher prévus pour les trois prochains exercices. En octobre 2023, nous avons obtenu du BSIF l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour la majeure partie des portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA, ce que nous prévoyons faire au premier trimestre de 2024.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires visant à renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-après présentent un résumé des réformes de Bâle III et des exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées ainsi que des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2022.

Réformes de Bâle III et exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

Le 31 janvier 2022, le BSIF a publié la version définitive de ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements qui comprennent les dernières réformes de Bâle III ainsi que des mises à jour quant au traitement des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les dérivés de gré à gré ainsi qu'à la gestion du risque opérationnel. Les principaux changements comprennent ce qui suit :

- révisions à l'approche NI et à l'approche standard visant le risque de crédit;
- cadre révisé pour le risque opérationnel fondé sur les produits et les pertes opérationnelles historiques;
- cadres révisés pour le risque de marché et les REC;
- mise à jour des déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour certains actifs;
- mise à jour du plancher de fonds propres selon l'approche standard révisée susmentionnée, avec adoption progressive du coefficient de plancher sur une période de trois ans qui s'établira à 65,0 % à compter du deuxième trimestre de 2023 et augmentera de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % au premier trimestre de 2026;
- modification du cadre régissant le ratio de levier, dont l'imposition d'une exigence de réserve pour les BISN;
- améliorations à la ligne directrice Normes de liquidité, y compris la modification des exigences visant les flux de trésorerie nets cumulatifs.

Ces changements ont été mis en œuvre au deuxième trimestre de 2023, à l'exception des révisions aux cadres pour le risque de marché et les REC qui seront mises en œuvre au premier trimestre de 2024. En outre, les révisions connexes aux exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier ont été mises en œuvre deuxième trimestre de 2023 et les nouvelles exigences de divulgation en vertu du troisième pilier ont été mises en œuvre au quatrième trimestre de 2023 à l'égard des BISN. L'incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires des réformes de Bâle III a été décrite ci-après dans la section Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP.

Le 11 novembre 2021, le CBCB a publié le document Revisions to market risk disclosure requirements, qui apporte un certain nombre de modifications pour mieux refléter le cadre du risque de marché révisé, présenté en janvier 2019. Le BSIF exige que le cadre du risque de marché de 2019 soit mis en œuvre au premier trimestre de 2024.

Le 14 novembre 2023, le BSIF a publié la version finale des modifications aux lignes directrices stipulant la communication de renseignements au titre du troisième pilier afin d'y intégrer le risque de marché et le risque lié au REC en vertu du dispositif de Bâle. Ces modifications visent les BISN désignées par le BSIF aux fins de l'application du cadre du risque de marché de la ligne directrice Norme de fonds propres et s'appliqueront à la CIBC pour l'exercice se terminant en 2024.

Réserve pour stabilité intérieure

Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la limite supérieure de la fourchette de la RSI, la faisant passer de 2,5 % à 4,0 % du total de l'APR, en réponse à la conjoncture et au degré élevé d'incertitude économique. Au 31 juillet 2023, la RSI s'établissait à 3,0 %, alors qu'elle était de 2,5 % au 1^{er} février 2023 et avait été augmentée à compter de cette date. Le 20 juin 2023, le BSIF a également annoncé une augmentation de la RSI, la faisant passer de 3,0 % à 3,5 % à compter du 1^{er} novembre 2023. Par conséquent, les ratios cibles de fonds propres du BSIF pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, y compris toutes les réserves, augmenteront pour s'établir respectivement à 11,5 %, 13,0 % et 15,0 % au 1^{er} novembre 2023.

Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères

Le 12 septembre 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de BISN dont la date de mise en œuvre est le 1^{er} novembre 2023. Le ratio de TLAC par établissement s'appuie sur le ratio de CTAP fondé sur le risque prévu par la ligne directrice TLAC et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice NFP. Le BSIF se servira principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour mesurer la suffisance de la capacité d'absorption des pertes par établissement (entité juridique distincte) à la disposition immédiate d'une banque mère.

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer.

Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP¹

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	16 191 \$	14 841 \$
Résultats non distribués	30 402	28 823
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	1 463	1 594
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	102	107
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	48 158	45 365
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	5	23
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 344	5 268
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	2 384	2 289
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	9	15
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	793	1 071
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹	—	(170)
Divers	(704)	(136)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7 831	8 360
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	40 327	37 005
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ²	4 925	4 923
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	18	18
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	4 943	4 941
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	45 270	41 946
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ³	5 888	5 716
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	23	25
Provisions générales	938	576
Fonds propres de deuxième catégorie	6 849	6 317
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	52 119 \$	48 263 \$
L'APR se compose de ce qui suit :		
Risque de crédit	274 714 \$	273 076 \$
Risque de marché	8 004	9 230
Risque opérationnel	43 402	33 328
Total de l'APR	326 120 \$	315 634 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12,4 %	11,7 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,9 %	13,3 %
Ratio du total des fonds propres	16,0 %	15,3 %
Ratios de levier		
Exposition aux fins du ratio de levier ⁴	1 079 103 \$	961 791 \$
Ratio de levier ⁴	4,2 %	4,4 %
Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP		
CTAP disponible	100 176 \$	95 136 \$
Ratio de CTAP	30,7 %	30,1 %
Ratio de levier CTAP ⁴	9,3 %	9,9 %

1) Les résultats pour 2022 comprenaient l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, annoncées par le BSIF le 27 mars 2020, qui avaient permis d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions. Les mesures transitoires ne sont plus applicables depuis le premier trimestre de 2023. Les résultats pour 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023 (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions).

2) Composés des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

3) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

4) L'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, instaurée dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, ne s'applique plus depuis le deuxième trimestre de 2023.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2023, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, porté par l'incidence d'une hausse des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, en partie contrebalancée par une augmentation de l'APR.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est surtout le fait du capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les distributions) et de la hausse du nombre d'actions ordinaires essentiellement liée au régime d'investissement à l'intention des actionnaires.

La hausse de l'APR s'explique par une augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel et le risque de crédit, neutralisée en partie par une diminution de l'APR reflétant le risque de marché. L'augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel découle surtout du traitement des provisions pour procédures judiciaires aux termes du cadre révisé pour le risque opérationnel, en conformité avec les réformes de Bâle III et mis en place au deuxième trimestre de 2023. L'augmentation nette de l'APR reflétant le risque de crédit est liée à l'accroissement de la taille des actifs, à l'incidence nette de la conversion des monnaies étrangères, à la mise à jour des paramètres des modèles et à la migration du crédit au sein des portefeuilles. Cette augmentation a été en partie neutralisée par la mise en œuvre des réformes de Bâle III et l'incidence favorable d'une opération de transfert de risque. La diminution de l'APR reflétant le risque de marché est en grande partie attribuable à une baisse des niveaux de risque et à la mise à jour des paramètres des modèles. Se reporter à la section Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque pour plus de précisions.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2023, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2023, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, ce qui est surtout attribuable aux facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie et à une augmentation nette des débiteures subordonnées admissibles comme FPUNV et des provisions admissibles incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio de levier

Au 31 octobre 2023, le ratio de levier avait diminué de 0,2 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, l'incidence de l'augmentation des fonds propres de première catégorie ayant été plus que compensée par l'incidence de la hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier. L'augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier a été principalement attribuable à la fin de l'exclusion temporaire des réserves auprès d'une banque centrale de la mesure des expositions au bilan.

Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP

Au 31 octobre 2023, le ratio de CTAP avait augmenté de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, en raison de l'augmentation de la CTAP en partie contrebalancée par une hausse de l'APR. L'augmentation de la CTAP découle essentiellement de la hausse du total des fonds propres attribuable aux facteurs susmentionnés et de l'émission de passifs admissibles à la recapitalisation interne.

Au 31 octobre 2023, le ratio de levier CTAP avait diminué de 0,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2022, ce qui découle essentiellement des facteurs susmentionnés ayant une incidence sur l'exposition aux fins du ratio de levier, en partie neutralisés par l'augmentation de la CTAP.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	37 005 \$	33 751 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	1 155	153
Autre émission d'actions ordinaires	203	248
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	—	(29)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	—	(105)
Résultat net applicable aux actionnaires	4 995	6 220
Dividendes et distributions	(3 416)	(3 125)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global		
Écarts de change	351	1 753
Valeurs évaluées à la JVAERG	228	(889)
Couvertures de flux de trésorerie ¹	(364)	(799)
Variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(106)	262
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(240)	198
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	197	(468)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	—	—
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(171)	(943)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires ^{1,2}	490	778
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	40 327 \$	37 005 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	4 941 \$	4 593 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	—	1 400
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement ³	—	(251)
Rachats d'instruments de fonds propres	—	(800)
Divers, y compris les ajustements réglementaires	2	(1)
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	4 943 \$	4 941 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	6 317 \$	5 858 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 750	1 000
Rachats d'instruments de fonds propres	(1 500)	—
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	—	(451)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	282	(90)
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	6 849 \$	6 317 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	52 119 \$	48 263 \$

- 1) La variation nette des couvertures de flux de trésorerie est incluse au poste Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global, puis décomptabilisée au poste Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires.
- 2) Les résultats pour 2022 comprenaient l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, annoncées par le BSIF le 27 mars 2020, qui avaient permis d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie, sous réserve de certains facteurs scalaires et de certaines restrictions. Les mesures transitoires ne sont plus applicables depuis le premier trimestre de 2023. Les résultats pour 2023 reflètent l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023 (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions).
- 3) Le 1^{er} novembre 2021, Fiducie de capital CIBC, une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC, a racheté la totalité des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$, dont une tranche de 251 M\$ avait été comptabilisée à titre d'autres éléments de fonds propres de première catégorie au 31 octobre 2021.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2023	
	APR ¹	Exigence minimale relative au total des fonds propres ²
Risque de crédit³		
Approche standard		
Prêts aux entreprises	43 124 \$	3 450 \$
Prêts aux entités souveraines	2 140	171
Prêts aux banques	219	18
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	1 951	156
Prêts immobiliers commerciaux	14 159	1 133
Autres prêts de détail	3 864	309
Portefeuille de négociation	3 168	253
Titres de participation	140	11
Titrisation ^{4, 5}	2 916	233
CC	558	45
REC	5 949	476
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	13 312	1 065
	91 500	7 320
Approche NI avancée ⁶		
Prêts aux entreprises	49 732	3 979
Prêts aux entités souveraines ⁷	5 579	446
Prêts aux banques	—	—
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	34 323	2 746
Prêts immobiliers commerciaux	21 585	1 727
Prêts de détail renouvelables admissibles	16 661	1 333
Autres prêts de détail	11 739	939
Portefeuille de négociation	686	55
Titrisation ^{4, 5}	3 728	299
	144 033	11 524
Approche NI fondation ⁶		
Prêts aux entreprises	31 627	2 530
Prêts aux entités souveraines ⁷	—	—
Prêts aux banques	3 270	262
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	—	—
Prêts immobiliers commerciaux	155	12
Autres prêts de détail	—	—
Portefeuille de négociation	4 129	330
	39 181	3 134
Total du risque de crédit	274 714	21 978
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)		
VAR	1 538	123
VAR en situation de crise	4 829	386
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 274	102
Titrisation et autres	363	29
Total du risque de marché	8 004	640
Risque opérationnel	43 402	3 472
Total de l'APR	326 120 \$	26 090 \$

1) Depuis le premier trimestre de 2023, l'APR est calculé selon les réformes de Bâle III.

2) Renvoi aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

3) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.

4) Depuis le premier trimestre de 2023, nous avons procédé à un changement de méthode pour certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation.

5) Comprend les expositions de titrisation pondérées en fonction des risques par l'application d'un coefficient de 1 250 %.

6) Comprend l'APR lié à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.

7) Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2022	
	APR ¹	Exigence minimale relative au total des fonds propres ²
Risque de crédit³		
Approche standard		
Prêts aux entreprises	56 160 \$	4 493 \$
Prêts aux entités souveraines	1 446	116
Prêts aux banques	446	36
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 467	197
Autres prêts de détail	3 824	306
Portefeuille de négociation	101	8
Titres de participation	810	65
Titrisation	557	44
	65 811	5 265
Approche NI avancée ⁴		
Prêts aux entreprises	108 472	8 678
Prêts aux entités souveraines ⁵	3 478	278
Prêts aux banques	3 663	293
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	27 396	2 192
Prêts de détail renouvelables admissibles	14 591	1 167
Autres prêts de détail	11 358	909
Titres de participation	686	55
Portefeuille de négociation	5 354	428
Titrisation	1 810	145
Ajustement en fonction du facteur scalaire	10 500	840
	187 308	14 985
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁶	13 261	1 061
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC)	266 380	21 311
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)		
VAR	921	74
VAR en situation de crise	4 002	320
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 426	114
Titrisation et autres	2 881	230
Total du risque de marché	9 230	738
Risque opérationnel	33 328	2 666
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	308 938 \$	24 715 \$
Exigences de fonds propres pour les REC		
Total de l'APR	6 696 \$	536 \$
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC		
Total de l'APR	315 634 \$	25 251 \$

- 1) Les montants comprennent un ajustement en fonction du facteur scalaire de 6 % qui s'applique aux expositions selon l'approche NI, à l'exception des expositions liées à la titrisation des actifs.
- 2) Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
- 3) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.
- 4) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.
- 5) Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
- 6) Comprend l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment ceux figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

Fractionnement d'actions

En février 2022, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la CIBC, à raison de deux actions pour une (fractionnement d'actions), lequel serait effectué par voie d'une modification aux règlements administratifs de la CIBC. Le 7 avril 2022, les actionnaires de la CIBC ont approuvé le fractionnement d'actions. Chaque actionnaire inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mai 2022 (date de clôture des registres) a reçu une action additionnelle le 13 mai 2022 (date de paiement) pour chaque action détenue à la date de clôture des registres. Le nombre d'actions ordinaires et les montants par action ordinaire ont été rajustés de manière rétroactive pour refléter le fractionnement d'actions, comme s'il avait eu lieu au début de l'exercice 2022.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre depuis la publication de notre Rapport annuel 2022 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des affaires a pris fin le 12 décembre 2022. En vertu de cette offre, nous avons racheté et annulé 1 800 000 actions ordinaires à un prix moyen de 74,43 \$, pour un total de 134 M\$ au cours du premier trimestre de 2022.

Régime d'achat d'actions par les employés

Aux termes du régime d'achat d'actions par les employés, nous avons émis 3 081 055 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) pour une contrepartie de 176 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Aux termes du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, nous avons émis 21 455 322 actions ordinaires (en fonction du nombre d'actions après le fractionnement) pour une contrepartie de 1 155 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Dividendes

Le dividende trimestriel sur les actions ordinaires est passé de 0,85 \$ à 0,87 \$ par action ordinaire pour le trimestre clos le 31 juillet 2023.

Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, qui passera de 0,87 \$ par action à 0,90 \$ par action pour le trimestre qui prendra fin le 31 janvier 2024.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada) et par les modalités des actions privilégiées, comme il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés.

Titres secondaires

Le 20 janvier 2023, nous avons émis des débentures à 5,33 % d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 20 janvier 2033. Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 5,33 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 20 janvier 2028 et par la suite, à un taux annuel égal au taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement et majoré de 2,37 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 20 janvier 2033. Ces débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Le 4 avril 2023, nous avons racheté des débentures à 3,45 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 4 avril 2028. Le prix de rachat des débentures était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés, conformément à leurs modalités.

Le 20 avril 2023, nous avons émis des débentures à 5,35 % d'un montant en capital de 750 M\$ échéant le 20 avril 2033. Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 5,35 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 20 avril 2028 et par la suite, à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement et majoré de 2,23 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 20 avril 2033. Ces débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV)

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) avaient l'option de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), à raison de une pour une, le 31 janvier 2023. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 48 n'a été émise, et toutes les actions de série 47 demeurent en circulation. Le taux des dividendes sur les actions de série 47, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 5,878 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2023.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire ¹	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 24 novembre 2023				
Actions ordinaires	931 244 289	16 089 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	(51 692)	(3)		
Actions privilégiées^{2, 3}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	2,50 \$	160 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	2,50	120 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	2,50	120 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	2,50	180 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	2,50	130 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	2,50	100 000 000
Série 56 (FPUNV)	600 000	600	2,50	240 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{2, 3}	(18)	–		
Billets avec remboursement de capital à recours limité^{3, 4}				
Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV)	s. o.	750	2,50	300 000 000
Billets de série 2 avec remboursement de capital à recours limité à 4,000 % (FPUNV)	s. o.	750	2,50	300 000 000
Billets de série 3 avec remboursement de capital à recours limité à 7,150 % (FPUNV)	s. o.	800	2,50	320 000 000
Titres secondaires^{3, 5}				
Débentures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	2,50	900 000 000
Débentures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débentures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débentures à 4,20 % échéant le 7 avril 2032 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débentures à 5,33 % échéant le 20 janvier 2033 (FPUNV)	s. o.	1 000	2,50	600 000 000
Débentures à 5,35 % échéant le 20 avril 2033 (FPUNV)	s. o.	750	2,50	450 000 000
Options sur actions en cours				14 657 255

1) Le prix minimal de conversion par action ordinaire des instruments de FPUNV en circulation de la CIBC, y compris les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les débentures subordonnées admissibles comme FPUNV et les BRCRL admissibles comme FPUNV, a fait l'objet d'un rajustement, passant de 5,00 \$ à 2,50 \$ pour tenir compte du fractionnement d'actions conformément aux modalités qui régissent les instruments de FPUNV.

2) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (1 000 \$ l'action dans le cas des actions de série 56), plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

3) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de séries 53, 54 et 55 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des BRCRL sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).

5) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débentures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent, y compris un fractionnement d'actions).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 86 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2023. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2023, 60,8 G\$ (55,1 G\$ en 2022) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédaant et de plusieurs fonds multicédaants soutenus par la CIBC au Canada et aux États-Unis. Les fonds multicédaants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédaant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédaants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit. Les fonds multicédaants peuvent obtenir des rehaussements de crédit auprès de tiers.

Nous fournissons aux fonds multicédaants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial. Nous pouvons également fournir des services de placement de titres aux fonds multicédaants, ainsi que des services de comptabilité, de gestion de trésorerie et d'exploitation au fonds monocédaant et aux fonds multicédaants. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédaants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédaants, pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédaants aux fins d'activités de tenue de marché et de conservation volontaire des risques.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédaants soutenus au Canada. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédaant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédaant ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédaant.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédaant et aux fonds multicédaants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de placement, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédaants. Ces honoraires ont totalisé 86 M\$ en 2023 (70 M\$ en 2022). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédaants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2023, le montant du PCAC émis pour financer les divers types d'actifs des fonds multicédaants atteignait 13,3 G\$ (9,3 G\$ en 2022). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,6 an (1,8 an en 2022). Nous détenons du papier commercial totalisant 414 M\$ (642 M\$ en 2022) émis par les fonds multicédaants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédaants s'élevaient à 17,8 G\$ (11,7 G\$ en 2022). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2022) à ces fonds multicédaants.

Nous avons conclu une facilité consortiale de 700 M\$ avec le fonds monocédaant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien, qui arrivera à échéance en avril 2025. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2022), dont une tranche de 91 M\$ (98 M\$ en 2022) était financée au 31 octobre 2023.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P, pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit du PCAC émis par les fonds multicédaants soutenus par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent à l'égard d'un de nos placements directs dans le PCAC ou d'une transaction financée dans les fonds multicédaants de PCAC, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Nous fournissons du financement de premier rang provisoire et à terme à des entités structurées par des tiers pour leur permettre de faire l'acquisition de prêts au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer une opération de titrisation future. À titre de prêteurs de premier rang, nous sommes remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs externes à la conclusion de l'opération de titrisation, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'entité structurée auprès de prêteurs tiers.

Nous souscrivons une protection de crédit auprès d'une entité structurée avantageuse aux fins des fonds propres pour certains prêts désignés, qui émet des billets liés à une garantie détenus uniquement par des investisseurs tiers. Nous ne consolidons pas l'entité structurée avantageuse aux fins des fonds propres et les prêts sous-jacents demeurent au bilan consolidé.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur nos entités structurées.

En millions de dollars, aux 31 octobre

2023

2022

	Trésorerie, placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédañt et fonds multicédañts	505 \$	13 131 \$ ³	– \$	740 \$	8 682 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers	4 351	2 039	–	5 005	2 638	–
Financement de prêts sur créances hypothécaires	6 858	5 500	–	8 898	2 700	–
Divers	1 127	150	76	601	308	80

- 1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2022) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.
- 2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 51 M\$ (45 M\$ en 2022). Un montant notionnel de 71 M\$ (75 M\$ en 2022) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 46 M\$ (40 M\$ en 2022). Un montant notionnel additionnel de 5 M\$ (5 M\$ en 2022) a été couvert par un billet à recours limité.
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 4,3 G\$ (2,4 G\$ en 2022) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédañts afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 414 M\$ (642 M\$ en 2022) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédañts, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des transactions sur dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 23 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit et qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 21 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur ces ententes.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 21 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation, Risque lié au comportement et Risque lié à la conformité réglementaire.

47 Vue d'ensemble	60 Processus et contrôle	72 Activités de négociation
48 Structure de la gouvernance du risque	60 Mesure de risque	75 Activités autres que de négociation
49 Structure de gestion du risque	63 Expositions au risque de crédit	76 Risque lié aux régimes de retraite
50 Processus de gestion du risque	65 Qualité du crédit des portefeuilles	77 Risque de liquidité
50 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	68 Rendement au chapitre de la qualité du crédit	77 Gouvernance et gestion
51 Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	69 Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	77 Politiques
52 Limites et politiques en matière de risque	69 Expositions à certains pays et à certaines régions	77 Mesure de risque
53 Recensement et mesure des risques	69 Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis	78 Actifs liquides
54 Simulations de crise	69 Risque de non-règlement	81 Financement
54 Traitement et atténuation du risque	70 Activités de titrisation	82 Obligations contractuelles
54 Suivi des risques et rapports connexes	71 Risque de marché	83 Autres risques
55 Principaux risques et nouveaux risques	71 Gouvernance et gestion	83 Risque stratégique
58 Risques découlant des activités commerciales	71 Politiques	83 Risque opérationnel
59 Risque de crédit	71 Limites de risque de marché	85 Risque environnemental et social
59 Gouvernance et gestion	71 Processus et contrôle	86 Risque lié à la conformité réglementaire
59 Politiques	71 Mesure de risque	87 Risque d'assurance
		87 Risques juridiques et de réputation
		87 Risque lié au comportement

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion du risque incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, la direction de la CIBC est responsable du recensement et de l'appréciation des risques inhérents aux activités des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, la direction doit établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La direction peut inclure des groupes de gouvernance au sein de l'entreprise pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Un groupe de gouvernance s'entend d'un groupe relevant de la direction de l'unité d'exploitation (première ligne de défense) chargé des activités de gestion de la gouvernance, du risque et de contrôle au nom de la direction de l'unité d'exploitation. Le groupe de gouvernance fait partie de la première ligne de défense, tout comme la direction de l'unité d'exploitation. Les groupes de contrôle sont responsables de types de risque précis à l'échelle de l'entreprise et font également partie de la première ligne de défense. Ils fournissent une expertise à la direction et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle pour les aspects relevant de leur expertise (par exemple la sécurité de l'information). En plus de collaborer avec la direction pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex. des tiers ou des groupes de contrôle) à l'appui de ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC est responsable de fournir une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

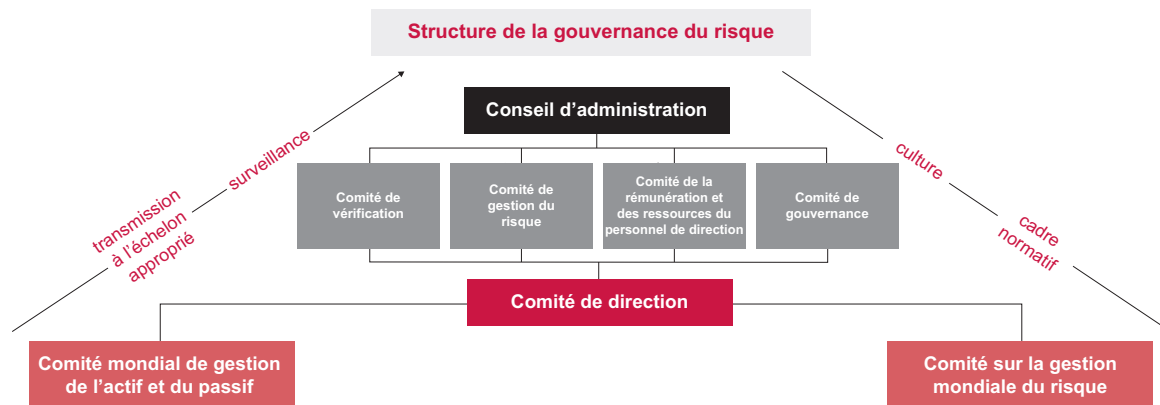
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante de notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le Comité de vérification est également responsable des processus et des contrôles sous-jacents aux informations à fournir sur les facteurs ESG dans notre Rapport annuel, notre Rapport sur la durabilité et nos autres documents d'information ESG importants.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les activités de recensement, de mesure et de suivi des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face conformément aux principaux cadres, politiques et limites en matière de risque.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance et de la mise en œuvre de la stratégie ESG.

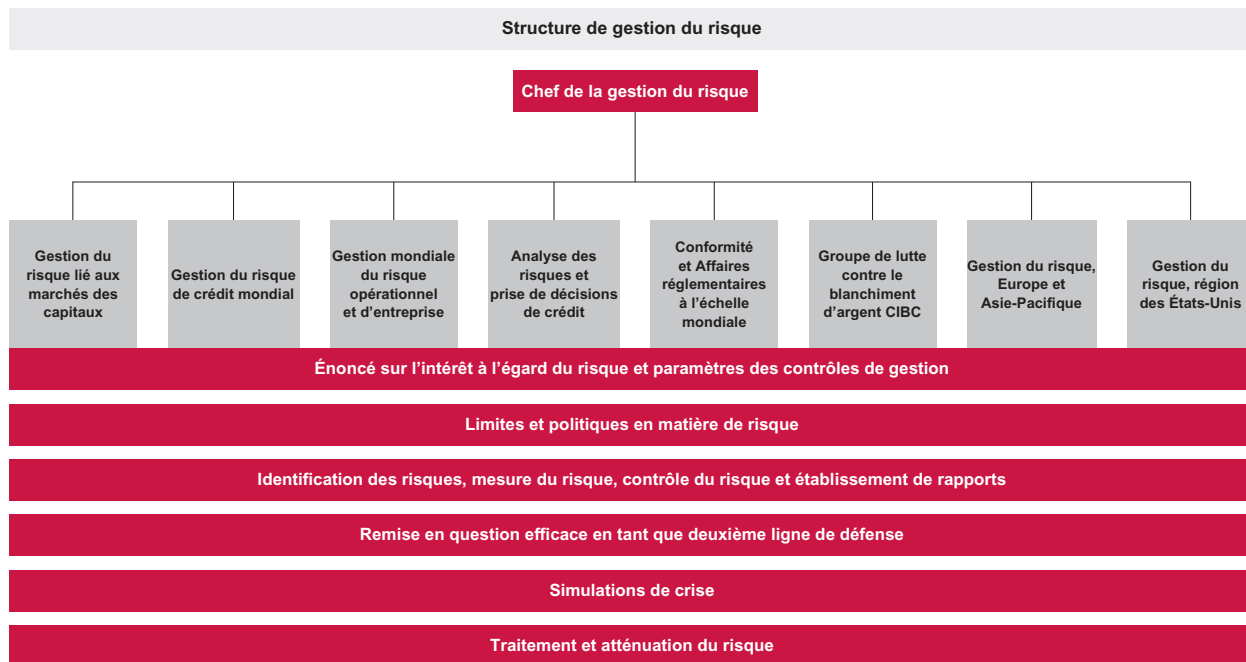
Comité de direction : le comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant certains cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de l'unité Trésorerie, du groupe Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, du financement, de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif (GAP). Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de notre intérêt à l'égard du risque et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à atténuer les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- l'examen des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

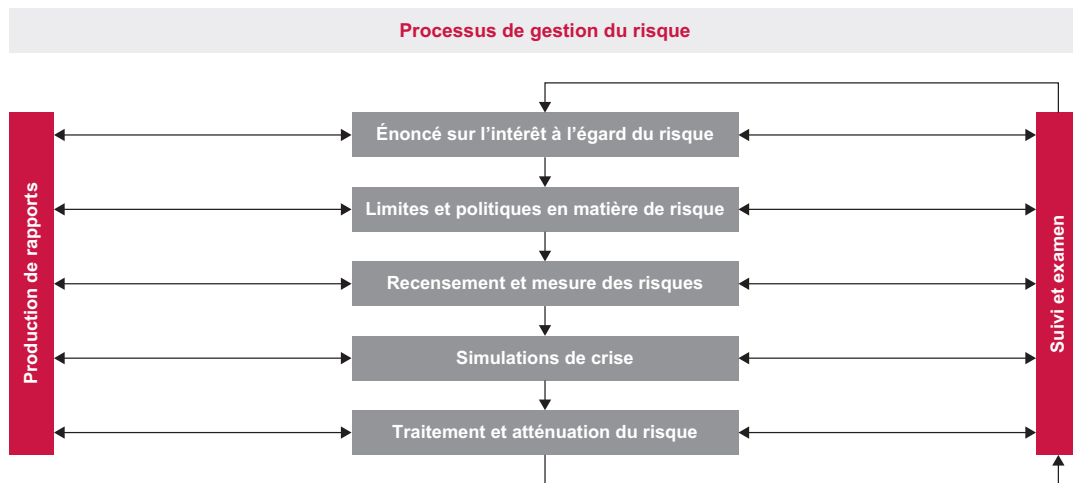
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- **Gestion du risque lié aux marchés des capitaux** : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour l'unité Trésorerie, y compris la gestion du risque de liquidité et du risque de financement et la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, ainsi qu'une surveillance saine à cet égard.
- **Gestion du risque de crédit mondial** : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux activités de services aux entreprises, du siège social, services aux PME et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux de la CIBC.
- **Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel efficaces et d'assurer une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité), le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. En ce qui a trait à la gestion du risque d'entreprise, ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, le risque environnemental (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions, ainsi que les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques), les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale des programmes d'assurance des risques d'entreprise, du risque de réputation, ainsi que de la politique et de la gouvernance en matière de risque.
- **Analyse des risques et prise de décisions de crédit** : ce groupe gère le risque de crédit lié aux produits offerts aux particuliers et aux entreprises (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles et financement automobile indirect) par l'intermédiaire des différents canaux de distribution, et a recours à l'analytique pour améliorer le rendement du crédit de détail, ainsi que les résultats en matière de recouvrement et de LBA.
- **Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale** : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire. Ce groupe assure également une surveillance des risques liés au comportement et à la culture, dont le risque lié aux pratiques de vente, assure une remise en question efficace des changements aux régimes de rémunération et de la gestion du risque lié à la protection des renseignements personnels par la CIBC. Le groupe établit et entretient également des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les organismes de réglementation des marchés, les organismes de réglementation du comportement et les autorités en valeurs mobilières, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.

- Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la LBA et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT), et des sanctions appliquées. Ce groupe offre des conseils à tous les secteurs d'activité et groupes fonctionnels à l'échelle mondiale et est responsable de fournir une vue d'ensemble des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise, d'établir des lignes directrices et de remettre en question de façon efficace les activités liées aux contrôles. Le groupe assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.
- Gestion du risque, Europe et Asie-Pacifique : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du premier vice-président et chef de la gestion du risque de la région de l'Europe et de l'Asie-Pacifique, et sous la supervision des comités de la direction et du conseil de la CIBC au Luxembourg. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques en Europe et en Asie.
- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque, région des États-Unis, et du Comité de gestion du risque du conseil de la CIBC et des comités de gestion du risque des conseils de CIBC Bank USA et de CIBC Bancorp USA Inc. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques dans la région des États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- mener des activités orientées client après avoir acquis une compréhension des risques et des avantages qui y sont associés;
- faire nôtres les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- assurer un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des critères ESG, y compris établir des cibles et les communiquer, et faire état des progrès réalisés au chapitre de l'atteinte de ces cibles.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégiques, aux groupes fonctionnels et aux régions intégrés dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour assurer une surveillance rigoureuse et une saine gouvernance dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement aux pratiques en matière de gestion du risque. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant et en encourageant les comportements qui sont conformes à l'intérêt à l'égard du risque et en soumettant à un autre palier d'intervention les comportements qui ne sont pas conformes.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés approfondissent leurs connaissances de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque et la documentation offerte sur notre intranet. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense, qui sont d'examiner et de remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels et la fermeture des régimes de rémunération. De plus, les régimes de rémunération font l'objet d'examens périodiques à l'égard du risque afin d'évaluer les risques qu'ils présentent sur une base régulière. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur les fonds alloués aux primes d'encouragement, les attributions individuelles de droits aux fins de la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi du processus de gestion du rendement et de rémunération et est responsable d'aider le conseil d'administration à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. La surveillance par le CRRPD de la stratégie de capital humain porte sur l'inclusion au travail, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres pratiques ESG liées à son mandat. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- passer en revue la rémunération annuelle du chef de la direction, des membres du Comité de direction et des autres dirigeants clés, y compris les modifications aux cibles de rémunération, s'il y a lieu, et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver la rémunération annuelle des employés dont la rémunération directe globale dépasse le seuil établi par le comité;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement opérationnel et aux risques assumés;
- passer en revue les primes d'encouragement annuelles globales et leur répartition entre les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- passer en revue les politiques de rémunération importantes et approuver les modifications importantes apportées à ces politiques ou les nouvelles politiques de rémunération importantes;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants et les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- examiner les rapports sur les régimes qui ne sont pas importants.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les comités de gestion et les politiques clés en matière de risque sont présentés ci-dessous.

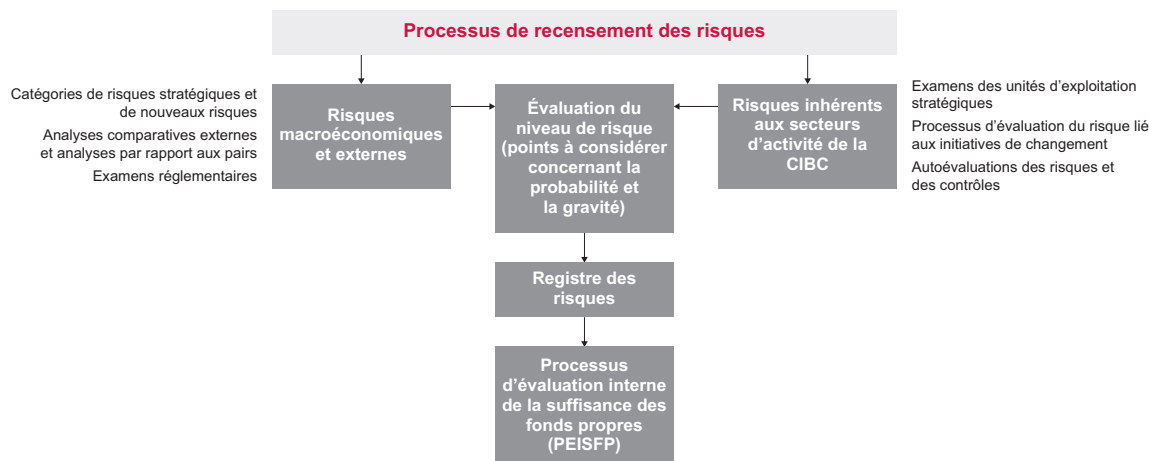
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité du crédit Comité du risque de crédit, Services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché Politiques de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorités déléguées en matière de risque Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux
Risque opérationnel	Cadre de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de gestion du risque opérationnel, Technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de cybersécurité Comité des risques commerciaux Conseil sur le risque lié aux tiers Conseil de direction sur les risques de fraude
Risque de réputation	Politique et cadre généraux de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC et politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC Cadre de gestion de la protection des renseignements personnels Cadre de gestion du risque lié à la conformité	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de surveillance de la direction

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes du cadre de gestion du risque de la CIBC. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes;
- le suivi continu des activités et processus de gestion.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents à nos secteurs d'activité et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PEISFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation du risque au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision quant à la détermination du montant des fonds propres à affecter pour faire face au nouveau risque relevé sera prise en tenant compte de l'efficacité et de l'incidence des facteurs d'atténuation du risque dont nous disposons.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, l'ECD et la PCD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit, ou de la manière exigée par les organismes de réglementation, selon le cas. Contrairement aux paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues dans nos états financiers consolidés, les paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés pour tenir compte des informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation fondée sur les 500 derniers jours de Bourse de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'une variation défavorable des taux et des cours du marché ainsi que de la volatilité présumée, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour estimer les pertes attendues sur une période de détention de dix jours, au moyen d'une période échantillon de un an pendant laquelle les facteurs du marché pertinents montraient des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que de la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à l'évaluation à la valeur de marché, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du Comité Risque opérationnel et contrôle et est responsable de passer en revue et d'approuver les modèles réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9, nouveaux et modifiés, et de surveiller les modèles et paramètres réglementaires, de capital économique et de l'IFRS 9 de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que nous pouvons nous fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- une analyse des documents du modèle;
- des tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- une reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- une évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- une analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- une analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- une analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- des essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- une analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- un examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- un compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- un rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et faisant le compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. Nous recherchons les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler notre profil de risque compte tenu de notre intérêt à l'égard du risque. Notre objectif est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à leur application. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Inflation, taux d'intérêt et croissance économique

L'inflation élevée a continué d'inciter les principales banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires en 2023, posant ainsi un risque pour la croissance économique future. La hausse rapide des taux d'intérêt exerce une pression sur le risque de crédit à l'échelle mondiale. Les faillites de banques régionales aux États-Unis ont exercé une pression sur les conditions de liquidité et de financement dans le secteur des services financiers, tout en entraînant un resserrement du crédit des petites et moyennes entreprises aux États-Unis. Le secteur de l'immobilier de bureaux, tout particulièrement aux États-Unis, doit composer avec les enjeux liés aux ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie et aux taux d'intérêt élevés, ce qui se répercute défavorablement sur les évaluations des immeubles de bureaux. Se reporter à la section Risque de crédit – Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis pour plus de précisions sur notre exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis. L'incidence de la flambée des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires au Canada est abordée dans la section Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien ci-après ainsi que dans la section Risque de crédit – Prêts personnels garantis par des biens immobiliers. Nous surveillons étroitement le contexte macroéconomique et évaluons ses possibles répercussions négatives pour nos clients, contreparties et activités. D'autres précisions sur le contexte macroéconomique se trouvent dans la section Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2024.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En 2012, le BSIF a instauré la ligne directrice B-20, dont il a ensuite publié une version révisée qui est entrée en vigueur en janvier 2018, dans laquelle il énonçait des attentes en matière de souscription rigoureuse des prêts hypothécaires à l'intention des prêteurs fédéraux. La version révisée a eu l'effet escompté, les ratios dette-revenu ayant diminué en 2018 et en 2019. Une fois l'incidence initiale de la pandémie de COVID-19 dissipée, le marché du logement a fortement rebondi en 2021 et en 2022, la flambée rapide des prix augmentant ainsi le risque que les nouveaux emprunteurs ne soient pas en mesure de rembourser leurs prêts en raison de la hausse de la dette hypothécaire.

Au cours des derniers trimestres, la hausse des taux d'intérêt a engendré une certaine correction des prix des logements et a exercé une pression sur le remboursement de la dette. Le ratio du service de la dette hypothécaire a augmenté, en raison des paiements d'intérêts plus élevés, mais cette augmentation a été en partie neutralisée par la dette autre qu'hypothécaire, celle-ci ayant atteint un niveau historiquement faible, le ralentissement des dépenses de consommation et la croissance toujours forte des salaires.

Compte tenu de la progression rapide du niveau des prix des logements et de la réémergence de préoccupations relatives à l'endettement des ménages en 2021-2022, le BSIF a pris des mesures proactives pour évaluer les pratiques des prêteurs dans la conjoncture actuelle du marché. En juin 2021, nous avons commencé à déterminer l'admissibilité aux prêts hypothécaires non assurés et assurés en fonction du taux le plus élevé entre le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %, ou 5,25 %, et en juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis pour clarifier le traitement à appliquer aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20. La consultation publique du BSIF sur la ligne directrice B-20 relativement aux mesures complémentaires proposées de remboursement de la dette afin de contrôler le niveau d'endettement élevé des consommateurs (soit les restrictions du ratio prêt-revenu et du ratio dette-revenu) a pris fin en avril 2023.

Les lignes directrices Normes de fonds propres (NFP) et Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) ont été mises à jour en date du 1^{er} novembre 2023. Les changements apportés entraîneront une hausse de l'APR pour les prêts hypothécaires qui sont en amortissement négatif depuis trois mois consécutifs et dont le RPV est supérieur à 65 %. La CIBC procède à la mise en œuvre des changements depuis l'entrée en vigueur de ces lignes directrices, le 1^{er} novembre. La CIBC continue de surveiller l'effet des facteurs macroéconomiques sur ses clients, au moyen de simulations de crise et d'analyses de scénarios et de sensibilité. De plus, la CIBC surveille étroitement, dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés, les signes de tensions financières chez les clients qui ont récemment renouvelé leur prêt hypothécaire ou qui le renouveleront bientôt.

Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour en savoir plus sur la ligne directrice Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20, publiée par le BSIF en juin 2022.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, en règle générale, tout événement majeur pourrait être une source d'instabilité et de volatilité, ce qui pourrait entraîner un élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et une augmentation des achats d'or. À court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires en général. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- la guerre en Ukraine;
- le conflit au Moyen-Orient;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis, le Canada et la Chine;
- l'intensification des troubles civils et de l'activisme à l'échelle mondiale;
- les relations entre les États-Unis et l'Iran.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Risque lié aux changements climatiques

Les risques physiques liés aux changements climatiques, de même que la réglementation visant à en atténuer l'incidence négative, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. Les risques physiques liés aux changements climatiques résultant d'événements météorologiques violents et de problèmes systémiques tels que l'élévation du niveau de la mer peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la CIBC, en perturbant ses activités ou en causant des dommages aux infrastructures essentielles. Les risques liés à la transition, qui résultent du passage de la société à un avenir à faibles émissions de carbone, peuvent avoir une incidence sur la santé financière de nos clients étant donné que les changements d'ordre politique, réglementaire et technologique visant à limiter le réchauffement climatique pourraient donner lieu à une hausse de leurs coûts d'exploitation et à une baisse de leur rentabilité, ce qui pourrait se traduire par des pertes sur créances plus élevées pour la banque. Nous sommes également exposés à des risques juridiques et de réputation qui découlent de l'évolution des attentes des parties intéressées à l'égard des mesures, ou de l'absence de mesures, prises en réponse au risque lié aux changements climatiques. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Pour appuyer cet engagement, nous nous sommes donné comme objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, y compris nos objectifs provisoires de réduction de l'intensité en carbone de nos émissions financées dans les secteurs pétrolier et gazier et de la production d'énergie d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyerons sur notre leadership en matière d'environnement et augmenterons notre capacité à continuer de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires dans un contexte où les risques et les possibilités liés aux changements climatiques sont en pleine évolution.

La pratique d'établir des objectifs de carboneutralité pour un ensemble d'activités de financement complexes est une nouvelle pratique, et notre méthode s'appuie sur des normes internationales et les pratiques sectorielles exemplaires actuelles. Nous continuons de nous efforcer d'accélérer la réalisation de nos ambitions au chapitre des changements climatiques en faisant de nos objectifs de carboneutralité une partie intégrante de nos pratiques commerciales et de nos activités de financement.

Il y a une demande croissante d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié aux changements climatiques. Nous appuyons les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) visant la présentation d'informations en lien avec les changements climatiques comparables et uniformes à l'échelle mondiale. En outre, en mars 2023, nous avons publié notre troisième rapport distinct qui présente des renseignements sur les efforts mis en œuvre par la CIBC pour harmoniser ses informations à fournir en lien avec les changements climatiques avec le cadre de divulgation établi par le GIFCC.

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'organismes de réglementation et de normalisation ont mis en place des cadres de divulgation des risques liés aux changements climatiques, ainsi que des risques environnementaux et sociaux. Parmi les plus importants, mentionnons le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB) de l'IFRS Foundation qui, en juin 2023, a publié ses premières normes, soit IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* (IFRS S1) et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (IFRS S2). Les deux normes ont pour but de permettre aux sociétés de présenter aux investisseurs les possibilités et les risques liés à la durabilité à court, moyen et long terme. L'IFRS S1 traite des obligations relatives au contenu et à la présentation des informations à fournir sur la durabilité de manière plus générale, alors que l'IFRS S2 porte expressément sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Selon les dispositions transitoires énoncées dans les normes, celles-ci s'appliqueront à la CIBC pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2025 si elles entrent en vigueur au Canada. En outre, les organismes de réglementation comme la SEC, le BSIF et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié des projets ou des versions définitives d'obligations d'information en lien avec les changements climatiques, notamment en vue d'établir des lignes directrices et des attentes concernant les pratiques et mesures de gestion du risque lié aux changements climatiques afin d'apprécier ce risque. En mars 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. La ligne directrice s'appliquera initialement à la CIBC pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2024, et les informations pertinentes devront être rendues publiques dans les 180 jours suivant la fin de notre exercice. Selon les attentes fondées sur des principes du BSIF énoncées dans la ligne directrice, les entreprises doivent comprendre et atténuer les répercussions des risques climatiques sur leur modèle et leur stratégie d'affaires, avoir mis en place les pratiques de gouvernance et de gestion des risques qui s'imposent pour gérer les risques climatiques et demeurer résilientes sur le plan financier ainsi que sur le plan opérationnel face à des scénarios de risques climatiques graves. Le BSIF devrait revoir la ligne directrice B-15 pour tenir compte de l'évolution des pratiques, notamment en tenant compte des mises à jour des obligations d'information énoncées dans les normes de l'ISSB. Nous avons mis sur pied un groupe de travail à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les incidences de la ligne directrice B-15 et soutenir sa mise en œuvre. En juillet 2023, la Commission européenne a adopté les normes européennes d'information en matière de durabilité (normes ESRS) à l'intention des entités assujetties à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Les normes ESRS rendront obligatoire la présentation d'informations sur les changements climatiques, ainsi que sur d'autres questions environnementales, sociales et de gouvernance importantes.

Les divergences possibles entre les organismes de réglementation sur les attentes à l'égard des informations à fournir, combinées au rythme de l'évolution du paysage réglementaire, constituent des risques opérationnels pour nous. Nous restons attentifs à ces développements et modifions continuellement notre approche pour appuyer les exigences réglementaires à venir.

Se reporter à la section *Risque environnemental et social* pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC optimisent leur façon d'utiliser la technologie et leurs processus opérationnels afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen du risque stratégique, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de sécurité de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service au sein de la CIBC ou chez ses fournisseurs, dont ceux de services infonuagiques.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la reprise afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. Nous avons des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. Nous avons également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. Notre assurance contre les risques est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites de risque. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout cyberincident pouvant éventuellement survenir. Cependant, nous surveillons les changements dans notre profil de risque et continuons d'améliorer nos stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des cyberincidents qui pourraient survenir.

Prix des marchandises

Après avoir été solides au troisième trimestre, les prix de la plupart des marchandises ont reculé au quatrième trimestre de 2023, à l'exception de ceux du pétrole. Les prix du pétrole brut ont continué d'augmenter, alors que les nouvelles réductions de la production par l'OPEP et les préoccupations liées au stockage ont dominé l'analyse des facteurs fondamentaux. Les prix du gaz naturel ont diminué en août et en septembre, car les inquiétudes concernant l'approvisionnement hivernal en gaz naturel ont semblé se dissiper, tandis que la production demeurait élevée et la demande, stable. Les prix de l'or ont également reculé en raison du raffermissement du dollar américain et de la possibilité que les taux d'intérêt demeurent élevés plus longtemps. Les prix des céréales se sont stabilisés après une période initiale de volatilité ayant suivi le retrait de la Russie de l'accord sur l'exportation des céréales ukrainiennes. La CIBC continue de surveiller les faits nouveaux qui pourraient survenir à plus long terme alors que les tensions géopolitiques et une volonté d'indépendance sur le plan énergétique s'opposent aux objectifs de décarbonisation dans l'évolution des politiques énergétiques et des échanges commerciaux.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires traditionnels pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, tandis que l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels et l'adoption de plus en plus grande des nouvelles technologies continuent de faire augmenter le risque de désintermédiation. La finance décentralisée, dans le cadre de laquelle des applications financières entièrement automatisées sont programmées dans un réseau de chaînes de blocs qui utilise des actifs numériques tels que des cryptomonnaies, est une tendance technologique en émergence qui permet à des parties de faire des transactions sans devoir faire appel à des intermédiaires, comme les banques. Cependant, à court terme, la technologie de la chaîne de blocs semble poser un faible risque de désintermédiation pour les banques au Canada. À l'heure actuelle, les Canadiens ont accès à une infrastructure financière solide, et bien que la technologie de la chaîne de blocs représente une stratégie potentielle pour répondre au risque de contrepartie, la valeur qu'une banque offre en termes de relations avec la clientèle va au-delà de la gestion du risque de contrepartie, surtout pour les clients qui ont des considérations financières de plus en plus complexes qui nécessitent l'expertise et l'empathie propres à une approche axée sur l'humain. La finance décentralisée pourrait évoluer de sorte qu'elle devienne plus accessible au public. Toutefois, sans la mise en place de règlements appropriés permettant de répondre aux risques élevés de volatilité, de fraude, de vol et à d'autres risques connexes, cette technologie risque d'intéresser seulement un nombre limité de Canadiens qui ont un niveau de tolérance au risque plus élevé.

Nous gérons le risque de désintermédiation au moyen d'examen stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités. Nous maintenons une approche d'innovation centralisée et coordonnée pour gérer ces risques tout en tirant parti des possibilités qu'ils génèrent.

Risque lié aux données et à l'intelligence artificielle

La CIBC utilise les données au quotidien pour progresser vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques et créer des avantages concurrentiels. À cette fin, nous continuons d'investir dans nos capacités de gestion et de gouvernance des données afin que la CIBC dispose d'une base de données solide pour respecter les obligations d'informations, soutenir les processus décisionnels et renforcer les activités d'analyse afin de faire des données un actif transformationnel.

Pour ce faire, vu l'évolution rapide des technologies, nous avons notamment besoin de nouvelles applications d'intelligence artificielle (IA) qui peuvent améliorer la productivité et mettre au jour de nouvelles façons d'assurer la croissance de la banque et de mieux la protéger. Parallèlement aux avantages potentiels qu'ils offrent, les outils et technologies d'IA comportent leur lot de risques. En effet, puisque leurs décisions s'appuient sur des données et des modèles, les systèmes d'IA peuvent perpétuer ou amplifier des préjugés, ou soulever des préoccupations quant à leur équité ou au caractère éthique de leur utilisation. De plus, les modèles d'IA se doivent d'être transparents pour assurer une bonne compréhension des extraits qui en sont tirés, tant sur le plan du raisonnement sous-jacent que de l'exactitude et de la pertinence. La CIBC développe ses pratiques de gouvernance et de gestion du risque lié à l'IA pour assurer que ce risque est géré adéquatement au moment d'envisager l'adoption de nouvelles technologies d'IA.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de l'élargissement des activités à l'échelle mondiale et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, la progression de l'innovation, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et l'évolution des exigences réglementaires et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et à également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Nous nous engageons à nous conformer à toutes les exigences réglementaires en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et le financement des activités terroristes (LFAT) dans les territoires où nous exerçons nos activités, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Au Canada, des modifications apportées aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* continuent d'être publiées (dont certaines dispositions entreront en vigueur dans un court laps de temps) afin de renforcer le régime de LBA et de LFAT. Conformément à ces modifications, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, ainsi que des formations annuelles obligatoires concernant la LBA, le LFAT et les sanctions pour tous les employés afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE) continuent de modifier et d'intensifier les sanctions économiques imposées à la Russie en raison de la guerre qu'elle mène en Ukraine et qui ne cesse d'évoluer depuis mars 2022. Nous continuons de surveiller et d'améliorer les contrôles, au besoin, conformément aux processus que nous avons mis en place pour gérer les modifications apportées aux sanctions.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), de la Réserve fédérale et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements a une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) ainsi que la FDIC et le département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Au fil de la croissance de nos activités combinées aux États-Unis, nous deviendrons assujettis à des normes prudentielles resserrées supplémentaires aux termes de la réglementation de la Réserve fédérale applicable aux organisations bancaires étrangères. Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter la croissance interne ou externe de nos activités américaines, notamment si elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de LBA ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant. Dans certains cas, les organismes de réglementation des banques peuvent prendre des mesures de surveillance qui peuvent ne pas être rendues publiques, ce qui pourrait restreindre ou limiter la capacité de notre succursale de New York et de nos filiales aux États-Unis de participer à certaines catégories de nouvelles activités, d'acheter des actions d'autres sociétés ou d'acquérir le contrôle d'autres sociétés. Les restrictions imposées par les organismes de réglementation des banques pourraient se répercuter défavorablement sur nous, se traduisant par une perte de revenus, une limitation des produits et services que nous offrons et une augmentation des coûts d'exploitation et de conformité.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence européens, ont fait l'objet d'une réforme et ont été remplacés par des taux de référence alternatifs (taux alternatifs) qui répondent aux critères définis par les organismes de réglementation. Le taux LIBOR en dollars américains a été abandonné en date du 30 juin 2023. En décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire (TARCOM) pour le marché canadien a recommandé que le taux offert en dollars canadiens (CDOR) cesse d'être calculé et publié après juin 2024 et suggéré l'utilisation du CORRA comme taux de référence de remplacement. Le 16 mai 2022, l'administrateur du CDOR a annoncé l'abandon de ce taux, conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur le TARCOM. En outre, le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé la création d'un taux CORRA à terme. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation et à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Réforme fiscale

Des changements visant les lois fiscales et politiques fiscales et leur interprétation par les autorités fiscales et les tribunaux sont en cours au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays à l'échelle mondiale. Ces changements ont mené à une complexification des questions d'interprétation des lois fiscales, ainsi qu'à des hausses d'impôt et à des obligations accrues en matière de déclarations fiscales. Par exemple, plus de 135 pays membres du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) du Groupe des 20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices se sont joints à un plan à deux piliers pour la réforme fiscale internationale. Le premier pilier met l'accent sur la taxation des services numériques

et le deuxième pilier établit un nouveau régime fiscal international mettant en œuvre un impôt minimum mondial de 15 %. Se reporter aux sections Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité et à la note 19 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à divers facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de notre volonté, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à ces transactions d'entreprise, nous ne sommes pas en mesure de prévoir tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient survenir et avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière par suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Se reporter aux sections Impôts et taxes, Gestion des fonds propres, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 31 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2023 :

	CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégiques	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux et Services financiers directs	
Activités commerciales	- Dépôts - Prêts hypothécaires à l'habitation - Prêts personnels - Cartes de crédit - Prêts aux entreprises - Assurance	- Groupe Entreprises - Courtage de plein exercice - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine	- Groupe Entreprises - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine - Services bancaires personnels et PME	- Services financiers aux entreprises - Marchés CIBC, réseau mondial - Services de Banque d'investissement - Services financiers directs	- Services bancaires internationaux - Portefeuilles de placement - Coentreprises - Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 33)
Bilan ¹	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 319 787	Actif moyen 91 630	Actif moyen 60 637	Actif moyen 287 564	Actif moyen 188 503
	Dépôts moyens 218 374	Dépôts moyens 96 843	Dépôts moyens 46 662	Dépôts moyens 118 388	Dépôts moyens 232 675
APR ²	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 68 039	Risque de crédit 62 224	Risque de crédit ³ 62 856	Risque de crédit ⁴ 60 710	Risque de crédit ⁵ 20 885
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 22	Risque de marché 7 638	Risque de marché 344
	Risque opérationnel 16 315	Risque opérationnel 6 975	Risque opérationnel 2 434	Risque opérationnel 6 121	Risque opérationnel 11 557
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁶	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 21	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 24	Proportion du total de la CIBC 17	Proportion du total de la CIBC 20
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit 76	Risque de crédit 80	Risque de crédit 60	Risque de crédit 81	Risque de crédit 55
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 10	Risque de marché 1
	Risque opérationnel 18	Risque opérationnel 9	Risque opérationnel 3	Risque opérationnel 8	Risque opérationnel 17
	Autres risques ⁷ 6	Autres risques ⁷ 11	Autres risques ⁷ 37	Autres risques ⁷ 1	Autres risques ⁷ 27
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant principalement le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque lié à la conformité réglementaire, ainsi que le risque environnemental et social.				

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Dans le cadre de l'adoption des réformes de Bâle III, une approche révisée pour répartir l'APR reflétant le risque opérationnel entre chacune des unités d'exploitation stratégiques a pris effet le 30 avril 2023. Les nouvelles répartitions sont établies selon les contributions de chaque unité d'exploitation stratégique au total des produits sur trois ans et au total des pertes opérationnelles sur dix ans. Ce changement de méthode a eu une incidence sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis à partir du troisième trimestre de 2023.

3) Comprend le RCC de 10 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Comprend le RCC de 14 690 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

5) Comprend le RCC de 521 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

6) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.

7) Correspondent aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégiques et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les principaux secteurs d'activité et les groupes de gouvernance qui évaluent et gèrent les risques liés à leurs activités représentent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, dont le point de vue indépendant, l'orientation stratégique et la direction en matière de risque permettent d'aligner les pratiques sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette fonction assume notamment la responsabilité de certaines décisions en matière de crédit et assure la surveillance du risque de crédit associé aux services bancaires personnels et PME, ainsi qu'aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et aux PME, et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise : ce groupe comprend les équipes suivantes :

- Validation des modèles : cette équipe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.
- Quantification liée au modèle : cette équipe est responsable de la conception, de l'élaboration et de l'amélioration continue des processus d'attribution des cotes de risque et des modèles du risque de crédit aux fins d'approbation du crédit et d'estimation des pertes sur créances attendues pour l'ensemble des prêts aux grandes entreprises, aux particuliers et aux PME.
- Le groupe Gestion du risque d'entreprise est responsable de l'analyse et de la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les pertes sur créances attendues, les systèmes de données sur les risques et le capital économique.
- L'équipe Initiatives réglementaires liées au risque est responsable de la surveillance, de la gouvernance et de la mise en œuvre des initiatives réglementaires et stratégiques ainsi que des initiatives réglementaires d'envergure à l'échelle de l'entreprise.
- L'équipe Gestion du risque environnemental a la responsabilité d'élaborer la stratégie environnementale, d'établir des normes et des objectifs en matière de performance environnementale et de faire rapport sur la performance à l'égard des indicateurs importants.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles et prêts automobiles indirects) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements et de la LBA.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Le pouvoir d'approbation du crédit du conseil est transféré par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé Investment and Lending Authority Resolution du conseil fixe des seuils qui, lorsque des expositions au risque de crédit les excèdent, doivent être communiqués au CGR ou approuvés par celui-ci, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les expositions au risque de crédit présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le RCC en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit et aux autres accords généraux sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Techniques d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circospecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est géré par les groupes Gestion du risque et Opérations de détail, toutes les demandes de crédit importantes reçues étant sujettes à approbation selon un processus indépendant des activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties aux approches NI

Selon les approches NI, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon les approches NI, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Les expositions assujetties aux approches NI peuvent faire l'objet d'une catégorisation plus poussée, soit selon l'approche NI avancée ou l'approche NI fondation. Pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée, la PD, la PCD et l'ECD sont des estimations internes. Dans le cas de certains portefeuilles pour lesquels l'utilisation de l'approche NI fondation est prescrite, la PCD et l'ECD correspondent aux paramètres réglementaires. Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La cote débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre cote débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00 - 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51 - 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70 - 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complémentés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI avancée, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour prendre en compte les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et la PCD. Dans le cas des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complémentés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI fondation, la PCD est calculée de la manière réglementaire prescrite.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI avancée, les estimations internes de l'ECD sont déterminées par des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complémentées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI fondation, l'ECD est calculée de la manière réglementaire prescrite.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations internes de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

L'approche des critères de classement des fonds propres réglementaires est appliquée à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le ratio prêt-valeur (RPV) et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %
Très faible	0,21 % – 0,50 %
Bas	0,51 % – 2,00 %
Moyen	2,01 % – 10,00 %
Élevé	10,01 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit personnelles non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le RPV actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, les clients qui règlent la totalité de leur solde tous les mois/clients qui reportent un solde, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de la PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement. Un plancher réglementaire plus élevé est appliqué aux clients qui reportent un solde admissible.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés. Des planchers réglementaires plus élevés sont appliqués aux comptes non garantis.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé. Un plancher réglementaire est appliqué au pourcentage des engagements non utilisés qui est inclus dans l'ECD.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et la PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit selon les approches NI. Les montants bruts des expositions au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023			2022		
	Approche NI ¹	Approche standard	Total	Approche NI avancée	Approche standard	Total
Portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises ²						
Engagements utilisés	139 744 \$	48 032 \$	187 776 \$	151 361 \$	45 924 \$	197 285 \$
Engagements non utilisés	49 460	9 388	58 848	64 470	10 142	74 612
Transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	262 175	—	262 175	185 680	—	185 680
Divers – hors bilan ³	12 527	752	13 279	14 181	831	15 012
Dérivés de gré à gré	8 921	128	9 049	13 094	98	13 192
	472 827	58 300	531 127	428 786	56 995	485 781
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	166 226	31 376	197 602	149 200	28 680	177 880
Engagements non utilisés	8 956	270	9 226	8 560	—	8 560
Transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	31 203	—	31 203	24 228	—	24 228
Divers – hors bilan ³	1 538	181	1 719	2 421	—	2 421
Dérivés de gré à gré	2 444	—	2 444	2 475	—	2 475
	210 367	31 827	242 194	186 884	28 680	215 564
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	12 396	851	13 247	14 151	1 548	15 699
Engagements non utilisés	407	3	410	1 297	18	1 315
Transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	46 889	—	46 889	46 155	—	46 155
Divers – hors bilan ³	1 417	4	1 421	74 748	—	74 748
Dérivés de gré à gré	6 323	12	6 335	6 287	12	6 299
	67 432	870	68 302	142 638	1 578	144 216
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	750 626	90 997	841 623	758 308	87 253	845 561
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	325 118	—	325 118	237 484	—	237 484
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	425 508	90 997	516 505	520 824	87 253	608 077
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	285 019	5 742	290 761	281 518	5 491	287 009
Engagements non utilisés	39 210	23	39 233	38 038	—	38 038
	324 229	5 765	329 994	319 556	5 491	325 047
Prêts de détail renouvelables admissibles ⁴						
Engagements utilisés	18 277	4 238	22 515	18 034	—	18 034
Engagements non utilisés	61 231	3 740	64 971	58 471	—	58 471
Divers – hors bilan	385	116	501	375	—	375
	79 893	8 094	87 987	76 880	—	76 880
Autres prêts de détail ⁴						
Engagements utilisés	14 423	1 032	15 455	17 519	5 099	22 618
Engagements non utilisés	2 170	63	2 233	3 308	28	3 336
Divers – hors bilan	4	—	4	45	121	166
	16 597	1 095	17 692	20 872	5 248	26 120
Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME) ⁴						
Engagements utilisés	3 066	—	3 066	—	—	—
Engagements non utilisés	1 235	—	1 235	—	—	—
Divers – hors bilan	24	—	24	—	—	—
	4 325	—	4 325	—	—	—
Total des portefeuilles de détail	425 044	14 954	439 998	417 308	10 739	428 047
Expositions de titrisation^{2, 5}	24 171	13 870	38 041	15 333	3 257	18 590
Expositions brutes au risque de crédit⁶	1 199 841	119 821	1 319 662	1 190 949	101 249	1 292 198
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	325 118	—	325 118	237 484	—	237 484
Expositions nettes au risque de crédit⁶	874 723 \$	119 821 \$	994 544 \$	953 465 \$	101 249 \$	1 054 714 \$

1) Depuis le deuxième trimestre de 2023, la colonne Approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.

2) Depuis le premier trimestre de 2023, nous avons procédé à un changement de méthode pour certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation.

3) Depuis le deuxième trimestre de 2023, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, certaines expositions aux termes desquelles nous agissons à titre de garant ont été reclassées prospectivement du poste Divers – hors bilan au poste Transactions assimilées à des mises en pension de titres et comprennent désormais les garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Les montants de 2022 présentés au titre des autres prêts de détail comprenaient certains prêts de détail renouvelables admissibles et certains prêts de détail aux PME.

5) Les lignes directrices du BSIF définissent une hiérarchie des approches du traitement des expositions de titrisation dans notre portefeuille bancaire. Selon leurs caractéristiques sous-jacentes, les expositions sont admissibles à l'AS ou à l'approche NI. L'approche SEC-ERBA, qui comprend l'approche SEC-IAA, inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions admissibles à l'AS.

6) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %. Depuis le deuxième trimestre de 2023, les expositions aux titres détenus à des fins autres que de négociation sont également exclues et sont assujetties à un ensemble de pondérations en fonction du risque qui s'applique selon la nature du titre. Avant le deuxième trimestre de 2023, les titres détenus à des fins autres que de négociation avaient une pondération en fonction du risque de 100 %.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean, au portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis et certaines expositions à des particuliers aux fins autres que d'affaires sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI², qui fait appel à un plus grand volume de données. Une répartition détaillée de nos expositions au risque de crédit nettes assujetties à l'approche standard pour le risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2023	2022
	0 %	De 1 % à 20 %	De 21 % à 50 %	De 51 % à 75 %	De 76 % à 100 %	De 101 % à 150 %	Plus de 150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	— \$	— \$	— \$	4 577 \$	46 928 \$	6 795 \$	— \$	58 300 \$	56 995 \$
Prêts aux entités souveraines	26 715	3 545	378	—	1 083	106	—	31 827	28 680
Prêts aux banques	—	766	66	—	15	23	—	870	1 578
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	—	1 439	3 869	336	105	16	—	5 765	5 491
Autres prêts de détail	—	5 282	—	3 489	346	72	—	9 189	5 248
	26 715 \$	11 032 \$	4 313 \$	8 402 \$	48 477 \$	7 012 \$	— \$	105 951 \$	97 992 \$

- 1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard, lesquelles ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus.
- 2) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des entreprises, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 0,8 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt ou selon ce qui est prescrit. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêt, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêt. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2023		2022	
	Expositions ¹			
De première qualité	8,04 \$	89,6 %	11,18 \$	79,1 %
De qualité inférieure	0,92	10,3	2,87	20,3
Liste de surveillance	0,01	0,1	0,09	0,6
Défaut	—	—	—	—
Sans note	—	—	—	—
	8,97 \$	100,0 %	14,14 \$	100,0 %

- 1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique^{1, 2}

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI³, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Canada	États-Unis	Europe	Divers	Total
Engagements utilisés	188 602 \$	100 653 \$⁴	14 733 \$	14 378 \$	318 366 \$
Engagements non utilisés	39 658	13 408	3 815	1 942	58 823
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	5 065⁵	4 904⁵	2 612⁵	2 568	15 149
Divers – hors bilan	8 168⁵	5 111⁵	1 587⁵	616	15 482
Dérivés de gré à gré	9 789	4 179	2 183	1 537	17 688
	251 282 \$	128 255 \$	24 930 \$	21 041 \$	425 508 \$
31 octobre 2022	341 917 \$	125 602 \$	29 227 \$	24 078 \$	520 824 \$

- 1) Exclut les expositions de titrisation et les expositions assujetties à l'approche standard. La quasi-totalité de nos expositions de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada.
- 2) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.
- 3) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.
- 4) Depuis le premier trimestre de 2023, ne tiennent pas compte de certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation en raison d'un changement de méthode.
- 5) Depuis le deuxième trimestre de 2023, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, certaines expositions aux termes desquelles nous agissons à titre de garant ont été reclassées prospectivement du poste Divers – hors bilan au poste Transactions assimilées à des mises en pension de titres et comprennent désormais les garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité¹

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI², déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres ³	Divers – hors bilan ³	Dérivés de gré à gré	2023 Total	2022 Total
Prêts hypothécaires commerciaux	7 819 \$	6 \$	– \$	– \$	– \$	7 825 \$	9 108 \$
Institutions financières	72 497	8 348	14 683	4 398	10 348	110 274	215 049
Commerce de détail et de gros	9 489	3 763	–	449	170	13 871	14 856
Services aux entreprises	8 778	2 810	2	810	185	12 585	13 701
Fabrication – biens d'équipement	3 714	1 877	–	269	179	6 039	6 906
Fabrication – biens de consommation	5 204	1 642	–	224	125	7 195	7 682
Immobilier et construction	42 135	10 700	–	1 809	501	55 145	51 900
Agriculture	8 137	2 054	–	42	35	10 268	10 252
Pétrole et gaz	3 312	3 571	–	612	1 990	9 485	15 208
Mines	1 748	2 017	–	833	265	4 863	6 622
Produits forestiers	348	445	–	184	54	1 031	1 353
Matériel informatique et logiciels	3 801	1 908	–	70	86	5 865	4 996
Télécommunications et câblodistribution	2 448	689	–	255	297	3 689	4 116
Diffusion, édition et impression	372	85	–	8	6	471	593
Transport	6 057	3 058	–	308	698	10 121	10 393
Services publics	18 019	8 293	–	4 288	735	31 335	32 048
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 942	1 532	–	241	20	5 735	5 609
Gouvernements	120 546	6 025	464	682	1 994	129 711	110 432
	318 366 \$	58 823 \$	15 149 \$	15 482 \$	17 688 \$	425 508 \$	520 824 \$

- 1) Depuis le premier trimestre de 2023, ne tiennent pas compte de certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation en raison d'un changement de méthode.
- 2) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.
- 3) Depuis le deuxième trimestre de 2023, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, certaines expositions aux termes desquelles nous agissons à titre de garant ont été reclassées prospectivement du poste Divers – hors bilan au poste Transactions assimilées à des mises en pension de titres et comprennent désormais les garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2023, nous n'avions souscrit aucune protection de crédit (néant en 2022) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI¹.

En millions de dollars, aux 31 octobre	ECD				2023	2022
Niveau de risque	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Prêts de détail aux PME	Total	Total
Exceptionnellement faible	246 607 \$	51 322 \$	2 691 \$	537 \$	301 157 \$	294 074 \$
Très faible	41 524	8 660	3 527	1 007	54 718	55 713
Bas	28 743	11 533	7 057	2 106	49 439	52 062
Moyen	6 102	6 935	2 231	308	15 576	12 243
Élevé	759	1 376	1 022	328	3 485	2 792
Défaut	494	67	69	39	669	424
	324 229 \$	79 893 \$	16 597 \$	4 325 \$	425 044 \$	417 308 \$

- 1) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.

Expositions de titrisation¹

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
	ECD	
Expositions assujetties à l'approche NI²		
Équivalent de S&P		
AAA à BBB-	24 171 \$	15 333 \$
BB+ à BB-	—	—
Inférieure à BB-	—	—
Sans note	—	—
	24 171	15 333
Expositions assujetties à l'approche standard	13 870	3 257
Expositions totales de titrisation	38 041 \$	18 590 \$

1) Depuis le premier trimestre de 2023, tiennent compte d'un changement de méthode pour certaines expositions auparavant assujetties à l'approche NI avancée qui sont maintenant assujetties à l'approche standard visant les expositions de titrisation.

2) Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI comprend les montants selon l'approche NI avancée ainsi que ceux selon l'approche NI fondation.

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

En 2020, le gouvernement du Canada a lancé un certain nombre de programmes de prêts pour permettre aux entreprises d'avoir accès à du crédit et à du financement pendant la pandémie de COVID-19. La CIBC a participé à certains de ces programmes, notamment le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé étant donné qu'ils sont financés par EDC et que l'ensemble des flux de trésorerie et des risques et des avantages qui en découlent, y compris l'exposition aux défauts de paiement et à la radiation du capital des prêts, sont pris en charge par EDC. Au 31 octobre 2023, des prêts de 3,5 G\$ (4,1 G\$ en 2022), nets des remboursements, avaient été accordés à nos clients dans le cadre du programme du CUEC. L'encours des prêts financés aux termes d'autres programmes de prêts aux entreprises canadiennes pendant la pandémie figurant au bilan consolidé s'établissait à 0,3 G\$ (0,4 G\$ en 2022).

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille présente un risque plus faible par rapport à d'autres portefeuilles de détail, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un RPV supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2023	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹				Marges de crédit hypothécaires ²		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurées		Assurés		Non assurés	
Ontario ³	19,5 \$	13 %	129,8 \$	87 %	10,8 \$	100 %	19,5 \$	12 %	140,6 \$	88 %
Colombie-Britannique et territoires ⁴	6,4	12	45,5	88	3,9	100	6,4	11	49,4	89
Alberta	10,9	41	15,5	59	1,8	100	10,9	39	17,3	61
Québec	4,8	22	17,1	78	1,2	100	4,8	21	18,3	79
Provinces des Prairies / du Centre	2,9	40	4,4	60	0,6	100	2,9	37	5,0	63
Provinces de l'Atlantique	2,9	32	6,2	68	0,7	100	2,9	30	6,9	70
Portefeuille canadien ^{5, 6}	47,4	18	218,5	82	19,0	100	47,4	17	237,5	83
Portefeuille américain ⁵	—	—	2,6	100	—	—	—	—	2,6	100
Autre portefeuille international ⁵	—	—	2,8	100	—	—	—	—	2,8	100
Total des portefeuilles	47,4 \$	17 %	223,9 \$	83 %	19,0 \$	100 %	47,4 \$	16 %	242,9 \$	84 %
31 octobre 2022	52,6 \$	20 %	214,2 \$	80 %	19,4 \$	100 %	52,6 \$	18 %	233,6 \$	82 %

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2023 et 2022.

3) Comprend un montant de 8,7 G\$ (9,9 G\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 80,1 G\$ (77,0 G\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,2 G\$ (6,3 G\$ en 2022) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 2,8 G\$ (3,2 G\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 30,9 G\$ (30,6 G\$ en 2022) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,5 G\$ (2,5 G\$ en 2022) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 58 % (61 % en 2022) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les RPV¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice :

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2023		2022	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	65 %	65 %	65 %	65 %
Colombie-Britannique et territoires ³	62	62	62	64
Alberta	71	72	72	72
Québec	68	70	69	71
Provinces des Prairies / du Centre	71	72	71	73
Provinces de l'Atlantique	69	69	70	70
Portefeuille canadien ⁴	66	65	65	66
Portefeuille américain ⁴	65	négl.	64	négl.
Autre portefeuille international ⁴	72 %	négl.	73 %	négl.

- 1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction des moyennes pondérées.
- 2) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 65 % (65 % en 2022).
- 3) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 61 % (62 % en 2022).
- 4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.
négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les RPV moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2023^{1, 2}	52 %	50 %
31 octobre 2022 ^{1, 2}	50 %	48 %

- 1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2023 et 2022 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2023 et 2022. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des logements au Canada.
- 2) Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 49 % (48 % en 2022). Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 44 % (44 % en 2022).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, en supposant que les prêts hypothécaires à taux variable sont renouvelés à un taux correspondant à celui du tableau d'amortissement original. Le deuxième tableau résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux en fonction des paiements réels des clients.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans
Portefeuille canadien								
31 octobre 2023	– %	1 %	1 %	11 %	50 %	37 %	– %	– %
31 octobre 2022	– %	1 %	1 %	10 %	54 %	34 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2023	– %	1 %	– %	2 %	10 %	87 %	– %	– %
31 octobre 2022	– %	1 %	– %	2 %	9 %	88 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2023	7 %	12 %	20 %	23 %	21 %	16 %	1 %	– %
31 octobre 2022	7 %	12 %	21 %	23 %	20 %	15 %	1 %	1 %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans ¹
Portefeuille canadien								
31 octobre 2023	1 %	3 %	6 %	13 %	31 %	22 %	2 %	22 %
31 octobre 2022	1 %	3 %	5 %	13 %	31 %	17 %	4 %	26 %
Portefeuille américain								
31 octobre 2023	1 %	2 %	7 %	8 %	11 %	71 %	– %	– %
31 octobre 2022	1 %	2 %	6 %	9 %	10 %	72 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2023	7 %	12 %	20 %	23 %	21 %	16 %	1 %	– %
31 octobre 2022	7 %	12 %	21 %	23 %	20 %	15 %	1 %	1 %

- 1) Comprend des prêts hypothécaires à taux variable de 59,9 G\$ (67,5 G\$ en 2022), dont une tranche de 42,9 G\$ (38,5 G\$ en 2022) est liée aux prêts hypothécaires pour lesquels tous les paiements contractuels fixes ont été imputés au remboursement de l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement aux 31 octobre 2023 et 2022, et les modalités des prêts hypothécaires, la tranche des intérêts qui devaient être versés en vertu de l'obligation contractuelle et qui ne l'ont pas été étant ajoutée au montant du principal. Puisque le profil des périodes d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus se fonde sur les paiements contractuels réels, il ne tient pas compte du fait que les paiements contractuels devront être augmentés au moment du renouvellement des prêts hypothécaires, selon le montant nécessaire pour ramener la période d'amortissement à la période pendant laquelle le prêt hypothécaire a été octroyé.

L'allongement de la période d'amortissement est entraîné par la hausse du taux préférentiel qui a commencé tôt en 2022 et qui touche les clients ayant un prêt hypothécaire à taux variable. Cette hausse des taux d'intérêt n'a pas eu d'effet sur les périodes d'amortissement restantes liées aux prêts hypothécaires à taux fixe qui, dans le contexte des taux d'intérêt actuels, sont présumés avoir été renouvelés selon une période d'amortissement équivalente, ou plus courte.

Nous avons deux types de prêts liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2023, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 40,2 G\$ (38,7 G\$ en 2022), et une tranche de 18 % de ces prêts (20 % en 2022) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 2,2 G\$ (1,7 G\$ en 2022) ou 1,1 % (0,8 % en 2022) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 6,3 G\$ (5,9 G\$ en 2022). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 121 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Le 17 décembre 2021, le BSIF et le ministère des Finances du Canada ont confirmé que le taux admissible minimal pour les prêts hypothécaires non assurés et assurés demeurerait le taux le plus élevé entre : i) le taux du contrat hypothécaire majoré de 2 %; ou ii) 5,25 %, comme taux plancher minimal.

Clarification par le BSIF du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20

Le 28 juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis, Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20, lequel vient s'ajouter aux attentes actuelles qui sont formulées dans la ligne directrice B-20. Le préavis précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques et procédures de souscription des prêts hypothécaires résidentiels inversés, des prêts hypothécaires résidentiels avec participation à la mise de fonds et des programmes de prêts combinés (PPC), et s'applique à toutes les IFF qui offrent des prêts hypothécaires résidentiels ou font l'acquisition d'éléments d'actif liés à de tels prêts au Canada. Les changements auront une incidence sur le Programme ressource-toit de la CIBC, lequel est considéré comme un PPC, si le RPV dépasse 65 % lorsqu'il est combiné à d'autres produits hypothécaires. Le BSIF s'attend à ce que la tranche du solde d'un produit au titre du PPC qui dépasse la limite de 65 % du RPV soit amortissable et non réoctroyable. Pour les prêts du Programme ressource-toit qui ont été montés précédemment, les remboursements du principal afférents au prêt hypothécaire et au Programme ressource-toit doivent entraîner une réduction de la limite globale autorisée jusqu'à ce que leur solde soit ramené à un RPV de 65 %. Pour les emprunteurs concernés, le BSIF prévoit que ce changement aura lieu lors du premier renouvellement de leur produit hypothécaire au titre du Programme ressource-toit après octobre 2023. Nous avons cessé l'octroi de prêts du Programme ressource-toit qui ne respectent pas les exigences du BSIF en octobre 2023, et procédons à la conversion des prêts existants du Programme ressource-toit afin de satisfaire aux exigences.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2023, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 540,2 G\$ (528,7 G\$ en 2022). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 62 % (62 % en 2022) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 6,6 G\$, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts sur cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 4,9 G\$, ou 2 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, en lien essentiellement avec l'incidence de l'augmentation du taux de change et la croissance des portefeuilles liés aux secteurs de l'immobilier et de la construction et des services publics, le tout en partie contrebalancé par une baisse dans le secteur des services aux entreprises.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

			2023			2022		
			Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts								
Solde au début de l'exercice			920 \$	823 \$	1 743 \$	1 033 \$	800 \$	1 833 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice			1 842	2 053	3 895	491	1 456	1 947
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice			(101)	(405)	(506)	(100)	(294)	(394)
Remboursements nets ¹			(429)	(409)	(838)	(243)	(448)	(691)
Montants radiés			(316)	(1 033)	(1 349)	(312)	(718)	(1 030)
Change et autres			40	5	45	51	27	78
Solde à la fin de l'exercice			1 956 \$	1 034 \$	2 990 \$	920 \$	823 \$	1 743 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux			667 \$	405 \$	1 072 \$	351 \$	313 \$	664 \$
Prêts douteux nets²								
Solde au début de l'exercice			569 \$	510 \$	1 079 \$	525 \$	536 \$	1 061 \$
Variation nette des prêts douteux bruts			1 036	211	1 247	(113)	23	(90)
Variation nette de la provision			(316)	(92)	(408)	157	(49)	108
Solde à la fin de l'exercice			1 289 \$	629 \$	1 918 \$	569 \$	510 \$	1 079 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets					0,36 %	0,20 %		

1) Comprendrent les cessions de prêts.

2) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2023, les prêts douteux bruts s'élevaient à 2 990 M\$, en hausse de 1 247 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de hausses dans les secteurs de l'immobilier et de la construction et du commerce de détail et de gros, ainsi que dans les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

44 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs du commerce de détail et de gros, de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux et de l'immobilier et de la construction.

44 % des prêts douteux bruts se rapportaient aux États-Unis, dont la majorité était liée aux secteurs de l'immobilier et de la construction, des institutions financières et du commerce de détail et de gros.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs des services aux entreprises et de l'immobilier et de la construction.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 1 072 M\$, en hausse de 408 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout de hausses dans les secteurs de l'immobilier et de la construction et du commerce de détail et de gros, ainsi que dans les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires au Canada.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts non douteux, dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité des emprunteurs de s'acquitter de leurs obligations de paiement.

En millions de dollars, aux 31 octobre	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	2023 Total	2022 Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 019 \$	– \$	1 019 \$	874 \$
Prêts personnels	280	–	280	247
Cartes de crédit ¹	235	126	361	331
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	184	–	184	256
	1 718 \$	126 \$	1 844 \$	1 708 \$

1) En ce qui concerne le portefeuille canadien de cartes de crédit Costco qui a été acquis, les cartes de crédit ont été transférées dans la catégorie du classement chronologique qui s'appliquait au moment de l'acquisition et ce classement chronologique s'est poursuivi dans la mesure où un paiement n'a pas été effectué.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 155 M\$ (87 M\$ en 2022), dont 69 M\$ (45 M\$ en 2022) au Canada et 86 M\$ (42 M\$ en 2022) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 69 M\$ (35 M\$ en 2022), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 110 M\$ (31 M\$ en 2022), dont 43 M\$ (23 M\$ en 2022) au Canada et 67 M\$ (8 M\$ en 2022) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Le tableau suivant présente nos expositions à certains pays et à certaines régions à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Nos expositions directes présentées dans le tableau ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ces régions :

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Expositions directes							Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹				
	Capitalisées				Non capitalisées							
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
Royaume-Uni	8 903 \$	1 862 \$	2 986 \$	13 751 \$	6 785 \$	870 \$	7 655 \$	902 \$	2 \$	598 \$	1 502 \$	22 908 \$
Europe, compte non tenu du Royaume-Uni ²	7 098	2 570	5 757	15 425	6 751	1 344	8 095	35	78	470	583	24 103
Caraïbes	5 168	2 119	3 228	10 515	1 798	2 594	4 392	42	—	85	127	15 034
Amérique latine ³	698	268	3	969	471	11	482	—	173	—	173	1 624
Asie	797	4 495	3 358	8 650	129	517	646	—	270	708	978	10 274
Océanie ⁴	7 021	1 032	1 075	9 128	3 647	69	3 716	7	—	23	30	12 874
Divers	265	—	121	386	530	417	947	—	—	—	—	1 333
Total ⁵	29 950 \$	12 346 \$	16 528 \$	58 824 \$	20 111 \$	5 822 \$	25 933 \$	986 \$	523 \$	1 884 \$	3 393 \$	88 150 \$
31 octobre 2022	26 724 \$	11 093 \$	16 440 \$	54 257 \$	18 017 \$	4 591 \$	22 608 \$	1 023 \$	365 \$	1 936 \$	3 324 \$	80 189 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 3,4 G\$ (6,5 G\$ en 2022), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 82,1 G\$ (62,4 G\$ en 2022), les deux garanties comprenant des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Les expositions à la Russie et à l'Ukraine sont plus que minimes.

3) Comprend le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

4) Comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5) Compte non tenu d'expositions de 5 293 M\$ (4 355 M\$ en 2022) à des entités supranationales (organisation multinationale ou union politique dont les membres sont des États-nations).

Exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis

Au 31 octobre 2023, le montant utilisé des prêts octroyés dans le portefeuille lié aux secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis s'élevait à 23 468 M\$, dont un montant de 4 723 M\$ (3 405 M\$ US) attribuable à notre exposition au secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis. Le montant total de nos prêts commerciaux en cours en lien avec le secteur de l'immobilier de bureaux aux États-Unis était de 5 067 M\$ (3 653 M\$ US), dont un montant de 344 M\$ (248 M\$ US) lié à des secteurs autres que celui de l'immobilier et de la construction comprenant une tranche de 913 M\$ (659 M\$ US) considérée comme étant des prêts douteux. Le RPV moyen du portefeuille était de 60 % au moment de sa création, mais les valeurs ont fortement reculé en raison des difficultés qu'a connues ce secteur. Nous surveillons étroitement le portefeuille à mesure que la conjoncture évolue.

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des entités structurées dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC non consolidés, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de titres adossés à des créances mobilières (TACM) et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de simulations de crise pour les flux de trésorerie par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs en lien avec les prêts à la consommation et les prêts aux entreprises ou les prêts commerciaux de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts automobiles et contrats de location automobile, des prêts à la consommation, des prêts sur cartes de crédit, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation et des contrats de location d'équipement résidentiel.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la GAP et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux. Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux des obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, des obligations souveraines, des obligations de sociétés, des produits titrisés ou des dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des variations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Des variations de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise sont appliquées aux positions actuelles pour déterminer la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023								2022
	Exposés au risque de marché ¹				Exposés au risque de marché ¹				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	20 816 \$	– \$	2 777 \$	18 039 \$	31 535 \$	– \$	3 009 \$	28 526 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	34 902	–	34 902	–	32 326	9	32 317	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	211 348	65 728	145 620	–	175 879	50 295	125 584	–	de taux d'intérêt, lié aux actions
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	–	14 651	–	15 326	–	15 326	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	80 184	–	80 184	–	69 213	–	69 213	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	274 244	–	274 244	–	269 706	–	269 706	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	45 587	–	45 587	–	45 429	–	45 429	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	18 538	–	18 538	–	16 479	–	16 479	–	de taux d'intérêt
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	194 870	117	194 753	–	188 542	209	188 333	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(3 902)	–	(3 902)	–	(3 073)	–	(3 073)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	33 243	30 756	2 487	–	43 035	40 048	2 987	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 816	–	10 816	–	11 574	–	11 574	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	40 422	1 947	24 833	13 642	47 626	2 025	34 294	11 307	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	975 719 \$	98 548 \$	845 490 \$	31 681 \$	943 597 \$	92 586 \$	811 178 \$	39 833 \$	
Dépôts	723 376 \$	23 190 \$ ²	635 028 \$	65 158 \$	697 572 \$	17 236 \$ ²	626 562 \$	53 774 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	18 666	17 710	956	–	15 284	14 216	1 068	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	–	8 081	–	4 853	–	4 853	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	87 118	–	87 118	–	77 171	–	77 171	–	de taux d'intérêt
Dérivés	41 290	39 081	2 209	–	52 340	46 393	5 947	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	10 820	–	10 820	–	11 586	–	11 586	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	26 672	2 789	11 828	12 055	28 117	2 836	14 347	10 934	de taux d'intérêt
Titres secondaires	6 483	–	6 483	–	6 292	–	6 292	–	de taux d'intérêt
	922 506 \$	82 770 \$	762 523 \$	77 213 \$	893 215 \$	80 681 \$	747 826 \$	64 708 \$	

- 1) Les expositions au titre des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) sont exclues des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes pour ces expositions au titre des REF étant également exclus du calcul.
- 2) Comprend les dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché, y compris certains billets de dépôt exposés au risque lié aux actions et couverts sur le plan économique par les portefeuilles de négociation. Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. En 2023, notre créneau de VAR en situation de crise a été celui de la crise financière mondiale de 2008-2009. Cette période historique a été marquée non seulement par une volatilité accrue des taux d'intérêt, mais également par une volatilité accrue du cours des actions combinée à une réduction des taux d'intérêt, ainsi qu'une augmentation des écarts de taux.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, selon un degré de confiance de 99,9 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2023				2022			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	11,7 \$	4,9 \$	7,9 \$	7,2 \$	16,3 \$	4,7 \$	6,0 \$	7,3 \$
Risque d'écart de taux	2,5	1,0	2,1	1,5	11,0	0,9	1,1	3,4
Risque lié aux actions	8,6	3,3	4,6	5,4	10,5	2,6	4,1	4,9
Risque de change	3,4	0,3	1,2	0,8	4,8	0,5	1,2	1,8
Risque lié aux marchandises	4,1	1,2	1,9	2,3	6,0	1,1	1,4	2,3
Risque spécifique de la dette	3,9	1,3	3,3	2,1	3,3	1,2	1,9	2,2
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(10,5)	(10,1)	négl.	négl.	(8,1)	(13,2)
Total de la VAR (mesure de un jour)	13,2 \$	6,6 \$	10,5 \$	9,2 \$	14,6 \$	5,5 \$	7,6 \$	8,7 \$
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	62,2 \$	14,2 \$	32,0 \$	36,9 \$	49,9 \$	16,1 \$	31,2 \$	30,0 \$
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ²	150,0 \$	82,4 \$	101,9 \$	107,3 \$	178,9 \$	95,7 \$	114,0 \$	130,7 \$

- 1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
- 2) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) des exigences supplémentaires liées aux risques ne correspondent pas à la somme de tous les composants, car la valeur maximale et la valeur minimale des composants peuvent se présenter pendant des jours différents.
- négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a augmenté de 0,5 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement d'une diminution de l'avantage de diversification et d'une hausse du risque lié aux actions, neutralisées par une baisse du risque d'écart de taux et du risque de change.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a augmenté de 6,9 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent. L'augmentation était principalement liée au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux actions.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 ont diminué de 23,4 M\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison d'une diminution des obligations détenues dans le portefeuille de négociation et d'une amélioration de la qualité du crédit au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, un essai à rebours a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour l'ensemble de la CIBC, ce qui s'explique par la volatilité du dollar canadien et, dans une moindre mesure, des taux d'intérêt américains.

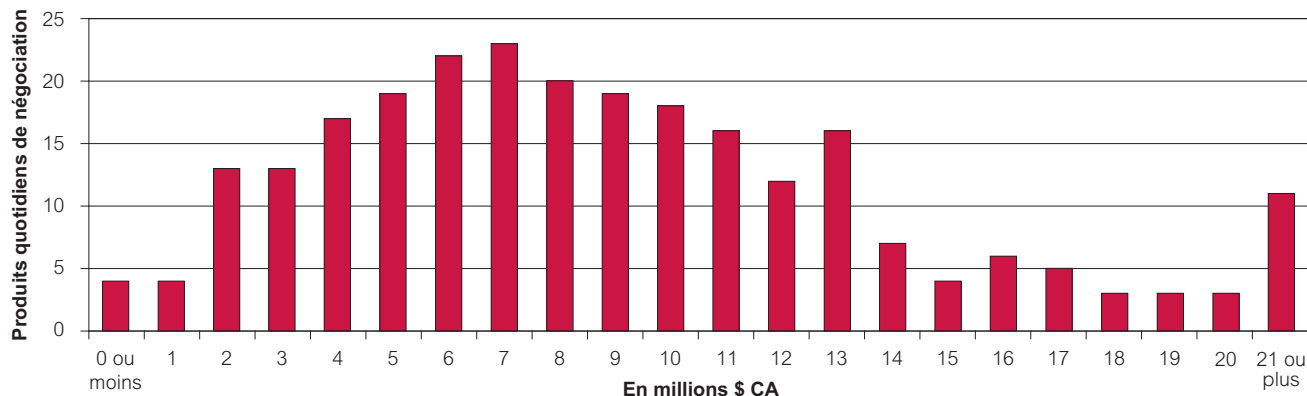
Produits de négociation

Les produits de négociation (selon la BIE) comprennent les produits de négociation nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier pour plus de précisions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 98 % des jours. La perte la plus importante, qui a totalisé 5,5 M\$, a été enregistrée le 31 octobre 2023 et était attribuable à nos pupitres de négociation de dérivés de taux d'intérêt et de dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 8,6 M\$ au cours de l'exercice, en regard de 7,8 M\$ au cours de l'exercice précédent. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) correspondent au total des produits de négociation (BIE), divisé par le nombre de jours ouvrables dans l'exercice.

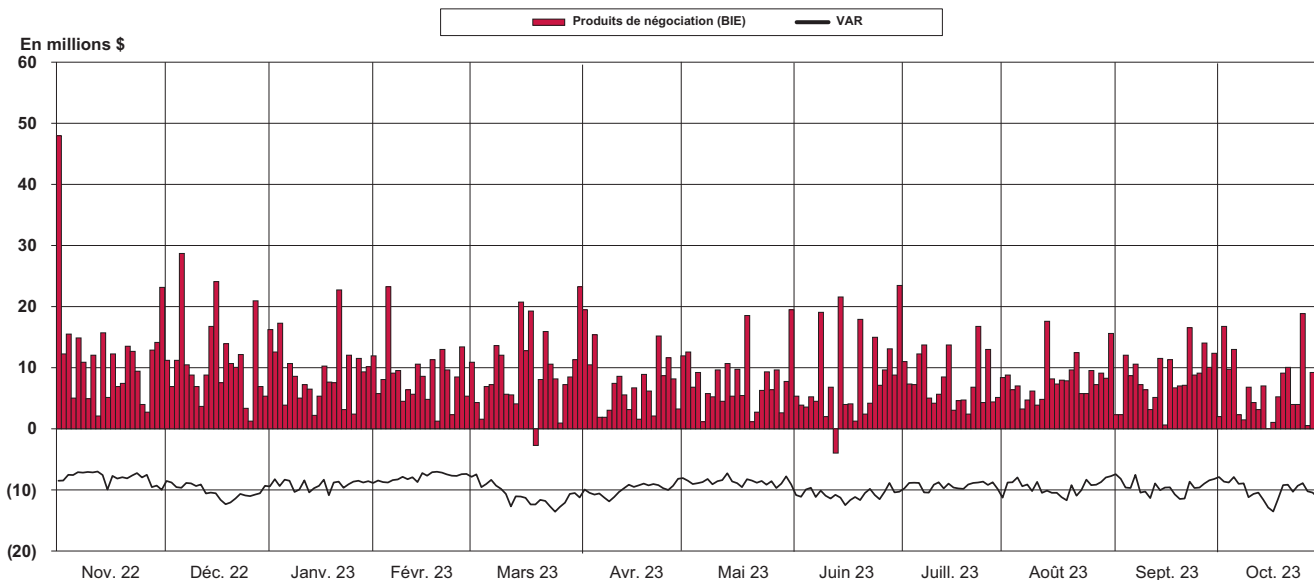
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2023

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2023.



Produits de négociation (BIE) c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter une possible concentration de risque.

Nous mesurons l'incidence sur l'évaluation des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période de un mois, en supposant dans la plupart des cas qu'aucune mesure d'atténuation du risque n'est prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 2022 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008, ainsi que la pandémie de COVID-19. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie.

Les scénarios hypothétiques sont établis en tenant compte du contexte géopolitique actuel, des mesures prises par les banques centrales et de diverses tendances macroéconomiques observées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ces scénarios hypothétiques tiennent également compte de l'incidence d'une intensification de la guerre en Ukraine, d'un éventuel conflit entre Taïwan et la Chine, et d'autres répercussions de la hausse des prix de l'énergie. En outre, au cours de la dernière année, nous avons continué de réviser et d'itérer divers scénarios simulant diverses situations de crise, dont celles liées à la Silicon Valley Bank, aux préoccupations relatives à la qualité du crédit des entités souveraines aux États-Unis et à différents points de tension géopolitiques.

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'une non-concordance entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, qui ne découle pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées dans les produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives

au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont fondées sur des données empiriques sur les comportements passés des clients, la composition du bilan et la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP de l'unité Trésorerie est responsable de la modélisation continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle d'une hausse ou d'une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en présumant que la direction n'a réalisé aucune opération de couverture ultérieure et que la composition des activités et les marges sur les produits sont demeurées inchangées.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre	2023			2022		
	\$ CA ¹	\$ US	Total	\$ CA ¹	\$ US	Total
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	303 \$	91 \$	394 \$	278 \$	(7)\$	271 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(588)	(295)	(883)	(679)	(336)	(1 015)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(327)	(88)	(415)	(301)	4	(297)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	507	319	826	604	350	954

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions des fonds propres libellés en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par l'unité Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque.

Au 31 octobre 2023, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 206 M\$ (200 M\$ en 2022) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 1, 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette volatilité du résultat comptable peut ne pas être représentative du risque économique global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie, de nos activités d'expansion de l'entreprise et du portefeuille d'investissements stratégiques. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Coût	Juste valeur
2023	Titres de participation évalués à la JVAERG	556 \$	572 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	137	240
		693 \$	812 \$
2022	Titres de participation évalués à la JVAERG	525 \$	522 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	206	230
		731 \$	752 \$

1) Excluent nos contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Risque lié aux régimes de retraite

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations définies dans plusieurs pays. Au 31 octobre 2023, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 1 015 M\$, comparativement à 1 379 M\$ au 31 octobre 2022. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension de l'unité Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché (de placement).

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC gère selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à une combinaison d'obligations physiques et à un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est autorisé aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que d'amélioration du rendement, et est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité précise les exigences qui nous permettent de répondre aux besoins prévus de liquidités dans des conditions tant normales que difficiles en maintenant l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

Notre politique de mise en gage établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies à mettre en place pour résoudre les pénuries de liquidités en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de soumission à un autre palier d'intervention, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de refléter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidités est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et font l'objet d'un constant suivi pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur le risque de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le NSFR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de changements au financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité. La composition des actifs est appuyée par une surveillance de la concentration par émetteur, durée et type de produit pour faire en sorte que les portefeuilles d'actifs liquides à l'échelle de la banque contiennent une combinaison d'actifs qui respectent les exigences en matière de liquidité, y compris en situation de crise.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs liquides détenus par la banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2023	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	55 718 \$	– \$	55 718 \$	862 \$	54 856 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	155 487	94 880	250 367	134 415	115 952
	Autres titres de créance	5 729	11 681	17 410	4 343	13 067
	Titres de participation	43 798	28 432	72 230	33 317	38 913
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	31 733	4 908	36 641	17 365	19 276
	Autres actifs liquides²	12 597	2 685	15 282	8 238	7 044
		305 062 \$	142 586 \$	447 648 \$	198 540 \$	249 108 \$
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	63 861 \$	– \$	63 861 \$	286 \$	63 575 \$
	Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	133 923	85 602	219 525	122 283	97 242
	Autres titres de créance	6 764	8 957	15 721	2 262	13 459
	Titres de participation	30 825	29 521	60 346	30 408	29 938
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	33 148	3 321	36 469	16 711	19 758
	Autres actifs liquides²	19 159	2 326	21 485	16 040	5 445
		287 680 \$	129 727 \$	417 407 \$	187 990 \$	229 417 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022
CIBC (société mère)	175 523 \$	166 968 \$
Filiales canadiennes	13 571	11 535
Filiales étrangères	60 014	50 914
	249 108 \$	229 417 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables dans les banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 19,7 G\$ depuis le 31 octobre 2022, en raison surtout de l'augmentation des valeurs mobilières liquides, détenues en portefeuille et émises par un gouvernement. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépôts et des niveaux de financement visant à financer l'accroissement des actifs.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
2023	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	862 \$	54 856 \$	– \$	55 718 \$
	Valeurs mobilières³	173 467	7 226	169 180	–	349 873
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances⁴	–	51 357	30 111	447 869	529 337
	Autres actifs	6 846	–	2 481	75 154	84 481
		180 313 \$	59 445 \$	256 628 \$	523 023 \$	1 019 409 \$
2022	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	286 \$	63 575 \$	– \$	63 861 \$
	Valeurs mobilières³	157 357	5 263	141 964	–	304 584
	Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances⁴	–	46 720	29 645	440 718⁵	517 083
	Autres actifs	13 637	–	2 304	86 294	102 235
		170 994 \$	52 269 \$	237 488 \$	527 012 \$	987 763 \$

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.

3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.

4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

5) Révisé par rapport au montant présenté précédemment.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total des HQLA non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts auprès de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2023

		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	187 770 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	218 370 \$	17 677
3	Dépôts stables	98 826	2 965
4	Dépôts moins stables	119 544	14 712
5	Financement de gros non garanti, dont :	223 352	101 320
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	109 024	26 186
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	89 795	50 601
8	Dettes non garanties	24 533	24 533
9	Financement de gros garanti	s. o.	14 923
10	Exigences supplémentaires, dont :	159 751	36 404
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	20 473	7 379
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	6 631	6 631
13	Facilités de crédit et de liquidité	132 647	22 394
14	Autres obligations de financement contractuelles	6 327	5 311
15	Autres obligations de financement conditionnelles	420 495	8 317
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	183 952
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex. prises en pension de titres)	106 060	24 043
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	25 010	12 510
19	Autres entrées de trésorerie	8 542	8 542
20	Total des entrées de trésorerie	139 612 \$	45 095 \$
21	Total des HQLA	s. o.	187 770 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	138 857 \$
23	LCR	s. o.	135 %

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2023

		Valeur ajustée totale
24	Total des HQLA	s. o. 182 337 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o. 139 282 \$
26	LCR	s. o. 131 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2023, notre LCR moyen avait augmenté, passant de 131 % au trimestre précédent à 135 %, ce qui découle de l'augmentation des HQLA attribuable à la croissance des dépôts.

De plus, nous présentons au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies, déterminant ainsi la mesure d'éventuelles asymétries des monnaies en vertu du ratio. La CIBC réalise ses opérations principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et fungibles.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée comme fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus stables dans les faits que le financement de gros de même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Le FSD et le RSF peuvent être ajustés à 0 % pour certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants s'ils respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels.

	a	b	c	d	e
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
	Sans échéance	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée
En millions de dollars, au 31 octobre 2023					
Élément de FSD					
1 Fonds propres	54 773 \$	— \$	— \$	5 888 \$	60 661 \$
2 Fonds propres réglementaires	54 773	—	—	5 888	60 661
3 Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—
4 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	179 315	58 185	23 684	19 320	258 740
5 Dépôts stables	88 099	21 099	11 112	9 079	123 374
6 Dépôts moins stables	91 216	37 086	12 572	10 241	135 366
7 Financement de gros	170 035	192 691	50 362	103 670	236 555
8 Dépôts opérationnels	109 538	4 769	—	—	57 153
9 Autres financements de gros	60 497	187 922	50 362	103 670	179 402
10 Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	894	1 474	11 499	—
11 Autres passifs	—	—	116 515 ¹	—	7 560
12 Passifs d'instruments dérivés du NSFR	—	—	12 542 ¹	—	—
13 Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	—	58 932	131	44 910	7 560
14 FSD total					563 515
Élément de RSF					
15 Total des HQLA du NSFR					16 787
16 Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	—	2 560	—	—	1 280
17 Prêts et titres productifs	72 496	118 796	60 789	352 654	397 936
18 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	21 520	1 323	246	1 983
19 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	1 354	39 559	7 665	18 995	28 672
20 Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	37 078	39 680	29 921	117 296	166 349
21 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	—	—	—	—
22 Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	18 077	15 992	21 619	208 014	179 302
23 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	18 077	15 917	21 534	202 672	174 682
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	15 987	2 045	261	8 103	21 630
25 Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	894	1 474	11 499	—
26 Autres actifs	12 664	—	93 695 ¹	—	45 933
27 Produits de base physiques, y compris l'or	2 481	—	—	—	2 109
28 Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	—	—	11 206 ¹	—	9 525
29 Actifs d'instruments dérivés du NSFR	—	—	7 649 ¹	—	—
30 Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée	—	—	21 727 ¹	—	1 086
31 Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	10 183	45 460	418	7 235	33 213
32 Éléments hors bilan	—	—	417 376 ¹	—	14 376
33 RSF total					476 312 \$
34 NSFR					118 %

En millions de dollars, au 31 juillet 2023

35	FSD total	Valeur pondérée
36	RSF total	550 832 \$
37	NSFR	472 418 \$
		117 %

En millions de dollars, au 31 octobre 2022

38	FSD total	Valeur pondérée
39	RSF total	534 258 \$
40	NSFR	454 113 \$
		118 %

1) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 31 octobre 2023, notre NSFR avait augmenté, passant de 117 % au trimestre précédent à 118 %, et était comparable à celui de 2022, en raison d'une augmentation du financement à long terme et de la croissance des dépôts.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	4 195 \$	1 505 \$	556 \$	1 299 \$	7 555 \$	— \$	— \$	7 555 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	8 061	16 738	21 511	22 598	68 908	69	—	68 977
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	262	594	793	831	2 480	—	—	2 480
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	—	5 492	6 157	10 081	21 730	18 605	26 393	66 728
Billets structurés non garantis de premier rang	—	236	—	35	271	—	69	340
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	—	—	—	—	—	—	—	—
Titrisation de créances hypothécaires	—	529	363	1 458	2 350	1 804	9 882	14 036
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	3 308	28 120	31 428
Titrisation de créances sur cartes de crédit	—	—	1 047	—	1 047	2 864	109	4 020
Passifs subordonnés	—	—	—	36	36	—	6 447	6 483
Divers³	—	—	—	—	—	—	8	8
	12 518 \$	25 094 \$	30 427 \$	36 338 \$	104 377 \$	26 650 \$	71 028 \$	202 055 \$
Dont :								
Garanti	— \$	529 \$	1 410 \$	1 458 \$	3 397 \$	7 976 \$	38 111 \$	49 484 \$
Non garanti	12 518	24 565	29 017	34 880	100 980	18 674	32 917	152 571
	12 518 \$	25 094 \$	30 427 \$	36 338 \$	104 377 \$	26 650 \$	71 028 \$	202 055 \$
31 octobre 2022	12 656 \$	22 453 \$	29 368 \$	44 504 \$	108 981 \$	17 005 \$	70 702 \$	196 688 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

3) Comprend les dépôts de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2023		2022	
\$ CA	45,8 \$	23 %	51,2 \$	26 %
\$ US	113,2	56	103,0	52
Divers	43,1	21	42,5	22
	202,1 \$	100 %	196,7 \$	100 %

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de raréfaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Le 31 octobre 2023, le BSIF a annoncé sa décision découlant de la consultation publique de mai 2023 au sujet du réexamen de la ligne directrice Normes de liquidité au regard des sources de financement de gros assorties de caractéristiques semblables à celles du financement de détail, et plus particulièrement les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé. Nous appliquerons ces changements, qui ont une incidence sur le LCR et le NSFR, à compter du premier trimestre de 2024.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2023	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA (faible)	AA-	A2	A-
Titres secondaires	A (élevé)	A	Baa1	A-
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A (faible)	A	Baa1	BBB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴	BBB (élevé)	s. o.	Baa3	BBB-
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-2 (faible)
Créances à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, et note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P.
 - 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
 - 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.
 - 4) Comprennent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.
- s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2023	2022
Baisse de un cran	– \$	– \$
Baisse de deux crans	0,2	0,1
Baisse de trois crans	0,4	0,3

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹	20 816 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	20 816 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	34 902	–	–	–	–	–	–	–	–	34 902
Valeurs mobilières	4 197	6 058	6 398	5 675	6 544	32 109	61 775	42 281	46 311	211 348
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	14 651	–	–	–	–	–	–	–	–	14 651
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	46 144	13 660	10 857	5 922	2 110	1 478	13	–	–	80 184
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 877	5 617	11 229	9 004	17 963	72 444	146 601	8 509	–	274 244
Prêts personnels	1 060	525	867	750	903	903	4 149	5 452	30 978	45 587
Cartes de crédit	389	779	1 168	1 168	1 168	4 672	9 194	–	–	18 538
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	11 809	8 452	11 362	13 379	12 203	35 588	71 584	18 622	11 871	194 870
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 902)	(3 902)
Dérivés	1 926	6 145	3 054	2 245	1 369	3 916	8 538	6 050	–	33 243
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 075	726	14	1	–	–	–	–	–	10 816
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	40 422	40 422
	148 846 \$	41 962 \$	44 949 \$	38 144 \$	42 260 \$	151 110 \$	301 854 \$	80 914 \$	125 680 \$	975 719 \$
31 octobre 2022	162 138 \$	38 036 \$	33 508 \$	30 461 \$	37 755 \$	106 155 \$	339 631 \$	77 111 \$	118 802 \$	943 597 \$
Passif										
Dépôts ²	27 324 \$	45 781 \$	53 988 \$	55 787 \$	49 179 \$	45 310 \$	74 115 \$	19 314 \$	352 578 \$	723 376 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	18 666	–	–	–	–	–	–	–	–	18 666
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	8 081	–	–	–	–	–	–	–	–	8 081
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	78 889	6 528	577	–	–	–	1 124	–	–	87 118
Dérivés	81	5 384	3 112	2 342	1 648	4 315	11 191	13 217	–	41 290
Acceptations	10 079	726	14	1	–	–	–	–	–	10 820
Autres passifs	24	23	73	73	71	292	579	883	24 654	26 672
Titres secondaires	–	–	–	–	36	–	–	6 447	–	6 483
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	53 213	53 213
	143 144 \$	58 442 \$	57 764 \$	58 203 \$	50 934 \$	49 917 \$	87 009 \$	39 861 \$	430 445 \$	975 719 \$
31 octobre 2022	123 388 \$	44 632 \$	48 750 \$	62 962 \$	57 224 \$	39 220 \$	84 857 \$	36 779 \$	445 785 \$	943 597 \$

1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.

2) Comprennent des dépôts de particuliers totalisant 239 G\$ (232,1 G\$ en 2022); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 462,1 G\$ (443,0 G\$ en 2022); et des dépôts bancaires totalisant 22,3 G\$ (22,5 G\$ en 2022).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent principalement de la migration naturelle des échéances et reflètent également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

En millions de dollars, au 31 octobre 2023	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Engagements de crédit inutilisés	1 619 \$	8 475 \$	4 684 \$	7 753 \$	5 897 \$	23 782 \$	70 820 \$	3 230 \$	232 656 \$	358 916 \$
Prêts de valeurs ²	42 478	6 467	9 554	—	—	—	—	—	—	54 899
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	4 932	3 568	3 250	3 885	2 974	646	812	137	—	20 204
Facilités de garantie de liquidité	—	12 624	123	206	44	5 430	738	149	—	19 314
Lettres de crédit documentaires et commerciales	15	100	21	9	2	32	24	—	—	203
Divers	1 704	—	—	—	—	—	—	—	—	1 704
	50 748 \$	31 234 \$	14 032 \$	11 853 \$	8 917 \$	29 890 \$	72 394 \$	3 516 \$	232 656 \$	455 240 \$
31 octobre 2022	50 694 \$	28 841 \$	13 542 \$	10 256 \$	8 415 \$	22 105 \$	68 049 \$	2 735 \$	216 873 \$	421 510 \$

- 1) Comprendent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 179,2 G\$ (167,3 G\$ en 2022).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 8,1 G\$ (4,9 G\$ en 2022) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles hors bilan

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2023 ¹	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat ²	122 \$	149 \$	196 \$	218 \$	168 \$	514 \$	600 \$	85 \$	2 052 \$
Engagements d'investissement	—	1	9	—	1	3	13	554	581
Engagements au titre de contrats de location futurs ¹	—	—	—	—	—	10	92	467	569
Cotisations de retraite ³	11	22	32	33	32	—	—	—	130
Engagements de prise ferme	12	—	—	—	—	—	—	—	12
	145 \$	172 \$	237 \$	251 \$	201 \$	527 \$	705 \$	1 106 \$	3 344 \$
31 octobre 2022	1 066 \$	193 \$	341 \$	250 \$	220 \$	597 \$	847 \$	1 074 \$	4 588 \$

- 1) Ce tableau exclut les obligations liées aux contrats de location simple qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, qui sont habituellement comptabilisées dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprendent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Dans le cadre du processus de planification annuelle, le groupe Gestion du risque évalue le plan stratégique global de la CIBC et celui de ses unités d'exploitation stratégiques pour harmoniser la gestion des risques avec notre intérêt à l'égard du risque. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant des fonds propres réglementaires à ce risque. Nos modèles au titre des fonds propres réglementaires incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes. Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités et opérations de la CIBC. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières directes ou indirectes, nuire à la réputation, ou donner lieu à un examen réglementaire ou à des pénalités. Le Cadre de gestion du risque opérationnel (le cadre de gestion) établit les exigences et les rôles et responsabilités nécessaires à la gestion du risque opérationnel de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans le Cadre de gestion du risque opérationnel. Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace. Les trois lignes de défense et tous les employés sont responsables de recenser, de gérer et d'atténuer le risque opérationnel selon les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Se reporter à la section Gestion du risque – Vue d'ensemble pour plus de précisions.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO), qui fait partie du groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, est responsable de la surveillance du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise ainsi que de l'environnement de contrôle à l'échelle mondiale. Pour exécuter efficacement son mandat, le GMRO établit les cadres, les politiques et les procédures et lignes directrices connexes. Il conçoit également les outils, systèmes et processus nécessaires au recensement, à la mesure, à l'atténuation et à la surveillance des risques opérationnels de façon efficace et à la communication des informations sur ces risques. Le GMRO est également chargé de déterminer le niveau de fonds propres au titre du risque opérationnel conformément aux lignes directrices du BSIF. Du point de vue de la gouvernance, le Comité Risque opérationnel et contrôle, qui est présidé par le premier vice-président du GMRO, est une tribune composée des membres de la haute direction, qui compte des représentants des trois lignes de défense, qui ont la responsabilité de la surveillance et de l'analyse des questions importantes relatives au risque opérationnel et aux contrôles y afférents. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est un sous-comité du CGMR. Le CGMR, qui est présidé par le chef de la gestion du risque, est une tribune composée des membres de la haute direction chargés d'analyser et de surveiller la conformité à l'intérêt à l'égard du risque, le profil de risque et les stratégies d'atténuation du risque.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base du Cadre de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Recensement des risques

Le recensement des risques inclut les processus d'évaluation, de compréhension et de confirmation des risques liés aux activités, aux opérations et aux initiatives de changement des unités d'exploitation ainsi que pour les nouveaux risques, afin de veiller à ce que les risques opérationnels soient décelés et gérés de façon proactive. Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des façons de les atténuer et de les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces évaluations comprennent l'application de l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces dernières.

Mesure de risque

La mesure de risque correspond à la quantification du risque opérationnel au moyen des calculs des fonds propres au titre du risque opérationnel, de la collecte et de l'analyse des données internes sur les pertes et de simulations de crise pour acquérir une compréhension des expositions éventuelles au risque opérationnel.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Nous nous sommes dotés d'une pratique robuste en matière de mesure de risque pour quantifier le risque opérationnel et nous assurer que nous disposons de suffisamment de fonds propres. Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

L'atténuation du risque s'entend de la détermination des stratégies appropriées et de la conception de plans d'action visant à répondre aux risques opérationnels, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Notre outil principal d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle décrit les principes clés, la structure et les processus sous-tendant notre approche en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise peut offrir une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation et le programme plus large de renforcement de la résilience opérationnelle nous permettent de fournir des services essentiels à nos clients malgré les perturbations.

Suivi des risques et rapports connexes

Le suivi des risques et les rapports connexes permettent d'assurer le suivi et la communication des questions liées au risque opérationnel, y compris les nouveaux risques, aux parties intéressées pertinentes en temps opportun et en toute transparence.

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur notre exposition au risque et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et à la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil de notre environnement de contrôle, de nos expositions au risque opérationnel et de nos stratégies d'atténuation. Les pratiques liées au risque opérationnel sont continuellement améliorées pour renforcer notre programme de gestion du risque opérationnel et nous permettre d'effectuer de façon efficace et efficiente le recensement, la mesure, l'atténuation, le suivi du risque opérationnel auquel la CIBC est exposée et la communication des informations sur ce risque.

Les risques opérationnels pouvant avoir une incidence défavorable sur la CIBC comprennent les risques suivants :

Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)

Le risque lié à la LBA et à la LFAT se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires mondiales en matière de LBA et de LFAT. Il correspond aussi au risque que la CIBC fasse l'objet de sanctions réglementaires, donnant lieu à une surveillance accrue des organismes de réglementation ou à une censure réglementaire (par l'intermédiaire d'ordonnances de cessation et d'abstention), ou qu'elle subisse une perte financière (en raison de sanctions réglementaires, pénales ou civiles ou de la renonciation d'actifs). Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes pour plus de précisions.

Risque de fraude

Le risque de fraude représente le risque qui découle des actes visant à commettre une fraude, un détournement de biens ou d'actifs, ou du contournement des règlements, de la loi ou de la politique de la CIBC. Ces actes peuvent être commis par les employés de la CIBC ou par des personnes externes à la CIBC telles que des clients ou des tiers.

Risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité)

Le risque lié à la sécurité de l'information concerne le risque que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations détenues par la CIBC et des informations confiées à la CIBC par les clients, employés, les parties intéressées, les partenaires d'affaires et les tiers fassent l'objet d'une fuite, qu'une personne non autorisée y accède ou qu'elles soient perdues, ce qui pourrait porter atteinte aux activités de la CIBC et de ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie est le risque que la disponibilité, la récupération, la capacité, la performance et l'intégrité de nouveaux systèmes ou de systèmes existants soient compromises ou que ceux-ci subissent une dégradation. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque pouvant découler d'une entente commerciale conclue entre la CIBC et une autre entité qui est un tiers, par la signature d'un contrat ou autrement. Ce risque peut survenir dans le cadre d'activités nécessitant l'utilisation de produits et de services externes, de la consultation d'un conseiller externe, d'ententes de réseau, de services gérés, de services fournis par des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises ou des commanditaires, de contrats aux termes desquels aucun honoraire ne sera versé et de toute autre entente qui porte sur la prestation de services à la CIBC ou à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers pour plus de précisions.

Les autres risques opérationnels comprennent les risques liés à l'interruption des activités, aux données, au comportement (se reporter à la section Risque lié au comportement), à l'information financière, au modèle, au personnel, à la protection des renseignements personnels, aux projets, à la sécurité physique, à la conformité réglementaire (se reporter à la section Risque lié à la conformité réglementaire) et au traitement et à la réalisation des opérations, ainsi que les risques juridiques (se reporter à la section Risques juridiques et de réputation).

Risque environnemental et social

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont les questions liées au climat (se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux changements climatiques pour plus de précisions), et il peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se reporter à nos propres activités. Le risque social représente la possibilité d'une incidence négative sur notre situation financière, nos activités ou notre conformité aux textes légaux et réglementaires, ou d'une atteinte à notre réputation découlant des questions sociales liées à la CIBC, à une activité, à une transaction, à un produit, à un client, à un tiers ou à un fournisseur. Ces questions sociales peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'offre de services bancaires inclusifs (p. ex., accessibilité, réconciliation, équité raciale), les droits de la personne (p. ex., esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail des enfants et la traite des personnes) et les incidences sociales des changements climatiques.

Gouvernance

En 2023, nous avons élaboré le Cadre environnemental et social mondial, un document énonçant notre politique interne, qui donne un aperçu de la façon dont la CIBC établit et met en œuvre sa stratégie ESG et les politiques connexes, y compris la façon dont nous gérons le risque environnemental et social, ainsi qu'un aperçu du cadre de gouvernance des facteurs ESG que nous avons établi. Comme la gestion du risque environnemental et social nécessite de faire appel à une approche multidisciplinaire, nous avons tenu compte de ces facteurs de risque dans notre cadre de gouvernance des facteurs ESG, lequel définit les responsabilités du conseil, des cadres supérieurs et des employés chargés de l'exécution au quotidien à l'égard des facteurs ESG.

Le conseil de la CIBC et ses comités assurent une surveillance continue de la mise en œuvre soutenue du cadre de gouvernance des facteurs ESG à l'échelle de la banque, chacun d'entre eux jouant un rôle distinct, mais selon une approche intégrée. Le Comité de gouvernance est responsable de la surveillance de la mise en œuvre de notre stratégie ESG, des informations importantes sur les facteurs ESG à fournir au public, de la mobilisation des parties intéressées et de notre cadre de gouvernance des facteurs ESG global et, à ce titre, analyse les défis, tendances et faits nouveaux externes qui devraient être intégrés à nos plans stratégiques. Les autres comités du conseil sont chargés de la surveillance d'éléments précis de notre stratégie ESG et de la gouvernance des facteurs ESG, en fonction de leur mandat, qui se rapportent au risque environnemental et social; plus précisément, le Comité sur la gestion du risque supervise les cadres clés liés aux principaux risques d'affaires de la CIBC, notamment les risques liés au climat, et le Comité de vérification est responsable de la surveillance des processus et des contrôles sous-jacents visant à assurer l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des informations à fournir sur les facteurs ESG.

En ce qui concerne la haute direction, notre comité de direction doit rendre compte de la progression de la mise en œuvre du programme ESG de la CIBC, tandis que la vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques est le cadre supérieur ayant la responsabilité des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, et est également responsable de la stratégie ESG, des informations à fournir sur les facteurs ESG et de la mise en œuvre du cadre de gouvernance des facteurs ESG. À ce titre, la chef des affaires juridiques travaille en étroite collaboration avec le chef de la gestion du risque, qui assume la responsabilité globale de la gestion du risque d'entreprise. Les facteurs ESG sont gérés par les cadres supérieurs par l'intermédiaire du Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG, qui est présidé par la chef des affaires juridiques et compte des représentants de l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels. Le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives ESG stratégiques à l'échelle de la banque, conformément aux responsabilités environnementales et sociales de la CIBC. Notre groupe ESG d'entreprise, qui relève de la chef des affaires juridiques et qui est dirigé par la première vice-présidente, Facteurs ESG et gouvernance d'entreprise, collabore avec les unités d'exploitation stratégiques, les groupes fonctionnels et les experts en matière de facteurs ESG à l'échelle de la banque, comme l'équipe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, pour faire progresser le programme ESG de la CIBC.

Comme nous savons que les enjeux environnementaux et sociaux et les risques connexes changent constamment, nous nous entretenons régulièrement avec nos parties intéressées et évaluons continuellement les autres enjeux environnementaux et sociaux au moyen de partenariats et d'initiatives du secteur, dans le cadre desquels nous discutons également de ces enjeux. Ces mesures nous permettent de veiller à ce que nous ayons la même compréhension de ce risque et à ce que nous soyons prêts à y répondre. Outre les risques énumérés ci-dessous, nous continuons d'en apprendre davantage et à enrichir les connaissances sur certains nouveaux sujets, comme la biodiversité, en collaborant avec le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). Nous contribuons également à la transformation du processus de prise de décisions financières, de façon à mieux tenir compte des risques posés par les enjeux environnementaux et sociaux, en collaborant avec l'Association pour la comptabilité durable (ACD).

Gestion du risque

Le Cadre environnemental et social mondial définit les rôles nécessaires à la gestion du risque environnemental et social et les responsabilités en cette matière qui sont partagées par plusieurs équipes de gestion des risques, notamment, les groupes Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, Gestion des risques liés au comportement et à la culture et Gestion du risque lié aux tiers, ainsi que les équipes régionales de gestion du risque.

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle des risques environnementaux. Ce groupe est dirigé par le vice-président à la direction, Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec le groupe ESG d'entreprise pour veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient intégrés à notre stratégie ESG, ainsi qu'avec les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels afin de s'assurer que des pratiques exemplaires en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties intéressées et à la façon dont nous gérons nos installations.

Le risque environnemental s'entend, notamment, des questions liées au climat, et le risque social constitue l'une des composantes des risques juridiques et de réputation. Par conséquent, ces risques sont évalués et atténués conformément aux politiques et procédures connexes mises en œuvre pour la gestion des risques juridiques et de réputation, notamment celles indiquées dans le Cadre de gestion du risque de réputation et la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation, ainsi que les procédures propres aux secteurs d'activité. Se reporter à la section Risques juridiques et de réputation pour plus de précisions.

De plus, notre politique environnementale, dont la responsabilité de la gestion globale relève de l'équipe de gestion du risque environnemental, décrit notre démarche de gestion environnementale prudente, y compris les questions liées au climat, et attribue les responsabilités de gestion de nos répercussions environnementales. Notre politique environnementale stipule que la CIBC élaborera, mettra en œuvre et maintiendra des normes et des procédures visant à examiner, à évaluer et à gérer les risques environnementaux liés à ses activités de prêt et de placement et, dans le cadre de ces activités, cherchera à promouvoir de saines pratiques de gestion environnementale auprès de ceux avec qui elle a une relation d'affaires. Par exemple, les évaluations environnementales et les évaluations sociales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social liés aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, dont la Banque est signataire (adoptés par la CIBC en 2003), soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Un processus de soumission à un autre palier d'intervention est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Certains risques sociaux, tels que ceux liés au travail des enfants ou aux violations des droits de la personne, sont une composante de la gestion du risque lié aux tiers et sont recensés, évalués, atténués, suivis et signalés conformément à la politique de gestion des risques liés aux tiers de la CIBC (se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers) et à notre Code de conduite des fournisseurs (se reporter à la section Droits de la personne et codes de conduite).

Changements climatiques

Le risque lié aux changements climatiques fait partie intégrante de nos processus de gestion du risque, en commençant par notre intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques, qui a été défini en fonction de considérations qualitatives et quantitatives, et reflète notre principe directeur selon lequel nous exerçons une saine gestion du risque, ainsi que pour veiller à satisfaire les attentes des parties intéressées à l'égard de la gestion du risque lié aux changements climatiques. Nous avons mis en place des niveaux de tolérance dans nos énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque à l'échelle régionale et de l'entreprise pour les unités d'exploitation stratégiques pertinentes. Nous continuons d'évaluer les mesures pertinentes et inclurons des mesures quantitatives supplémentaires à nos énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque, au besoin, à mesure que les pratiques de gestion du risque liées aux changements climatiques progressent et évoluent.

Nous recensons et évaluons activement les risques liés aux changements climatiques et la façon dont ils pourraient avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, causer des dommages physiques, perturber les chaînes d'approvisionnement et se répercuter sur les économies mondiales et, finalement, influencer le risque de crédit et le risque de marché. Pour ce faire, nous continuons à travailler à la conception d'une série d'outils, incluant une méthode d'évaluation du risque lié au carbone, des cartes de points chauds, l'analyse de scénarios et la mesure des émissions financées. Ces outils nous donneront un aperçu des risques présents au niveau du client, du secteur et du portefeuille, car il est impossible de mesurer adéquatement les risques liés aux changements climatiques auxquels nos clients font face à l'aide d'un seul outil.

Notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone permet d'évaluer les répercussions à court, à moyen et à long terme que subissent les entreprises clientes et les clients commerciaux en lien avec les changements climatiques, notamment en raison de changements dans les politiques, les technologies ou les tendances du marché. Cette méthode nous permet d'attribuer une cote à chaque client sur une échelle allant d'avancée à faible, et lorsqu'un client se voit attribuer une cote « faible », nous lui recommandons de s'entretenir avec notre comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone, lequel est composé de représentants des unités d'exploitation stratégiques pertinentes et de la gestion du risque, afin de mettre sur pied un plan d'action approprié pour atténuer ce risque.

Notre approche de « cartes de points chauds » donne une représentation visuelle des secteurs de services aux entreprises et aux gouvernements qui sont sensibles aux risques liés aux changements climatiques. Par suite de l'évaluation d'une carte de points chauds, nous attribuons une cote à chaque industrie et secteur de notre portefeuille selon leur exposition globale aux risques physiques et de transition. La cote moyenne pondérée combinée est utilisée pour déduire d'éventuelles migrations de crédit et sert également de donnée pour l'analyse de scénarios afin d'estimer les variations potentielles de la PD, des pertes attendues et de l'APR. L'analyse de scénarios se fonde sur le projet pilote de la Banque du Canada et du BSIF sur l'analyse de scénarios et représente un cadre hypothétique utile d'une « simulation » pour explorer la façon dont les risques liés aux changements climatiques pourraient se manifester à l'avenir.

Ces outils de gestion du risque nous procurent un haut degré de précision et nous permettent de comprendre le comportement de nos portefeuilles individuels en présence de risques climatiques ainsi que les aspects sur lesquels nous devons concentrer nos efforts d'atténuation. Ils nous permettent également d'étayer nos décisions d'affaires à l'égard des possibilités d'épauler nos clients. Nous continuerons, au fil de l'évolution des normes du secteur, du contexte réglementaire, de la qualité des données, des outils et de notre approche, d'enrichir nos connaissances sur les risques climatiques, de les étudier et d'en évaluer les répercussions.

Droits de la personne et codes de conduite

La CIBC s'engage à respecter les droits de la personne et à s'opposer à l'esclavage ainsi qu'à la traite de personnes dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Nous protégeons les droits de la personne en ayant recours à des pratiques exemplaires de premier plan à l'échelle de l'entreprise, comme celles incarnées par les principes directeurs des Nations Unies et les droits de la personne, et faisons la promotion d'un milieu de travail juste, diversifié et inclusif. Nous faisons publiquement rapport en vertu de la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni et de la *Modern Slavery Act 2018* de l'Australie. Nous respectons toutes les lois et normes applicables concernant les droits de la personne dans tous les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les lois relatives à des questions comme le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite de personnes, la parité salariale, l'équité en matière d'emploi, la santé et la sécurité, la discrimination et le harcèlement. Nous attendons des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des autres tiers avec qui nous avons une relation d'affaires qu'ils partagent notre engagement à respecter les droits de la personne. De plus amples renseignements se trouvent dans le document intitulé La Banque CIBC et les droits de la personne : Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes qui figure sur notre site Web.

Le Code de conduite CIBC est un point de référence important dans notre culture. Il décrit les normes en place qui régissent la façon dont les membres de l'équipe doivent se comporter, et traiter nos clients, nos collectivités et nos collègues. Le Code de conduite établit les politiques sous-jacentes qui guident nos actions et qui sont essentielles pour favoriser une culture inclusive, axée sur notre raison d'être, alors que nous continuons à faire croire nos activités d'une manière durable. Cela comprend d'agir avec honnêteté, intégrité et respect. Pour maintenir un comportement approprié et répondre à un comportement inapproprié, nous utilisons un cadre intégré de programmes, de normes, de politiques, de lignes directrices et de procédures qui sont tous conformes aux principes généraux et aux normes d'éthique énoncés dans notre Code de conduite. Se reporter à la section Risque lié au comportement pour plus de précisions.

Notre Code de conduite des fournisseurs énonce les principes, les normes et les comportements que devraient suivre les fournisseurs puisque nous nous attendons à ce qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils respectent l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables, notamment en matière de pratiques de travail et de droits de la personne, dans les territoires où ils exercent leurs activités. Nous avons des procédures en place pour évaluer les risques liés à nos fournisseurs contractuels et régir nos relations avec eux. Lorsque nous procédons à des vérifications préalables des fournisseurs, qu'il s'agisse de nouveaux fournisseurs, de fournisseurs existants ou de fournisseurs potentiels, nous prenons en considération les facteurs ESG applicables afin d'atténuer ces risques éventuels au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance des facteurs ESG de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre approche en matière de gestion et d'atténuation du risque lié à la conformité réglementaire est conforme à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et vise à favoriser une culture de gestion du risque solide. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, dont la responsabilité incombe au premier vice-président, chef de la Conformité, Protection des renseignements personnels et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et nos politiques, nos procédures et nos contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires, nos tiers, les organismes de réglementation, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties intéressées; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Tous les membres de l'équipe de la CIBC jouent un rôle dans la protection de notre réputation en s'assurant que les normes éthiques les plus élevées sont respectées dans notre façon d'agir et dans ce que nous faisons. Nous devons non seulement agir avec intégrité en tout temps, mais également nous assurer que les activités qui sont menées ne représentent pas de risque excessif pour la réputation de la CIBC en matière de pratiques commerciales éthiques, saines et responsables. Par conséquent, les exigences en matière de gestion et de surveillance du risque de réputation potentiel sont intégrées dans le cadre de politiques et procédures connexes. Ces processus comprennent la gestion de divers risques aux termes de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, du cadre de gestion du risque et du Code de conduite de la CIBC. Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR. En outre, certains comités de la haute direction à l'échelle de l'entreprise assurent également la surveillance de ces risques pour assurer que les pratiques requises ont été mises en œuvre et que les risques juridiques et de réputation importants ont été décelés et gérés de façon efficace, et communiqués à un échelon supérieur, s'il y a lieu.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d. les comportements) de la part de la CIBC, des membres de l'équipe ou de tiers ne soient pas conformes à la culture et aux valeurs que nous souhaitons; aient des conséquences négatives ou inévitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influent sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur notre entreprise, nos activités et notre situation financière.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture s'applique à l'échelle de l'entreprise et décrit la manière dont nous gérons les risques potentiels liés au comportement par un processus proactif de gestion et de surveillance. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite CIBC (le code) ainsi que dans d'autres politiques, cadres, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle mondiale ou régionale. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code et aux politiques, cadres, processus et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle. La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains ont trait à des questions incertaines. Le contexte macroéconomique actuel, y compris l'incidence de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation, des événements survenus dans le secteur bancaire aux États-Unis et des événements géopolitiques, donne lieu à un degré d'incertitude accru à l'égard de nos estimations et hypothèses comptables, ce qui augmente la nécessité de faire appel au jugement. En particulier, tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant de la provision pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières et de métaux, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Se reporter à la section Gestion du risque pour plus de précisions à ce sujet.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt de certains prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d. la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023		2022	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs mobilières obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	691 \$	0,8 %	1 194 \$	1,7 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	191	0,3	161	0,3
Dérivés	71	0,2	67	0,2
	953 \$	0,5 %	1 422 \$	0,8 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	242 \$	0,7 %	409 \$	1,5 %
Dérivés	1 874	4,5	1 586	3,0
	2 116 \$	2,1 %	1 995 \$	2,0 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprendent les dépôts désignés à la juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indicies à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2023, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 373 M\$ (326 M\$ en 2022), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'un des objectifs de l'IFRS 9 est d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation des pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, une migration du crédit désavantageuse, les mises à jour des paramètres et une évolution défavorable de nos perspectives économiques ont entraîné une augmentation de nos pertes de crédit attendues sur les prêts productifs des premier et deuxième stades. Il existe une incertitude inhérente à l'estimation de l'incidence sur le contexte macroéconomique de la hausse des taux d'intérêt, de l'assouplissement des pressions inflationnistes, des événements dans le secteur bancaire aux États-Unis et des événements géopolitiques. Par conséquent, nous avons continué de faire appel à une part plus importante de jugement à l'égard des éléments précités afin d'estimer les pertes de crédit attendues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses. Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle de provisions pour pertes de crédit attendues intègre des données, des systèmes et des processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI). Une grande part de jugement est requise pour optimiser les données et les techniques de modélisation utilisées dans le calcul des paramètres de risque selon Bâle, et conformément aux exigences de l'IFRS 9, notamment la conversion des estimations fondées sur le cycle économique en paramètres fondés sur un moment dans le temps utilisés conformément à l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI en vertu de Bâle. Les principales différences entre les paramètres de risque selon Bâle et les paramètres selon l'IFRS 9 sont présentées dans le tableau ci-après :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital ou le coût de renonciation.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons antérieurement choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018. En raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, nous avons adopté, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, les dispositions du document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) publié par l'IASB et, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2020, les dispositions du document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16). Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation – Réforme des taux d'intérêt de référence pour plus de précisions.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Un investisseur pourrait exercer son pouvoir par l'intermédiaire de droits de vote ou de droits similaires ou, dans le cas d'entités structurées, par l'intermédiaire d'accords contractuels dirigeant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidités que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Se reporter à la section Situation financière – Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers.

Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC. Nous exerçons notre jugement pour déterminer la durée du contrat de location appropriée, en fonction de la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. Pour la comptabilisation du contrat de location, nous déterminons également les taux d'actualisation appropriés d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC.

À titre de bailleur intermédiaire, nous exerçons notre jugement pour classer un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent est transférée ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé selon le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat entre chacune des composantes en fonction de notre estimation du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location. Pour les contrats de location-financement et les contrats de sous-location simple, nous exerçons des jugements similaires à ceux que nous exerçons lorsque nous agissons à titre de preneur afin de déterminer la durée appropriée d'un contrat de location.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2023, nous avions un goodwill de 5 425 M\$ (5 348 M\$ en 2022). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Nous avons établi que la valeur recouvrable de nos UGT dépassait leur valeur comptable.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2023, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 116 M\$ (143 M\$ en 2022) et d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée de 259 M\$ (358 M\$ en 2022). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur. Le 31 octobre 2023, CIBC FirstCaribbean a annoncé son intention de changer le nom de sa marque pour CIBC. Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 27 M\$ au quatrième trimestre de 2023 au titre de la dépréciation de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée liée au nom de la marque acquise au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Impôt sur le résultat

Nous nous sommes engagés à adopter des pratiques fiscales responsables. Nous mettons en œuvre des processus de gouvernance et de conformité fiscales dynamiques conformément aux obligations réglementaires de tous les territoires où nous exerçons nos activités. Nous visons à gérer le risque fiscal pour nous assurer de bien comprendre toute exposition aux risques financiers et faire en sorte qu'elle s'aligne sur notre stratégie, notre intérêt à l'égard du risque global et du risque de réputation.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. La direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé et le moment auquel elles seront comptabilisées, en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

L'impôt exigible est calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Dans le cas de l'impôt canadien sur le revenu, « quasi adopté » s'entend généralement du moment auquel les taux proposés franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement minoritaire ou de la première lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement majoritaire.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, d'après les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Nous ne comptabilisons pas les passifs d'impôt différé pour les différences temporaires découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger s'il n'est pas prévu qu'elles se résorberont dans un avenir prévisible et si nous prévoyons contrôler la date à laquelle elles se résorberont. Nous ne comptabilisons pas les actifs d'impôt différé pour les différences temporaires découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger s'il n'est pas prévu qu'elles se résorberont dans un avenir prévisible et s'il n'est pas probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles.

Chaque trimestre, nous évaluons s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé.

Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point

médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 22 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 22 comprennent toutes les provisions de la CIBC pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2023, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 0,6 G\$ au 31 octobre 2023. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures judiciaires importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels. La fourchette estimative au 31 octobre 2023 était fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur de régimes d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance soins dentaires (collectivement, les régimes d'avantages complémentaires à long terme). Le régime de remplacement du revenu d'invalidité de longue durée qui ne prenait plus aucune nouvelle réclamation depuis juin 2004 a été réglé en décembre 2021.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction. Nous avons exercé un plus grand degré de jugement pour formuler des hypothèses liées aux salaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, étant donné les effets des pressions inflationnistes sur les salaires du personnel et sur notre engagement public à accorder davantage de hausses salariales à certains employés.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations à durée courte et moyenne sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Se reporter aux notes 1 et 18 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Programme de fidélisation autogéré

Nous sommes le promoteur de certains programmes autogérés de fidélisation des clients de cartes de crédit pour lesquels nous comptabilisons des passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Le calcul des coûts liés à l'échange prévu des points nécessite de faire appel au jugement et dépend de plusieurs hypothèses, y compris l'estimation des coûts par point et le taux d'échange à long terme.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes de fidélisation autogérés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard des contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons. L'IFRS 17 exige que des groupes de contrats d'assurance soient établis et évalués sur la base des flux de trésorerie d'exécution à l'aide des modèles d'évaluation énoncés dans la norme. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode générale d'évaluation (MGE) sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution, d'un ajustement au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels qui représente le profit non acquis au niveau du portefeuille, lequel est ensuite ventilé en groupes constitués en fonction de leur niveau de rentabilité. Nous prévoyons évaluer nos contrats d'assurance selon la MGE lorsque le périmètre du contrat excède un an. Les contrats d'assurance comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes (MRP) sont évalués sur la base des primes reçues et des flux de trésorerie connexes. Nous prévoyons évaluer nos contrats d'assurance selon la MRP lorsque le périmètre du contrat est inférieur à un an. Selon les deux modèles d'évaluation, le passif au titre des sinistres survenus est évalué sur la base des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Les principales différences entre l'IFRS 4 et l'IFRS 17 applicables à la CIBC sont les suivantes :

- Selon l'IFRS 4, les profits et les pertes découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés immédiatement. Selon l'IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont différés et comptabilisés progressivement à mesure que les services d'assurance sont fournis. Si nous déterminons qu'un groupe de contrats est déficitaire à la comptabilisation initiale ou si un groupe de contrats devient déficitaire lors d'une évaluation ultérieure, nous comptabilisons les pertes correspondantes immédiatement.
- Selon l'IFRS 4, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif au titre du contrat d'assurance est déterminé sur la base des actifs qui soutiennent le passif d'assurance. Selon l'IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus est fondé sur les caractéristiques du contrat d'assurance.

Nous prévoyons adopter l'IFRS 17 de façon rétrospective pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2023 avec retraitement des informations de la période comparative de 2023. L'incidence après impôt sur les résultats non distribués devrait représenter une diminution d'environ 55 M\$ au début de l'exercice comparatif, soit au 1^{er} novembre 2022.

La mise en œuvre de l'IFRS 17 est supervisée par un comité de direction. Le comité de direction est formé de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activités et des groupes fonctionnels, notamment Finance, Technologie et Gestion du risque ainsi que notre actuaire désigné. Nous avons achevé notre évaluation des changements à nos méthodes comptables et actuarielles découlant de l'adoption de l'IFRS 17 et avons mis en œuvre une solution technologique à l'appui de la conformité aux nouvelles exigences comptables.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modification d'IAS 12)

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié un document intitulé Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12), qui prévoit une exception temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé instaurée dans le cadre de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'OCDE. Le modèle de règles du Pilier 2 fournit un cadre général pour la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial de 15 %, qui sera appliqué selon le pays. La CIBC a adopté ces modifications de manière rétrospective et a appliqué l'exception à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé rattaché à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2. D'autres modifications exigent la présentation de certaines informations supplémentaires sur les expositions fiscales découlant des règles du Pilier 2 à compter de l'exercice de la CIBC ouvert le 1^{er} novembre 2023.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le LIBOR) sont assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des propositions de réforme. Les organismes de réglementation de divers pays ont préconisé la transition des taux interbancaires offerts vers des taux d'intérêt de référence alternatifs (taux alternatifs), fondés sur des taux sans risque établis au moyen de transactions réelles sur le marché. Par suite des annonces faites par divers organismes de réglementation, la publication des taux LIBOR en livres sterling, en yens japonais, en francs suisses et en euros pour toutes les échéances, de même que celle du taux LIBOR en dollars américains pour les échéances à 1 semaine et à 2 mois, a cessé le 31 décembre 2021. Les taux LIBOR en dollars américains pour les autres échéances ont cessé d'être publiés le 30 juin 2023. En décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a recommandé à l'administrateur du taux CDOR, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), de cesser de calculer et de publier le taux CDOR après le 30 juin 2024 et a proposé une approche en deux étapes pour effectuer la transition entre le taux CDOR et le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA). Après les consultations publiques, RBSL a annoncé, le 16 mai 2022, qu'elle cessera définitivement de publier et de calculer le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à compter du 28 juin 2024. De plus, en juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé qu'aucun nouveau prêt fondé sur le taux CDOR ou sur des acceptations bancaires ne pourra être monté après le 1^{er} novembre 2023.

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, la CIBC a mis en place un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme) pour gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition. Le programme s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties intéressées provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance afin de faciliter la transition.

L'IASB a publié des modifications aux normes comptables concernées pour offrir un allègement aux entités touchées par la transition vers des taux alternatifs. En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, et d'IFRS 7) (les modifications issues de la phase 1), qui nous permet de maintenir la comptabilité de couverture en supposant que les taux d'intérêt de référence qui sont à la base du risque couvert, les flux de trésorerie des éléments couverts ou l'instrument de couverture ne changent pas en raison de la réforme. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues de la banque directement touchées par la réforme des taux interbancaires offerts, lorsque nous évaluons si une opération prévue est hautement probable ou si elle est susceptible de se produire, ces modifications nous permettent de présumer que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts n'a pas changé par suite de la réforme. Les modifications issues de la phase 1 prévoient également des exceptions temporaires permettant de continuer à utiliser la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne respecte pas certains critères d'évaluation de l'efficacité de la couverture uniquement en raison de la réforme des taux interbancaires offerts.

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) (les modifications issues de la phase 2), qui traite des questions découlant du remplacement d'un taux existant par un taux alternatif. Les modifications issues de la phase 2 prévoient une exception temporaire qui permet de maintenir les relations de couverture à la suite du remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux alternatif, selon des dispositions précises. Ces modifications nous permettent également de redéfinir le risque couvert selon un taux alternatif, ainsi que de modifier la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture et la description de notre méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture de manière à refléter les changements requis par la réforme sans mettre fin à la relation de couverture. Les modifications issues de la phase 2 prévoient également une exception temporaire qui nous permet de désigner un taux alternatif comme composante de risque admissible à la comptabilité de couverture, pourvu que nous puissions raisonnablement nous attendre à ce que le taux alternatif soit isolable dans un délai de 24 mois de la date à laquelle il a été désigné pour la première fois, et elles permettent qu'une modification aux actifs financiers et passifs financiers au coût amorti qui est faite en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Les modifications issues de la phase 2 énoncent également des exigences supplémentaires en matière d'information à fournir.

Seules les modifications apportées aux sections relatives au classement et à l'évaluation de l'IFRS 9, aux sections relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39, l'IFRS 7, l'IFRS 4 et l'IFRS 16 s'appliquent à nous, parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9. La CIBC a choisi d'adopter les modifications de manière anticipée, soit à compter du 1^{er} novembre 2019 pour les modifications issues de la phase 1 et à compter du 1^{er} novembre 2020 pour les modifications issues de la phase 2. Par conséquent, nous avons fourni des informations supplémentaires sur nos expositions aux principaux taux d'intérêt de référence visés par la réforme à la note 1 des états financiers consolidés.

Ligne directrice B-13 du BSIF – Gestion du risque lié aux technologies et du cyber risque

Le 13 juillet 2022, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-13, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle ligne directrice établit les attentes du BSIF et vise à aider les IFF à être plus résilientes face au risque lié aux technologies et au cyber risque en utilisant une approche fondée sur le risque, permettant aux IFF de tirer parti de l'innovation numérique tout en assurant une saine gestion du risque lié aux technologies. La ligne directrice est organisée en trois domaines. Chacun d'eux énonce les principales composantes d'une saine gestion du risque lié aux technologies et du cyber risque : la gouvernance et la gestion du risque; les activités et la résilience technologiques; et la cybersécurité. La CIBC s'emploie actuellement à assurer sa conformité à la ligne directrice.

Ligne directrice du BSIF – Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié une ligne directrice sur l'assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, qui énonce l'approche en trois étapes du BSIF visant à clarifier et à harmoniser les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les relevés réglementaires de capital/fonds propres, de levier et de liquidité, y compris les attentes à l'égard du rôle de la direction, de la Vérification interne et des auditeurs externes. La ligne directrice sera mise en œuvre par étape sur une période de trois ans à compter de l'exercice 2023, notamment en ce qui a trait à l'exigence selon laquelle l'opinion de l'auditeur externe est requise au sujet du numérateur et du dénominateur des principaux ratios réglementaires pour l'exercice 2025.

Ligne directrice B-10 du BSIF – Gestion du risque lié aux tiers

Le 24 avril 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-10 dans laquelle il présente ses attentes à l'égard des IFF en matière de gestion du risque lié aux tiers. La ligne directrice B-10 entrera en vigueur le 1^{er} mai 2024. La ligne directrice met l'accent sur la gouvernance et les programmes de gestion du risque requis pour une gestion efficace du risque lié aux tiers. Les principaux changements apportés à la ligne directrice portent sur l'élargissement de sa portée, qui englobe désormais les ententes avec des tiers, en plus des ententes d'impartition, ainsi que sa définition plus large du risque, qui inclut les risques liés à la sous-traitance, le risque de concentration, les risques liés aux technologies et le cyber risque. Le BSIF s'attend à ce que les IFF appliquent la ligne directrice en fonction du risque et de la criticité caractérisant chaque entente avec un tiers et de leur taille, de leur nature, de leur portée, de la complexité de leurs activités et de leur profil de risque. La CIBC s'emploie actuellement à réaliser une évaluation détaillée de l'état de préparation et à mener des activités visant à assurer la conformité aux exigences de la ligne directrice d'ici le 1^{er} mai 2024.

Ligne directrice B-15 du BSIF – Gestion des risques climatiques

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-15 qui énonce les attentes du BSIF à l'égard de la gestion des risques climatiques. La ligne directrice B-15 entrera en vigueur pour les exercices clos à compter du 1^{er} octobre 2024 en ce qui concerne les BISN. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux changements climatiques pour plus de précisions.

Cotisation spéciale à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)

Le 16 novembre 2023, le conseil d'administration de la FDIC a approuvé la version définitive de la réglementation visant l'établissement d'une cotisation spéciale pour certaines institutions de dépôts assurés des États-Unis dans le but de récupérer le coût des mesures prises pour protéger les déposants non assurés à la suite de la fermeture de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank. La FDIC imposera aux institutions de dépôts assurés une cotisation spéciale établie à un taux annuel d'environ 13,4 points de base de la valeur estimée de leurs dépôts non assurés en date du 31 décembre 2022, ajustée pour exclure la première tranche de 5 G\$ US applicable aux institutions de dépôts assurés, pour un montant total qui serait payable sur une période de huit trimestres. La cotisation spéciale commencera à s'appliquer au cours de la première période de cotisation trimestrielle de 2024 (c.-à-d. du 1^{er} janvier au 31 mars 2024, la date d'échéance pour le paiement de cette cotisation étant fixée au 28 juin 2024). Notre institution de dépôt aux États-Unis, CIBC Bank USA, sera assujettie à cette cotisation spéciale. Pour la CIBC, l'incidence de cette cotisation spéciale devrait représenter environ 67 M\$ US, et ce montant sera comptabilisé au premier trimestre de 2024.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 17, 18, 24 et 25 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2023 (conformément aux règles de la SEC et des ACVM). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document Internal Control – Integrated Framework qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2023 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young S.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

Solde moyen ¹				Intérêt			Taux moyen		
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre				2023	2022	2021	2023	2022	2021
Actif au Canada²									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	23 261 \$	24 833 \$	37 527 \$	1 265 \$	384 \$	95 \$	5,44 %	1,55 %	0,25 %
Valeurs mobilières	99 012	88 483	82 262	4 629	2 072	1 567	4,68	2,34	1,90
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	30 377	29 606	27 203	1 646	509	154	5,42	1,72	0,57
Prêts	265 871	256 600	230 606	11 236	6 722	5 141	4,23	2,62	2,23
Prêts hypothécaires à l'habitation	43 029	41 687	39 939	3 382	2 075	1 624	7,86	4,98	4,07
Prêts personnels	16 335	13 236	10 171	2 080	1 687	1 338	12,73	12,75	13,16
Cartes de crédit	97 113	86 543	70 755	5 888	2 795	1 712	6,06	3,23	2,42
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	422 348	398 066	351 471	22 586	13 279	9 815	5,35	3,34	2,79
Total des prêts	422 348	398 066	351 471	22 586	13 279	9 815	5,35	3,34	2,79
Autres actifs productifs d'intérêts	5 556	9 488	8 901	254	123	45	4,57	1,30	0,51
Dérivés	15 569	15 426	11 382	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations	11 497	11 909	10 613	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts	23 779	25 385	21 371	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada	631 399	603 196	550 730	30 380	16 367	11 676	4,81	2,71	2,12
Actif à l'étranger²									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	36 817	34 703	30 270	1 612	324	36	4,38	0,93	0,12
Valeurs mobilières	97 449	88 234	72 870	2 712	1 350	574	2,78	1,53	0,79
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	53 527	49 196	51 157	2 920	666	165	5,46	1,35	0,32
Prêts	5 294	4 941	4 501	251	187	157	4,74	3,78	3,49
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 335	1 347	1 192	65	65	55	4,87	4,83	4,61
Prêts personnels	143	133	129	30	28	28	20,98	21,05	21,71
Cartes de crédit	94 599	84 337	66 677	6 894	3 103	1 995	7,29	3,68	2,99
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	101 371	90 758	72 499	7 240	3 383	2 235	7,14	3,73	3,08
Total des prêts	101 371	90 758	72 499	7 240	3 383	2 235	7,14	3,73	3,08
Autres actifs productifs d'intérêts	2 480	2 522	923	155	89	55	6,25	3,53	5,96
Dérivés	16 866	24 127	24 186	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts	8 212	7 477	6 985	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger	316 722	297 017	258 891	14 639	5 812	3 065	4,62	1,96	1,18
Total de l'actif	948 121 \$	900 213 \$	809 621 \$	45 019 \$	22 179 \$	14 741 \$	4,75 %	2,46 %	1,82 %
Passif au Canada²									
Dépôts	214 833 \$	204 075 \$	189 599 \$	4 474 \$	1 535 \$	734 \$	2,08 %	0,75 %	0,39 %
Particuliers	232 733	224 303	198 978	11 395	3 662	1 170	4,90	1,63	0,59
Entreprises et gouvernements	1 219	1 513	2 220	35	9	3	2,87	0,59	0,14
Banques	44 538	43 892	37 893	2 324	862	378	5,22	1,96	1,00
Emprunts garantis	493 323	473 783	428 690	18 228	6 068	2 285	3,69	1,28	0,53
Total des dépôts	493 323	473 783	428 690	18 228	6 068	2 285	3,69	1,28	0,53
Dérivés	19 507	15 581	10 621	—	—	—	—	—	—
Acceptations	11 497	11 910	10 614	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 236	18 496	19 018	334	333	229	2,19	1,80	1,20
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	22 139	18 594	26 349	1 181	301	151	5,33	1,62	0,57
Autres passifs	19 159	23 979	20 432	292	86	36	1,52	0,36	0,18
Titres secondaires	6 470	5 901	5 340	453	200	120	7,00	3,39	2,25
Total du passif au Canada	587 331	568 244	521 064	20 488	6 988	2 821	3,49	1,23	0,54
Passif à l'étranger²									
Dépôts	19 891	18 689	16 795	419	108	62	2,11	0,58	0,37
Particuliers	172 446	157 085	134 038	6 871	1 535	268	3,98	0,98	0,20
Entreprises et gouvernements	23 110	20 842	16 848	932	121	20	4,03	0,58	0,12
Banques	4 172	3 290	1 883	183	55	16	4,39	1,67	0,85
Emprunts garantis	219 619	199 906	169 564	8 405	1 819	366	3,83	0,91	0,22
Total des dépôts	219 619	199 906	169 564	8 405	1 819	366	3,83	0,91	0,22
Dérivés	21 133	24 369	22 571	—	—	—	—	—	—
Acceptations	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	2 524	2 789	1 050	74	47	7	2,93	1,69	0,67
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	62 000	53 750	50 142	3 102	642	57	5,00	1,19	0,11
Autres passifs	4 146	3 013	2 395	120	39	29	2,89	1,29	1,21
Titres secondaires	100	97	96	5	3	2	5,00	3,09	2,08
Total du passif à l'étranger	309 522	283 924	245 819	11 706	2 550	461	3,78	0,90	0,19
Total du passif	896 853	852 168	766 883	32 194	9 538	3 282	3,59	1,12	0,43
Capitaux propres applicables aux actionnaires	51 055	47 851	42 563	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle	213	194	175	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres	948 121 \$	900 213 \$	809 621 \$	32 194 \$	9 538 \$	3 282 \$	3,40 %	1,06 %	0,41 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette ³				12 825 \$	12 641 \$	11 459 \$	1,35 %	1,40 %	1,42 %
Informations supplémentaires : Passif-dépôts non productif d'intérêts									
Canada	83 530 \$	92 579 \$	76 224 \$						
Étranger	22 990	25 950	22 396						

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

3) Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

En millions de dollars			2023/2022			2022/2021		
			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
			Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			(24)\$	905 \$	881 \$	(32)\$	321 \$	289 \$
Valeurs mobilières			247	2 310	2 557	119	386	505
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			13	1 124	1 137	14	341	355
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		243	4 271	4 514	579	1 002	1 581
	Prêts personnels		67	1 240	1 307	71	380	451
	Cartes de crédit		395	(2)	393	403	(54)	349
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements		341	2 752	3 093	382	701	1 083
Total des prêts			1 046	8 261	9 307	1 435	2 029	3 464
Autres actifs productifs d'intérêts			(51)	182	131	3	75	78
Variation des produits d'intérêts au Canada			1 231	12 782	14 013	1 539	3 152	4 691
Actif à l'étranger¹								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			20	1 268	1 288	5	283	288
Valeurs mobilières			141	1 221	1 362	121	655	776
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			59	2 195	2 254	(6)	507	501
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		13	51	64	15	15	30
	Prêts personnels		(1)	1	—	7	3	10
	Cartes de crédit		2	—	2	1	(1)	—
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements		378	3 413	3 791	528	580	1 108
Total des prêts			392	3 465	3 857	551	597	1 148
Autres actifs productifs d'intérêts			(1)	67	66	95	(61)	34
Variation des produits d'intérêts à l'étranger			611	8 216	8 827	766	1 981	2 747
Variation totale des produits d'intérêts			1 842 \$	20 998 \$	22 840 \$	2 305 \$	5 133 \$	7 438 \$
Passif au Canada¹								
Dépôts	Particuliers		81 \$	2 858 \$	2 939 \$	56 \$	745 \$	801 \$
	Entreprises et gouvernements		138	7 595	7 733	149	2 343	2 492
	Banques		(2)	28	26	(1)	7	6
	Emprunts garantis		13	1 449	1 462	60	424	484
Total des dépôts			230	11 930	12 160	264	3 519	3 783
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			(59)	60	1	(6)	110	104
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			57	823	880	(44)	194	150
Autres passifs			(17)	223	206	6	44	50
Titres secondaires			19	234	253	13	67	80
Variation des charges d'intérêts au Canada			230	13 270	13 500	233	3 934	4 167
Passif à l'étranger¹								
Dépôts	Particuliers		7	304	311	7	39	46
	Entreprises et gouvernements		150	5 186	5 336	46	1 221	1 267
	Banques		13	798	811	5	96	101
	Emprunts garantis		15	113	128	12	27	39
Total des dépôts			185	6 401	6 586	70	1 383	1 453
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			(4)	31	27	12	28	40
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			99	2 361	2 460	4	581	585
Autres passifs			15	66	81	7	3	10
Titres secondaires			—	2	2	—	1	1
Variation des charges d'intérêts à l'étranger			295	8 861	9 156	93	1 996	2 089
Variation totale des charges d'intérêts			525 \$	22 131 \$	22 656 \$	326 \$	5 930 \$	6 256 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts			1 317 \$	(1 133)\$	184 \$	1 979 \$	(797)\$	1 182 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
En millions de dollars, aux 31 octobre	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Prêts hypothécaires à l'habitation	268 250 \$	264 089 \$	2 641 \$	2 439 \$	2 897 \$	2 885 \$	273 788 \$	269 413 \$
Prêts personnels	43 298	43 210	528	626	744	691	44 570	44 527
Cartes de crédit	17 673	15 523	27	26	153	146	17 853	15 695
Total des prêts à la consommation, montant net	329 221	322 822	3 196	3 091	3 794	3 722	336 211	329 635
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	4 998	5 827	—	—	219	250	5 217	6 077
Institutions financières	14 661	13 593	20 852	20 045	4 310	6 805	39 823	40 443
Commerce de détail et de gros	8 688	9 304	3 044	3 156	804	650	12 536	13 110
Services aux entreprises	8 924	9 932	5 418	6 188	2 157	2 077	16 499	18 197
Fabrication – biens d'équipement	2 430	3 012	2 618	2 746	39	39	5 087	5 797
Fabrication – biens de consommation	5 177	5 014	1 730	1 610	177	133	7 084	6 757
Immobilier et construction	32 397	29 486	23 468	22 705	1 270	1 218	57 135	53 409
Agriculture	8 034	7 901	367	242	19	32	8 420	8 175
Pétrole et gaz	2 502	2 391	1 380	1 214	57	55	3 939	3 660
Mines	1 128	993	204	167	727	554	2 059	1 714
Produits forestiers	423	442	126	111	—	—	549	553
Matériel informatique et logiciels	980	940	3 304	3 056	475	412	4 759	4 408
Télécommunications et câblodistribution	1 826	1 066	1 108	1 348	377	141	3 311	2 555
Édition, impression et diffusion	188	211	268	259	50	85	506	555
Transport	2 694	2 673	2 521	2 176	2 324	2 406	7 539	7 255
Services publics	7 301	5 583	5 090	3 870	4 943	4 159	17 334	13 612
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 979	3 828	4 995	4 932	27	48	9 001	8 808
Gouvernements	2 038	2 074	251	302	1 932	2 304	4 221	4 680
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades ^{2,3}	(280)	(260)	(717)	(370)	(80)	(113)	(1 077)	(743)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	108 088	104 010	76 027	73 757	19 827	21 255	203 942	199 022
Total des prêts et acceptations nets	437 309 \$	426 832 \$	79 223 \$	76 848 \$	23 621 \$	24 977 \$	540 153 \$	528 657 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2023	2022
Solde au début de l'exercice	3 276 \$	2 970 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 010	1 057
Radiations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	33	47
Prêts personnels	428	274
Cartes de crédit	572	397
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	316	312
Total des radiations	1 349	1 030
Recouvrements		
Prêts hypothécaires à l'habitation	5	2
Prêts personnels	65	69
Cartes de crédit	120	114
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	23	33
Total des recouvrements	213	218
Radiations nettes	1 136	812
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(69)	(35)
Change et autres	36	96
Solde à la fin de l'exercice	4 117 \$	3 276 \$
Se compose de ce qui suit :		
Prêts	3 902 \$	3 073 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	215	203
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts pour l'exercice		
Prêts hypothécaires à l'habitation	0,01 %	0,02 %
Prêts personnels	0,82	0,48
Cartes de crédit	2,74	2,12
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,15	0,16

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023	2022
Canada		
Provinces de l'Atlantique	16 829 \$	16 108 \$
Québec	44 488	41 703
Ontario	237 333	229 250
Provinces des Prairies	16 412	16 580
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	49 529	49 666
Colombie-Britannique et Yukon	74 681	75 385
Provision de premier stade et de deuxième stade affectée au Canada ^{2, 3}	(1 963)	(1 860)
Total au Canada	437 309	426 832
États-Unis ^{2, 3}	79 223	76 848
Autres pays ^{2, 3}	23 621	24 977
Total des prêts et acceptations nets	540 153 \$	528 657 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) Pour le Canada, la provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations. Pour les États-Unis et les autres pays, les montants sont nets des provisions pour pertes sur créances de troisième stade.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt des prêts

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2023				2022			
	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total	Taux variable	Taux fixe ¹	Non sensible au risque de taux	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	90 003 \$	184 241 \$	– \$	274 244 \$	104 379 \$	165 327 \$	– \$	269 706 \$
Prêts personnels	36 623	8 964	–	45 587	37 023	8 406	–	45 429
Cartes de crédit	–	–	18 538	18 538	–	–	16 479	16 479
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	139 399	55 222	249	194 870	137 478	50 842	222	188 542
Prêts bruts	266 025	248 427	18 787	533 239	278 880	224 575	16 701	520 156
Provision pour pertes sur créances				(3 902)				(3 073)
				529 337 \$				517 083 \$

1) Les acceptations bancaires financées par la CIBC sont incluses comme faisant partie des prêts à taux fixe.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹		États-Unis ¹		Divers ¹		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Prêts douteux bruts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	564 \$	355 \$	21 \$	19 \$	202 \$	222 \$	787 \$	596 \$
Prêts personnels	200	155	12	18	35	54	247	227
Total des prêts douteux bruts à la consommation	764	510	33	37	237	276	1 034	823
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	1	—	—	21	23	24	24
Institutions financières	13	11	78	30	—	—	91	41
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	281	187	99	55	61	51	441	293
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	23	26	54	67	3	3	80	96
Immobilier et construction	60	63	1 004	131	32	41	1 096	235
Agriculture	29	11	—	—	—	—	29	11
Secteurs liés aux ressources	12	12	—	23	—	—	12	35
Télécommunications, médias et technologie	7	6	35	15	—	—	42	21
Transport	6	4	14	—	1	1	21	5
Services publics	—	28	—	—	—	—	—	28
Divers	120	129	—	2	—	—	120	131
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	554	478	1 284	323	118	119	1 956	920
Total des prêts douteux bruts	1 318	988	1 317	360	355	395	2 990	1 743
Autres prêts en souffrance ²	123	122	—	—	3	3	126	125
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 441	1 110	1 317	360	358	398	3 116	1 868
Provision pour pertes sur créances								
Prêts hypothécaires à l'habitation	112	48	4	5	108	114	224	167
Prêts personnels	148	101	8	6	25	39	181	146
Provision totale – prêts à la consommation	260	149	12	11	133	153	405	313
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	—	—	—	—	6	8	6	8
Institutions financières	5	1	14	—	—	—	19	1
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	225	161	4	17	36	34	265	212
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	12	9	—	—	1	1	13	10
Immobilier et construction	10	10	243	8	13	18	266	36
Agriculture	12	7	—	—	—	—	12	7
Secteurs liés aux ressources	10	9	—	10	—	—	10	19
Télécommunications, médias et technologie	4	4	8	3	—	—	12	7
Transport	2	2	1	—	—	1	3	3
Services publics	—	9	—	—	—	—	—	9
Divers	61	39	—	—	—	—	61	39
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	341	251	270	38	56	62	667	351
Provision totale	601	400	282	49	189	215	1 072	664
Prêts douteux nets								
Prêts hypothécaires à l'habitation	452	307	17	14	94	108	563	429
Prêts personnels	52	54	4	12	10	15	66	81
Total des prêts douteux nets à la consommation	504	361	21	26	104	123	629	510
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	1	—	—	15	15	18	16
Institutions financières	8	10	64	30	—	—	72	40
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	56	26	95	38	25	17	176	81
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	11	17	54	67	2	2	67	86
Immobilier et construction	50	53	761	123	19	23	830	199
Agriculture	17	4	—	—	—	—	17	4
Secteurs liés aux ressources	2	3	—	13	—	—	2	16
Télécommunications, médias et technologie	3	2	27	12	—	—	30	14
Transport	4	2	13	—	1	—	18	2
Services publics	—	19	—	—	—	—	—	19
Divers	59	90	—	2	—	—	59	92
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	213	227	1 014	285	62	57	1 289	569
Total des prêts douteux nets	717 \$	588 \$	1 035 \$	311 \$	166 \$	180 \$	1 918 \$	1 079 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen ¹		Intérêt		Taux	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada²						
Payables à vue						
Particuliers	11 877 \$	14 123 \$	8 \$	5 \$	0,07 %	0,04 %
Entreprises et gouvernements	74 673	77 567	2 401	731	3,22	0,94
Banques	12 616	11 076	431	2	3,42	0,02
Payables sur préavis						
Particuliers	120 410	135 937	1 136	490	0,94	0,36
Entreprises et gouvernements	71 829	68 671	3 436	1 115	4,78	1,62
Banques	86	129	4	2	4,65	1,55
Payables à terme fixe						
Particuliers	88 133	58 700	3 476	1 075	3,94	1,83
Entreprises et gouvernements	137 225	116 811	7 663	2 190	5,58	1,87
Banques	1 725	2 362	74	20	4,29	0,85
Emprunts garantis	44 538	43 892	2 324	862	5,22	1,96
Total au Canada	563 112	529 268	20 953	6 492	3,72	1,23
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger						
Payables à vue						
Particuliers	2 489	2 650	3	2	0,12	0,08
Entreprises et gouvernements	29 060	28 621	419	69	1,44	0,24
Banques	11	14	1	1	4,29	4,29
Payables sur préavis						
Particuliers	9 300	9 333	207	57	2,23	0,61
Entreprises et gouvernements	20 418	18 834	799	153	3,91	0,81
Payables à terme fixe						
Particuliers	2 515	2 021	63	14	2,50	0,69
Entreprises et gouvernements	71 974	70 884	3 548	939	4,93	1,32
Banques	9 891	8 774	457	105	4,62	1,20
Emprunts garantis	4 172	3 290	183	55	4,39	1,67
Total à l'étranger	149 830	144 421	5 680	1 395	3,79	0,97
Total des dépôts	712 942 \$	673 689 \$	26 633 \$	7 887 \$	3,74 %	1,17 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 70,1 G\$ (55,8 G\$ en 2022).

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Honoraires d'audit ¹	27,3 \$	24,6 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	3,6	2,2
Honoraires pour services fiscaux ³	2,2	1,9
Divers ⁴	0,3	—
Total	33,4 \$	28,7 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou la réglementation. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location. Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

Actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation

L'actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation correspond à l'actif productif d'intérêts moyen se rapportant aux activités de négociation qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF supervise et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de pension fédéraux au Canada qui sont constitués ou enregistrés sous le régime des lois fédérales.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêts moyen.

Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenu à des fins de négociation)

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenu à des fins de négociation) correspond au total des produits nets d'intérêts, moins les produits d'intérêts nets issus de la négociation compte non tenu de l'ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) qui y est inclus, divisé par le total de l'actif productif d'intérêts moyen compte non tenu de l'actif productif d'intérêts moyen détenu à des fins de négociation.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujéti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Option

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivalait à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Produits nets d'intérêts issus de la négociation

Les produits nets d'intérêts issus de la négociation représentent les produits nets d'intérêts issus des activités de négociation répondant à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation et tiennent compte de l'ajustement selon la BIE. À compter du premier trimestre de 2023, les activités de négociation comprennent également certaines activités de financement à revenu fixe. La définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation est fondée sur les critères du portefeuille de négociation énoncés par le BSIF dans sa ligne directrice NFP.

Provision pour pertes sur créances

Selon la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de contrepartie (RCC), nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swap

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du RCC visant les opérations de financement par titres qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie (RCC)

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le RCC lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit

Approche visant à déterminer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit en fonction des composantes du risque, soit la PD, la PCD, l'ECD et l'échéance effective.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, sous réserve du respect des exigences minimales. À compter du deuxième trimestre de 2023, il n'est plus permis d'appliquer l'approche NI avancée à certaines catégories d'expositions.

Approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les NI visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la PD, ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, et appliquent aux autres composantes, telles que la PCD et l'ECD, celles de l'autorité de contrôle. Depuis le deuxième trimestre de 2023, l'approche NI fondation doit être appliquée à certaines catégories d'expositions.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Depuis le deuxième trimestre de 2023, cette approche se fonde sur une formule visée par le règlement et composée de trois éléments :

i) l'indicateur d'activité (IA), qui est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers; ii) la composante indicateur d'activité (CIA), qui est calculée en multipliant l'IA par un ensemble de coefficients marginaux réglementaires; iii) le multiplicateur des pertes internes (MPI), qui est un facteur scalaire fondé sur les pertes moyennes historiques et la CIA.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-dessous) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Exposition aux fins du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, soldes inutilisés des expositions sur cartes de crédit, expositions de titrisation et opérations non réglées).

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, à des sociétés en nom collectif et à des entreprises individuelles, ainsi qu'aux prêts garantis par ces entités.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de première catégorie et de deuxième catégorie autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues. Aux termes de ces mesures transitoires, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour les premier et deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les NI, le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires. Les mesures transitoires ne sont plus applicables depuis le premier trimestre de 2023.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuille de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts accordés aux PME notées conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Prêts spécialisés

Sous-ensemble des expositions aux entreprises faisant partie de l'une des sous-catégories suivantes : financement de projets (FP), financement d'objets (FO), financement de produits de base (FPB), immobilier de rapport (IDR) et immobilier commercial à forte volatilité (ICFV). La principale source de remboursement de ces créances est le revenu généré par l'actif ou les actifs et non la capacité propre que pourrait avoir une entreprise commerciale dans un sens plus large.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par les APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le LCR est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des variations des taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en devise et aux déductions des fonds propres libellées en devise.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles et les effets sur la résilience engendrés par l'échec des initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans les environnements de l'entreprise ou du secteur.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Titrisations simples, transparentes et comparables (STC)

Expositions de titrisation qui répondent aux critères STC aux fins des fonds propres réglementaires. Ces expositions sont admissibles à un traitement de fonds propres différent en vertu du cadre de titrisation.

Valeur à risque

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque (VAR)

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.